

**UNIVERSITE GALATASARAY  
INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES  
DEPARTEMENT DE COMMUNICATION**

**LOBBYING DANS L'UNION EUROPEENNE  
EST-IL UNE AUTRE MOYEN DE POUVOIR ECONOMIQUE  
ET POLITIQUE OU UNE MENACE POUR LA  
DEMOCRATIE ?**

THÈSE DE MASTER RECHERCHE

soutenu par  
Ayşe Nur TUNCEL

directrice de la recherche  
Prof. Dr. Yasemin GİRİTLİ INCEOĞLU

Mémoire pour l'obtention du DEA "Gestion de Communication Stratégique "

Mars 2010

Dosya adı: ZNurThesis-Cover  
Dizin: J:\TEZ\_son  
Şablon: C:\Documents and Settings\Plotter\Application  
Data\Microsoft\Templates\Normal.dot  
Başlık: UNIVERSITE DE GALATASARAY  
Konu:  
Yazar: MAGUS  
Anahtar Sözcük:  
Açıklamalar:  
Oluşturma Tarihi: 28.09.2009 12:58:00  
Düzeltilme Sayısı: 9  
Son Kayıt: 27.04.2010 18:25:00  
Son Kaydeden: PLOTTER  
Düzenleme Süresi: 10 Dakika  
Son Yazdırma Tarihi: 27.04.2010 18:25:00  
En Son Tüm Yazdırmada  
Sayfa Sayısı: 1  
Sözcük Sayısı: 67(yaklaşık)  
Karakter Sayısı: 384(yaklaşık)

<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	i
<b>LISTE D'ABRÉVIATIONS</b> .....	iii
<b>LISTE DE TABLEAUX</b> .....	iv
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	v
<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>I. CONNAISSANCE GENERALE</b> .....	12
1. Les Concepts et les définitions.....	12
2. Le processus historique de lobbying.....	22
3. La classification du Lobbying.....	23
4. Les techniques du Lobbying .....	24
5. L'importance de la Communication Stratégique pour le Lobbying.....	32
<b>II. LOBBYING AUX Etats-Unis</b> .....	39
1. Le système aux Etats Unis .....	39
2. Lobbying aux Etats Unis.....	40
3. Lobbyistes aux Etats-Unis .....	42
<b>III. LOBBYING A L'UNION EUROPEENNE</b> .....	44
1. Comment faire l'unification d'Europe? .....	44
1.1. L'histoire et la transformation de l'Union Européenne .....	45
1.2. La structure Socio-économique de L'Union Européenne.....	50
2. Le mécanisme de prise de décision à l'Union Européenne.....	67
2.1. Les organes de L'union Européenne.....	68
2.2. Le système de décision dans L'Union Européenne .....	84
3. Comment faire le lobby à L'Union Européenne ? .....	89

d'intérêt	3.1. Un dialogue ouvert et structuré entre la Commission et les groupes .....	93
	3.2. La Déclaration No 17 figurée dans le traité .....	94
	3.3. Groupes d'Intérêts à L'Union Européenne .....	103
	3.4. Livre Blanc de la Gouvernance Européenne.....	107
	3.5. Bureaucratie et Processus D'Intégration .....	118
	3.6. La Commission, Courtier d'intérêts .....	128
	3.7. Les lobbies puissantes à L'Union Européenne .....	134
	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>142</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>153</b>

## LISTE D'ABRÉVIATIONS

Selon l'ordre d'alphabétique

<b>ABIG</b>	Groupe de la Communication de l'Union Européenne
<b>AUE</b>	Acte unique européenne
<b>AUME</b>	Association pour l'union monétaire
<b>BCE</b>	Banque Centrale européenne
<b>BEI</b>	Banque européenne d'investissement
<b>BERD</b>	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
<b>CAEM</b>	Conseil d'assistance économique mutuelle (COMECON)
<b>CEA</b>	Commissariat à l'énergie atomique
<b>CED</b>	Communauté européenne de Défense
<b>CEE</b>	Communauté économique européenne
<b>CEEA</b>	Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM)
<b>CECA</b>	Communauté européenne du charbon et de l'acier
<b>CESE</b>	Comité économique et social européen
<b>CMUE</b>	Comité militaire de l'Union européen
<b>COPS</b>	Comité politique et de sécurité
<b>COREPER</b>	Comité des représentants permanents
<b>GIG</b>	Groupe d'Intérêt de Génétique (Genetic Interest Group)
<b>EAGS</b>	Groupes Européens alliés pour supporter la génétique
<b>EMUE</b>	l'État-major militaire de l'Union européenne
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire Internationale
<b>OGM</b>	Organismes génétiquement modifié
<b>OMC</b>	Organisation Mondiale du Commerce
<b>PESC</b>	Politique étrangère et de sécurité commune
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PNB</b>	Produit national brut
<b>SPA</b>	Standard de pouvoir d'achat
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UEM</b>	Union économique et monétaire

## LISTE DE TABLEAUX

Tableau 1.1 : Superficie de L'Union Européenne (en milliers de km <sup>2</sup> ) .....	51
Tableau 1.2 : Superficie des Grands Pays comparé par L'Union Européenne .....	52
Tableau 1.3 : Population en millions.....	53
Tableau 1.4 : PIB en milliards d'euros en 2005.....	57
Tableau 1.5 : PIB par habitant en SPA en 2005.....	58
Tableau 1.6 : PIB par habitant en SPA dans l'UE-27 en 2005 .....	59
Tableau 1.7 : Volume du commerce international de biens en milliards d'euros en 2005 .....	62
Tableau 1.8 : Pourcentage de la main-d'œuvre travaillant dans l'EU-27 .....	63
Tableau 1.9 : Taux d'emploi pour les personnes âgées de 15 à 64 ans en 2006.....	64

## REMERCIEMENTS

Mes remerciements à mes parents qui m'ont soutenu pour tous les actions inclus pendant cette période de master passé à l'université de Galatasaray et pour toute leur patience. Le travail m'a du des difficultés peut-être que pendant ce travail, j'ai eu la connaissance de mort de mon père que je voudrais dévouer ce travail a son souvenir dont la figure m'a supporté et donné la motivation malgré tous les mauvaises événements et chances réalisés en durée de ce travail.

Il y a une série de noms que je dois remercier pour leur contribution de me confier et donner leurs propres recherches et travail comme M. AYDIN de TOBB et Ş. YILMAZ de l'université de Koç, Mr. GREENWOOD de Aberdeen School et aussi mon ancien prof Ibrahim AL MARASHI. Je remercie Binnur van POMEREN, ma sœur donnant son support suffisant pour la traduction et la rédaction, Aslı SANCAR en donnant le support pour la correction et les derniers touches et Kerem ERCOSKUN qui m'a facilité le travail en donnant la facilité d'accéder les bibliothèques mondiales abonnés de l'université Yeditepe.

Il me faut aussi de remercier à mes professeurs qui ont donné les perspectives sur les théories de communication et aussi les débats et interactions avec les autres disciplines que j'ai pu poursuivre l'idée de ma mémoire. Il ne me suffit pas quand même d'exprimer mes gratitudes à ma professeur Yasemin INCEOGLU pour sa patience, pour la motivation pendant sa guide et tous les discours qui m'ont aidé de tenir et conclure ce travail. Je dois aussi dire que je me sens avoir de la chance de faire sa reconnaissance pour la grande disponibilité et le soutien amical, distingue qu'elle a consacré pendant deux années des cours.

## INTRODUCTION

### **Le lobbying se fait-il seulement en tant qu'activité de communication?**

Le concept et les activités de lobbying avant le cas de la mondialisation s'est propagé à travers l'Atlantique. Les politiciens, les entreprises et les autres organisations de lobbying travaillent désormais fortement à Bruxelles. Récemment, l'élargissement et l'intégration de l'Union européenne avec une collaboration avec les crédits ou les ressources financières transférées à titre de subvention a provoqué une expérience de mobilité extraordinaire à Bruxelles. En outre, les décisions prises au nom du développement ou de l'expansion de l'industrie dans différents secteurs, soit par la standardisation du secteur soit par la compatibilité avec l'environnement, cause la présence des représentants de ces secteurs et des représentants des pays où ces secteurs ont une intense activité, pour prendre part à ces décisions.

Pour cette raison, l'extension des compétences de lobbying a reflété la hausse de puissance des gouvernements centraux.

Avec l'élargissement récente de l'Union européenne (UE), les États membres à 27, à Bruxelles sera bientôt égal au nombre des lobbyistes à Washington. Il y a deux raisons pour la comparaison avec Washington: Premièrement, c'est la place où les activités de lobbying sont nées et s'est développées. La deuxième raison importante, c'est que le phénomène du lobbying est institutionnalisé, mesurable et aussi contrôlé par le droit aux Etats-Unis, comme la plus grande puissance économique et politique dans l'économie mondiale.

A la scène internationale, le concept de lobbying est souvent affronté hors de notre visage dans la vie politique et dans le monde des affaires (business) tels que les concours entre les grands sociétés, plutôt dits conglomérats, et les marques bien connues. Les éléments clés du lobbying efficace sont universels: l'intelligence, stratégie et mise en œuvre. Mise en œuvre de stratégies de lobbying peuvent désormais être aussi intensément développés comme le marketing ou les campagnes

publicitaires. C'est peut-être pour cette raison que le lobbying est perçu comme une activité de communication. Comme les activités de lobbying a été développés au-delà de la poursuite de l'individu et des objectifs définis pour l'élaboration de la réputation des entreprises, ça sera une mauvaise intention de le considérer comme une activité de communication puisque les activités de lobbying infèrent plus que cela.

Les activités ne sont pas limitées de créer une situation en faveur d'une idée ou un produit qui sera lancé et d'une question de vendre, mais de faire la pression pour influencer le processus de décision pour la pérennité de ses intérêts et aussi viser/tenter d'interrompre ou faire cesser un processus contre ses intérêts.

Le débat des groupes de pression des deux côtés de l'Atlantique se poursuit sur l'influence des politiques. Une recherche dans le secteur suggère que les lobbyistes sont devenues une partie intrinsèque du processus politique. Cependant, il n'y a aucune précision ou définition dans la littérature que les activités de lobbying des particuliers ou des organisations servent à l'intérêt de la société ou l'impact positive d'une contribution avec ses efforts de lobbying.

La problématique principale de cette recherche entame juste de ce point :

Notre hypothèse est que le lobbying, en général et spécifiquement au processus de l'Union européenne, est un autre moyen de pouvoir économique et politique. À cet égard, c'est une menace pour la démocratie. Dans cette mémoire le processus de lobbying à l'Union Européenne a été étudié en sens institutionnel avec une source d'inspiration d'un représentant de l'industrie et de pouvoir de la drogue. Quand on examine les institutions politiques influençant le processus de décision de l'Union Européenne et aussi les entreprises remarquables des différentes industries dans des exemples associés, on constate inébranlablement que ces entreprises étant un petit groupe privé et les dominantes de leur secteurs, les conglomérats, font leurs activités de lobbying malgré l'intérêt général.

Puisque le concept du lobbying trouve sa place à la littérature politique, la perception générale le remet simplement comme une opération de relations publiques et communication d'après sa définition suivante: des groupes de pression nécessaire pour créer une situation en faveur d'une idée ou un produit qui sera lancé ou de fournir impression positive du public pour supprimer ou correctionner une impression fausse ou négative.

Comme l'objectif principal de l'activité de lobbying et son effet est de faire pression pour influencer le processus législatif et les décideurs mentionnés, est-ce possible d'admettre le lobbying exclusivement comme une activité de communication? On peut reposer la question si le lobbying dans l'Union Européenne se fait seulement comme une activité de communication et si les lobbyistes des groupes de pression sont ceux qui réalisent des activités de communication dans le processus politique.

Si le processus de la prise de la décision législatif est influencé par les activités de communication, est-ce possible de parler de la participation de la société civile "Européenne" et de son influence au processus? Comment et en quel terme sera possible que les citoyens puissent atteindre à ces activités et puissent défendre leurs propres intérêts? Ce sont les réfractions de la problématique de cette mémoire qu'on a voulu répondre. Les mécanismes de la prise de décision législatives de l'Union européenne, leur fonctionnements et les grandes institutions, les conglomérats qui affectent et les décisions prises au cours du processus ont été examinés dans cette étude.

On a essayé de découvrir les nombreuses sources et choisi de travailler avec un ensemble de diversité des disciplines surtout la politique, les sciences de l'information et de la communication, l'histoire, l'économie pour bien définir le lobbying et les effets de groupes de pression.

Le pouvoir et les groupes d'intérêt où le concept de lobbying est défini et leurs mécanismes d'influence au processus de décision ont été examinés en terme historique et économique concernant spécifiquement le fonctionnement de l'Union Européenne. La recherche littéraire faite dans des revues spécialisées en politique, économique et académique et aussi les journaux en particulier aux États-Unis et à l'UE par les documents anglais, français et turc, ont été scruté en matière de lobbying pour observer les idées opposées et l'évaluation publique sur cette question.

Au cours de cette recherche, on a aussi contacté les personnes et institutions par téléphone ou par écrit pour l'échange d'informations des opinions différentes sur le terrain et la mise à jour de ses sources.

Il a été négocié par téléphone et par écrit avec les professeurs de la science politique et de la communication de l'université de TOBB (Prof. Dr. Mustafa AYDIN), de Bahçeşehir (Deniz Ülke ARIBOĞAN et de KOÇ (Dr. Şuhnaz

YILMAZ). Un de premiers rencontres fait avec Mr. KASLOWSKI, le Président de TUSIAD International, l'institution turc et vraiment active dans les activités de lobbying, qui a donné le support et la motivation sur le sujet, a fait tenter de faire une enquête avec les jeunes universitaires européennes et une interview vis-à-vis pour avoir un évaluation sur les activités de lobbying de la Turquie. Puisque les contacts ont été faits au Bruxelles, une étude d'évaluation n'a pas pu avoir une place dans cette mémoire pour la raison que TUSIAD a abandonné ce projet.

Puisque cette enquête n'a pas pu être menée, on avait déjà contacté et négocié avec les professeurs qui étudiaient déjà le concept "lobbying" dans leurs études universitaires. On avait demandé pour leur soutien du thème et le travail d'enquête dans leurs propres universités : Luis Bouza au Collège d'Europe Belgique, Prof. Justin Greenwood de Aberdeen Business School de Royaume-Uni, Andrea Giannaccari de IMT Lucca et Bruno DENTE Politecnico di Milano qui ont envoyé des documents et ainsi ont donné l'accès au savoir de leur université des Sciences Sociales connexes sur les canaux existants de communication virtuelle utilisées.

Bien que les études sur les activités de lobbying et son évaluation soient limitée dans les frontières de l'Union Européenne, on a voulu prendre soin pour qu'il n'y ait pas l'absence des activités menés en Turquie en termes de lobbying puisque cette recherche conduit en Turquie. D'après le trafic téléphonique et postal mentionné ci-dessus, afin de citer les efforts de lobbying de la Turquie dans cette étude, cette chaine de téléphone et d'écrit a fait conduire à Ankara. Les représentants des différentes institutions à Ankara ont été contactés et visités.

On a visité de nombreux et signifiant contacts à Ankara: Şevki MÜTEVELLİOĞLU de Délégation de UE à Ankara et aussi un membre de ABIG; Hakan FIDAN, assistant de sous secrétaire du Premier Ministre; Tunç ANGILI de Ministère des Affaires Etrangères et Timur SOYLEMEZ de la Direction Générale des Affaires Politiques UE; le sous secrétaire des affaires Etrangères, Selim KUNERALP-ancien ambassadeur aux Etats-Unis; Ahmet SEVER, fondateur du groupe de ABIG- Groupe de la Communication de UE- et le conseiller honoraire de Communication de la Présidence de la Turquie et Rüşhan AKINCIOĞLU, le sous-secrétaire des Affaires Intérieures. Ils donnaient les informations théoriques mais personne ne voulaient répondre à des questions spécifiques et mesurable sur les activités de lobby de la Turquie: Comment les activités de lobbying sont formés, quel

genre de l'organisation utilisé, quelles sont les sociétés spécialisés sur ces affaires et dans quelles régions la Turquie fait un actif lobbying, y-a-t-il des coopérations ou une stratégie de synergie avec les autres gouvernements ou organisations, le personnel consacré, le budget, etc...Malheureusement on n'a pas pu avoir une réponse pour la raison de sécurité et l'intimité gouvernementale.

Cette étude a débuté en Septembre 2008. Nombreuses ressources et études des exemples de différents pays et même des institutions relatives ont été examinées par l'accès à l'information sur leurs activités de lobbying tandis qu'en Turquie, on a pu aboutir aucun détail écrit ou oral sur les activités de lobbying du gouvernement en termes de l'activité, de l'organisation ou de budget relatifs. D'autre part, TUSIAD, la plus grande organisation économique de la société civile en Turquie, prévoit et planifie ses activités de lobbying ainsi que les études d'impact sont régulièrement suivies.

Le fait qu'on n'a pu accéder à aucun détail ou activité sur le lobby du gouvernement turc, le plus grand pouvoir économique et politique dans les frontières de la Turquie, ça nous fait impossible de faire l'évaluation de lobby de la Turquie et de répondre à la question si c'est une menace pour la démocratie en Turquie. En raison de ces limitations, il est impossible de faire une comparaison entre l'Union Européenne et la Turquie c'est pourquoi il n'est pas dans le contenu de cette mémoire. Pourtant, on a eu l'impression que tous ces informations, plutôt d'être caché, archivé ou classifié, n'existaient pas du tout.

Toutes ces activités avaient l'air d'être exécuter sans un plan stratégique, contrairement à l'hypothèse de cette mémoire et donc une évaluation mesurable ne sera pas faite non plus.

Le raisonnement est simple sur ce sujet puisqu'on ne peut pas parler d'une seule organisation turque ou plutôt nombreux institutions gouvernementales différents et très complexe font leur lobby indépendamment au sein de leurs propres plans et leurs budgets individuels.

D'autre part, quelques informations acquises sur les activités de la Turquie aux Etats-Unis ont été négociés avec la personne d'un niveau haut placé au gouvernement, qui a vérifié avec l'inquiétude et investiguant comment cette information confidentielle a été atteinte. Il n'a même pas voulu détailler sur ce savoir

puisqu'il a été en charge que cela fait suggérer ces activités ne sont pas classifié comme ça lui rend étonnant.

Afin de protéger les intérêts d'un État, il faut fournir la continuité et la cohérence en matière de lobbying et en suite maintenir les détails sur ces activités pour que ces informations puissent être mesurées et évaluées aux fins de stockage du pays. Comme l'objectif essentiel le plus important que l'Etat devrait atteindre c'est de protéger et améliorer les intérêts de ses citoyens. Alors on se pose la question pourquoi les activités de lobbying au processus de l'UE sont cachées et aussi les législateurs ou les lobbyistes qui travaillent en vertu de la démocratie et pour l'intérêt général de sa société civile deviennent muets...

Alors l'effet qu'on a pas pu avoir aucun détail pour les activités de lobbying gouvernementales de la Turquie mais cela n'a causé aucune difficulté d'accéder les activités et même au budget annuel d'un des conglomérats de la drogue. Ça fait poser encore une fois l'hypothèse si les activités de lobbying servent vraiment aux conglomérats comme ils sont vraiment bien organisés et ciblé. Pourtant, les activités de lobbying gouvernementales, soulignant le gouvernement de la Turquie, ne sont ni classé, ni classifié, ni identifié ni évalué. En effet, l'hypothèse de cette mémoire "le lobbying est un autre moyen du pouvoir économique" peut être pragmatiquement vérifier qu'on a l'accès aux documents détaillés pour les activités de TUSIAD et des autres organisations économiques et sectorielles semblables mais malheureusement pas un cadre, un budget, un plan ou un faisceau d'informations classé pour le gouvernement de la Turquie a été défini. C'est peut être pour cette raison que l'activité de lobbying est mené à l'abri des activités des sociétés. C'est pourquoi on a mis la problématique pour bien répondre à la question si les activités de lobbying servent vraiment à la faveur de la société civile ou c'est une autre menace invisible pour la démocratie.

Récemment, le ministre turc des Affaires européennes et négociateur en chef Egemen Bağış a déclaré que son pays entendait mettre en œuvre une forte stratégie de communication et peu après on a lu des journaux son autre déclaration dans la convention de TOBB et DEIK, comme une vérification et réponse à la juridiction citées ci-dessus : "D'après les résultats d'une enquête que les turcs vivant à l'étranger ne se coopèrent pas ensemble. C'est pourquoi les activités désorganisées de lobbying sont inefficaces et faibles. Les gens qui ont participé à cet enquête font cause

commune que les turcs sont épars et n'ont pas une bonne communication entre eux. Quand on examine les diasporas réussies, leur première caractéristique est une organisation commune et bien définie. Les activités de lobbying de la Turquie vont croître.”

Pourtant, ce travail a structuré comme désigné ci-dessous :

Le concept, les définitions et les techniques primaires ainsi que les personnes et les institutions nommés “lobbyiste“ ont été déterminés au I<sup>er</sup> chapitre.

Initialement, on a voulu définir l'infrastructure de lobbying dont la terminologie nous a guidées. Au Chapitre I, on a accueilli les informations des Etats-Unis et de l'Europe sur les nuances de la terminologie de “lobby, lobbying, les techniques de lobbying, lobbyistes” et on a profité de différentes disciplines pour avoir une collecte d'informations des idées opposées sur le lobbying et lobbyistes.

Même cette recherche faite sur ces définitions dans différentes sciences comme l'histoire, la politique, la communication fait preuve que le lobby n'est pas une simple activité de communication.

Par conséquent, les sources favorisant le thèse et l'antithèse ont été examinés pour notre problématique : “le lobbying dans l'Union européenne est un autre pouvoir économique qui n'a pas du tout l'intention de servir l'intérêt de la société civile, l'élément le plus fondamental de la démocratie, laquelle est également menacé.”.

La mondialisation imposée que ces dernières années nous propose et la recherche littéraire nous montre comme un résultat que le processus de lobbying sur les acteurs politiques, économiques, académiques, culturels, le tourisme, l'éducation et l'art, avec les quelles il est obligatoire une à une interaction avec les personnes dans toutes les branches et ça nécessite “une planification stratégique” et de “gérer” une opération à un “siège” est destiné.

Le “siège” ou simplement l'objectif défini est d'essayer influencer le processus législatif pour la protection des intérêts. Le processus d'influencer la législation nécessite une interprétation sémantique de plusieurs travaux de divers disciplines mentionnés pour faire une planification significatif afin de contribuer le résultat.

En plus, en donnant les détails sur un lobbyiste, on a rendu compte qu'un lobbyiste est plus d'un spécialiste de la communication mais il doit aussi être un sociologue, psychologue, économiste et même un conseiller juridique. Même cette définition à soi-même donne une simple réponse à la problématique que le lobbying n'est pas une activité simple de la communication mais une activité pluridisciplinaire lequel devrait être géré et résolu dans un système compliqué.

Les définitions et les descriptions liées au lobbying ont été détaillées dans ce chapitre en accentuant sa structure multidisciplinaire, complexe et stratégique laquelle renforce l'assomption de notre problématique soutenue.

La structure définie dans le système démocratique requiert une organisation appropriée aux activités de lobbying pour la protection de l'intérêt des citoyens.

En outre, le manque de ressources pour organiser et par conséquent les efforts inefficaces vérifie notre hypothèse que ça cause une grande difficulté pour la protection de l'intérêt général lequel est en train de se rendre aux conglomérats qui deviennent les pouvoirs supranationaux les activités desquels deviennent de plus en plus un autre moyen de pouvoir économique, constituent une vraie menace pour la démocratie.

Bien que la restructuration des organisations de la société civile au sein de l'UE soit examinée au dernier chapitre, on les a maniés à la lumière de ce chapitre d'après les définitions proposées.

Au Chapitre II, comme l'histoire nous dit que le lobbying est né et développé aux Etats-Unis, on a donné quelques brèves informations de lobbying aux Etats-Unis, on a désigné l'infrastructure du système électoral, les effets et la développement de lobbying. Quand l'initial est bien compris, à la suite de laquelle, on va éclaircir le système de l'Union Européenne, la décision législatif et enfin, le lobbying et les organisations influençant ce système de l'UE avec les activités de lobbying qu'ils ont été transférés du système des Etats-Unis.

Le dernier chapitre est partagé au processus et aux activités de lobbying dans l'Union Européenne. Ce chapitre est divisé en deux sous section :

À la première section, la formation de l'Union Européenne est examinée dans un processus historique :

L'histoire de la transformation de la Communauté européenne du charbon et de l'acier à la Communauté Economique Européenne et ensuite à L'Union Européenne, nous explique sans aucun doute comment et pourquoi le lobbying a eu lieu et s'est développé en vertu des intérêts mutuels ou réciproques.

Le socio économique structure en tant que leur histoire des pays qui se sont réunis d'après leurs intérêts dans l'UE a été défini avec les informations mises au jour. On a visé de décrire quels pouvoirs ont été assemblés et quelle est la structure résultant de puissance et de taille avec le processus de création de l'UE dans l'économie mondiale.

Comme analysé au premier chapitre que le lobbying est fait pour influencer le processus législatif de la protection des intérêts propres de groupes privés, ces groupes d'intérêt sont aussi été définies. Pour bien comprendre et évaluer le système que le lobbying s'effectue et se développe, on a voulu d'avoir une base de connaissance des informations démographiques comme l'âge, le langage ainsi que les informations économiques et commerciales indiquant le pouvoir. Ces données nous fournissent si le lobbying est véritablement est dans le cadre d'un système démocratique ou de constituer une menace pour le système qui a servi.

On questionne si les institutions et les organisations qui font le lobbying dans le système de l'UE afin d'influencer le processus législatif donne vraiment une contribution au système démocratique à laquelle la civile autorité devrait participer ou bien ses effets sont la pipolisation de la société. C'est pour cette raison que ces données socio-économiques et la structure sont déchiffrées. Les deux sous-titres de cette section ont été consacrés à la structure du processus législatif de l'Union européenne et à la formation du mécanisme de prise de décision dans la procédure législative.

Le niveau supranational du processus des dispositifs de gouvernance et les réglementations de la politique européenne dans ce processus différent a promu les efforts des gouvernements nationaux pour avoir une interaction mutuelle pour protéger leur intérêt et leur autonomie. La littérature gouvernance à plusieurs niveaux sur la politique européenne supranationale fait valoir que des arrangements d'administration ont augmenté leur autonomie vis-à-vis des gouvernements nationaux.

Que les intérêts privés de contournement de plus en plus au niveau national et de devenir actif dans transnationale des réseaux euro-niveau sur les politiques, les gouvernements nationaux ne sont plus l'interlocuteur unique entre les niveaux supranational et national. La mondialisation de ces groupes d'intérêt pas seulement dans un niveau national mais aussi dans l'économie mondiale et leur impact active sur la politique dans la zone européenne leur donne une grande importance. En revanche, l'Union européenne pourrait également être conceptualisée comme un système à deux niveaux de négociation entre États, une approche en supposant que les intérêts sont formés et agrégés au niveau national. Intérêts de la société entrent dans l'arène des négociations européennes par l'intermédiaire de cadres nationaux et les intérêts privés "sans passer par l'échelon national" sont considérés comme plutôt marginal, même hors de propos, phénomène. En général, les résultats suggèrent que les réseaux euro-niveau des intérêts intérieurs sont en partie liés à leur situation structurelle dans la sphère domestique, que les stratégies de réseau ont tendance à être assez bureaucratique et que l'espèce d'intérêt représenté - diffuse ou spécifique - a un effet considérable à acquérir et qui cherchent à accéder. En outre, les deux comptes attendent des résultats différents au sujet desquels sortes d'intérêts privés recherchent et accèdent à des acteurs tant nationaux et européens.

C'est évident que les gouvernements centraux continuent d'être le cœur des décisions fondamentales mais les groupes d'intérêts sont désormais compris dans ce processus puisqu'ils sont affectés de nouvelles régulations.

Un tel processus d'interaction a développé d'établir une approche d'une négociation à deux niveaux différents dans le système de l'UE.

Dans cette recherche, on a détaillé et donné une grande importance sur la déclaration que L'UE a fait sur l'initiative européenne en matière de transparence et aussi avec une nouvelle déclaration qu'il a défini la position de la Commission avec les groupes d'intérêt pour un dialogue ouvert et structuré. Ces déclarations affirment que L'Union Européenne accepte l'existence des groupes d'intérêt excepté des gouvernements nationaux et aussi adopte le dialogue et l'interaction avec ces groupes. C'est pourquoi ces déclarations ont l'importance pour bien comprendre si ça aide la démocratie en vertu des citoyens d'Europe. Une autre raison importante de cette déclaration est son but de faire une recette pour éliminer l'image négative existant dans l'opinion publique approprié à la problématique que le lobbying est en

fait un instrument utilisé de plus du pouvoir économique pour fournir des bénéfices à une certaine classe au-delà de la démocratie.

Ainsi, l'objectif de cette déclaration est de souligner que la relation avec ces groupes d'intérêt sera ouvert, structuré et transparent. Par conséquent, le contenu de cette déclaration dans cette étude a été donné afin de bien comprendre si le système est vraiment de consacrer au bien-être des citoyens européens.

Notre recherche littéraire qui départ de la question si le lobbying est seulement une activité de la communication a résulté que ce procès n'est pas limité par celle-ci mais interpénétré avec la politique, l'économie, l'académie, la culture, le tourisme, l'éducation, l'art et avec toutes sortes d'activités nécessitant une interaction avec les gens. Cependant, c'est une opération de siège qui doit être planifié et géré stratégiquement comme suggéré dans les suppositions de la mondialisation. C'est pourquoi on a essayé de donner des informations sur la structure de ses membres et leur fonctionnement de quelques exemples des institutions principales qui ont une relation intime avec les législateurs Européennes et surtout avec la Commission, pour interroger la présence de la société civile.

Dernièrement, on a scruté les journaux et magazines dans l'UE et aux Etats-Unis pour évaluer les approches et caractéristiques identiques. On a essayé d'analyser les activités de lobbying si c'est vraiment limitées par les méthodes et le pouvoir de communication ou c'est une affaire sacrée, et d'une part secrète, de la politique et des groupes d'intérêt économiquement gérant le marché.

## **PREMIERE PARTIE: CONNAISSANCE GENERALE**

### **1. Les Concepts et les définitions**

Le but essentiel des groupes de pression étant une partie intégrante du système démocratique, est d'affecter le mécanisme politique conformément à leurs propres intérêts.<sup>1</sup> Un groupe de pression fait circuler l'entrée des agents dans le domaine législatif et exécutif, même dans les juridictions concernées de l'extérieur, de sensibilisation de la collectivité de l'Etat de contrôle du travail à de nombreuses études sur la question du temps et aussi fournir les informations aux législateurs qu'ils souhaitent plus importantes. Les offres de services et les pressions ne peuvent pas être ignorées.

Pour leur propres intérêts et succès de refléter la dynamique de la situation actuelle, la législateur auprès des groupes de pression avec une réconciliation maintient les activités de plus en plus facile et acceptables.

Les dirigeants politiques sont aujourd'hui confrontés à un véritable paradoxe. D'une part, les citoyens attendent d'eux qu'ils apportent des solutions aux grands problèmes de nos sociétés. D'autre part, ces mêmes citoyens ont de moins en moins confiance dans les institutions et la politique ou tout simplement s'en désintéressent.

Après un bref rappel sur la relation entre le lobbying et les groupes de pression, il est nécessaire de révéler les activités de lobbying. Afin de clarifier les concepts qui sous-tendent les éléments, les termes "lobby", "lobbyiste", "lobbying", "les activités de lobbying" seront soulignée. Pourtant la "communication stratégique" a une autre importance pour le lobbying.

---

<sup>1</sup> Müjde Ker DİNÇER, **Lobicilik**, Alfa Yayınları, İzmir, 1999, p.28.

Le mot « lobby » dont le sens s'apparente à 'corridor' en turc, a un autre emploi dans le domaine politique et aussi diverses définitions dans des autres disciplines.

Le mot anglais lobby signifie vestibule, pièce d'entrée d'un édifice. “Chez les Romains, précise le Littré, le vestibulum est l'espace laissé entre la porte de la maison et la rue, pour que ceux qui venaient saluer le maître de la maison, ne fussent pas dans la rue, sans être pourtant dans la maison”. Ce terme désigne en l'occurrence les couloirs des bâtiments du Congrès américain et de la maison des représentants, dans lesquels se tenaient initialement discussions et conciliabules pour infléchir l'opinion, et par conséquent le vote, des représentants du pouvoir politique. Selon le poète Ovide, le mot vestibulum vient de Vesta; cette pièce d'entrée contenait un feu allumé en l'honneur de Vesta déesse protectrice du foyer.

Le Webster's nous apprend que le mot lobby désigne aussi un petit enclos dans un champ. C'est dans un tel enclos qu'on rassemble les animaux avant de les envoyer à l'abattoir. Dans son premier sens le lobby est l'antichambre du pouvoir, dans son second sens, il est l'antichambre de la mort<sup>2</sup>.

La définition de “lobby” dans le dictionnaire Larousse est défini simplement le synonyme de “groupe de pression” et la définition approfondie est “une communauté aux intérêts ou convictions semblables pour influencer les pouvoirs publics à son avantage, une communauté de personnes, essayant de faire la politique est un mercenaire, qui se réunissent afin de fournir certains intérêts corrompus dans les couloirs du parlement, les cercles influents dans la presse, notamment par des campagnes d'opinion”. Une autre définition de “lobby” dans le dictionnaire est exprimée comme “les gens ou les groupes qui essaient de convaincre de voter les législateurs pour un projet de loi en conformité avec l'intérêt des divers groupes ou de s'opposer à leur parti dans les couloirs de Congrès”.<sup>3</sup> Une autre recherche sur les activités de lobbying aux Etats-Unis définit le lobby comme “Une sorte du groupe de la pression des grands organisations ou des personnes marquants

---

<sup>2</sup> Jean François MATTEI, **Le Regard Vide**, Essai sur l'épaissement de la culture européenne, Dossier “Lobbying”, Flammarion, 2007

<sup>3</sup> American Educator Encyclopedia, The United Educators Inc, Illinois, 1965, “Lobby”, Cilt: 9, p.237.

qui continuent d'affecter les décisions au Congrès, à la Maison Blanche, au Gouvernement et aux institutions de droit conformément à leur propre intérêt.<sup>4</sup>

Quant à "lobbying", ce sont toutes les initiatives et activités organisées par les individus ou certains groupes de pression et les praticiens afin d'imposer leurs plans aux législateurs pour leur propre bénéfice. L'arène est l'espace dans laquelle une campagne de lobbying se joue. Il est défini par les institutions que la campagne cherche à influencer leurs importantes relations et leur processus décisionnel. Il est encombré par de nombreux "acteurs"<sup>5</sup>. Comme on va constater dans la pratique en réalité, les législateurs sont seulement l'un des groupes que les lobbyistes cherchent à cibler<sup>6</sup>.

Puisque le terme "lobbying" soit utilisé en 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècle au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, les individus et les groupes ont toujours fait leurs activités afin d'influencer le pouvoir politique pour les événements en leur faveur. C'est en Grande-Bretagne que le lobbying a acquis ses lettres de noblesse. Il désigne les corridors ou couloirs de la Chambre des Communes britannique. C'est aux environs de 1830, que le terme de lobby désigne le groupe de pression qui influence les deux chambres britanniques<sup>7</sup>.

Comme 15.000 lobbyistes recensés à Bruxelles, 40.000 à Washington, le lobbying est devenu une composante du jeu politique, le point de rencontre entre les décideurs publics et les représentants de la société civile - groupements professionnels, associations de consommateurs, syndicats<sup>8</sup>...

Le lobbying est le nom général exprimant tous les activités et les initiatives faites comme le lobbying activité qui sera détaillé et expliqué.

---

<sup>4</sup> N. Nisa BAYRAMOĞLU, **Amerika Birleşik Devletleri'nde Lobi Faaliyetleri**, Dış Politika Enstitüsü, Ankara, 1985, p.9.

<sup>5</sup> Robin PEDLER, **European Union Lobbying Changes in The Arena**, Palgrave Publishers, New York, 2002, p.1.

<sup>6</sup> Michael BURRELL, **Lobbying and The Media: Working With Politicians and Journalists** (a Specially Commissioned Report), Thorogood, London, 2001, p.13.

<sup>7</sup> Florence DIEUPART, **Le rôle des groupes d'intérêt en France**, Mémoire, DESS, Faculté des Sciences Economiques et Sociales - Institut Catholique de Paris, 1997

<sup>8</sup> Michel CLAMEN, **Manuel du lobbying**, DUNOD, Paris, 9 Juin 2005, pp.7-8.

Simplement, le lobbying est tous les initiatives menées par les lobbyistes visant à influencer les législateurs ou les décideurs dans l'administration publique en mesure de les informer avec leurs opinions exprimées en faveur de leur intérêt.<sup>9</sup>

Lobbying est l'action des groupes de pression organisés pour infléchir les décisions de la puissance publique dans le sens le plus conforme à leurs intérêts.

Les groupes de pression, ou lobbies, ont pour fonction de défendre les intérêts d'acteurs économiques ou sociaux les plus variés : secteurs industriels ou agricoles, syndicats de salariés, professions libérales, anciens combattants, épargnants, mouvements écologistes, associations de consommateurs, de protection des droits de l'homme, minorités raciales ou sexuelles. L'action des lobbies, le lobbying, s'est traditionnellement développée en marge des institutions démocratiques (parlements, ministères) sous forme de rencontres informelles de responsables politiques ou administratifs, d'où le terme de lobby, qui signifie antichambre en anglais. Elle peut, en ce sens, être comparée à la diplomatie. Au-delà de simples opérations de relations publiques, le lobbying participe parfois de manière indirecte aux processus de la prise de décision en élaborant les amendements que les parlementaires sont susceptibles de déposer avant l'adoption d'une loi.

Pratiqué depuis longtemps aux États-Unis, le lobbying s'est particulièrement développé à l'échelon des institutions de l'Union européenne (Commission européenne et Parlement européen)<sup>10</sup>.

Esat Çam fait la définition "les efforts pour assurer la nomination de représentants désirée du gouvernement ou affecter des décisions politiques spécifiques pour leurs intérêts".<sup>11</sup> D'autre part, un autre académicien turc définit le concept de lobbying, "les activités des groupes de pression pour convaincre l'autorité de croire à ses propres intérêts, d'assurer de changer les opinions des décideurs qui peuvent prendre des décisions dans le système politique".<sup>12</sup>

---

<sup>9</sup> Hikmet SEÇİM & Selma COŞKUN, **Halkla İlişkiler**, Anadolu Üniversitesi Yayın No:609, Açıköğretim Fakültesi Yayın No:303, Eskişehir, 1992, p.23.

<sup>10</sup> Michel CLAMEN, **Le lobbying et ses secrets**, Guide des Techniques d'Influence, 3<sup>e</sup> édition, DUNOD, Paris, 2000

<sup>11</sup> Esat ÇAM, **Siyaset Bilimine Giriş**, Der Yayınları, İstanbul, 1995, p.47.

<sup>12</sup> İlter TURAN, **Siyasal Sistem ve Siyasal Davranış**, Der Yayınları, İstanbul, 1986, p.3.

D'après Louis Anthony Dextre, fondamentalement dans la vie politique, le lobbying est formé par l'interaction des participants par le caractère politique de mécanisme de communication de l'information.<sup>13</sup> Le lobbying est défini comme “la capacité et qualification de modifier les décisions politiques en faveur ou contre d'un groupe ou d'un pays en créant une pression sur la prise de décisions avec les techniques de persuasion et de croyance”.<sup>14</sup> Bayramoğlu, après ses études menées sur les activités de lobbying, a commenté le lobbying, comme ceci a été déjà défini à la description de lobby, “les activités en raison d'influencer les décisions législatives du Gouvernement par les groupes de pression”<sup>15</sup>

Lester Milbrath fait la définition du lobbying conforme à la philosophie de la Communication. “La communication dirigée par les citoyens qui ne sont pas ordinaires pour le but d'influencer les décideurs au Gouvernement”<sup>16</sup>

Zygmunt Tyszkiewics, le secrétaire générale de l'Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe et qui est une des personnes remarquables pour le lobbying, fait une définition de lobbying avec une extrême sensibilité: “activité limité d'influencer les gens qui prennent les décisions politiques mais ce n'est rien avoir de donner une enveloppe au dessous de la table.”<sup>17</sup> D'autre part, Rousseau considèrait le lobbyisme comme étant l'expression d'intérêts purement particuliers et menaçant l'intérêt général que seul l'État peut arbitrer. L'acteur décisif, c'est le gouvernement. Les lois constitutionnelles, sur lesquelles porte la souveraineté populaire, ne peuvent par nature avoir un objet particulier, mais elles s'appliquent à des objets particuliers et à des individus. Comme chaque citoyen est à la fois auteur des lois et sujet de ces mêmes lois, leur exécution est déléguée à un corps intermédiaire, le gouvernement, également chargé du maintien de la liberté tant civile que politique. Au sens du Contrat, le gouvernement inclut aussi bien le

---

<sup>13</sup> Andrew S. McFARLAND, **Müşterek Dava-Kamu Yararına Lobcilik**, Çev: Ruhi Can TUL, Ankara Dış Politika Enstitüsü Yayınları 93(2), 1993, Ankara, p.iii

<sup>14</sup> Nurdoğan RIGEL, **Medya Ninnileri**, Sistem Yayıncılık ve Matbaacılık, 1. Baskı, İstanbul, 1993, p.61.

<sup>15</sup> BAYRAMOĞLU, op.cit., p.9.

<sup>16</sup> Milton C CUMMINGS & David Jr WISE, **Democracy Under Pressure: An Introduction to the American Political System**, Harcourt Brace Jovanovich Inc, USA, 1971, p.216.

<sup>17</sup> Feridun AKSIN, “Lobby’ciliği Kurumsal Bir Kimliğe Büründüren Zygmunt”, **Barometre**, Yıl:5, Sayı:248, Barometre Yayıncılık ve Sanayi Ticaret A.Ş., İstanbul, 21 Kasım 1993, p.8.

parlement que l'exécutif, car selon Rousseau la souveraineté populaire ne se délègue pas.<sup>18</sup>

La différence entre les deux termes, les groupes de pression et le lobby; peut s'exprimer que, l'établissement des groupes de pression autour d'intérêts spécifiques et pour le but commun avec une seule section transversale a créé les relations avec le pouvoir, puisque le lobbying sont des groupes ou institutions spécialisées pour faire pression sur le gouvernement en gérant tous les types d'activité sur les routes de l'efficacité en fournissant la décision ignorée pour les fins de l'exploitation dans les groupes ou les organisations.<sup>19</sup> Quand une telle législation au nom du groupe relié personnes dans le domaine, groupe ou organisation du travail que le «lobbying» est appelée. Tayyar Arı a déclaré le lobbying dans le concept de communication : «Le lobbying sont les actions de faire une échange d'informations et une forme de communication par les gens qui veulent influencer la prise de décision des organismes ou directement les décisions politiques envers des organes ayant le pouvoir de prendre des décisions conformément aux objectifs fixés.<sup>20</sup>

En conséquence, le lobbying, est un travail visant à influencer les décisions dans la région de la législation. L'exécutif politique et les instances judiciaires qui composent le mécanisme, quoiqu'indirectement, ont un effet sur la législation.

Le lobbying est devenu une profession avec l'authentification et le développement du secteur en un professionnel. Précédemment, le lobbying qui est connu comme les activités du monde souterrain de la politique, devient de plus en plus une profession la plus respectée dans la voie de réception. Dans les pays développés du monde, principalement le Royaume-Uni et les États-Unis, le lobbying est une profession légitime. Pourtant, dans notre pays, il n'a pas de réglementation juridique.

---

<sup>18</sup> Jean Jacques ROUSSEAU, **İnsanlar Arasındaki Eşitsizliğin Kaynağı**, (çev. Rasih Nuri İleri), Say Yayınları, İstanbul, 1990, p.87.

<sup>19</sup> Mehmet AKAD, **Baskı Gruplarının Siyasal İktidarla İlişkileri**, İstanbul Üniversitesi Yayınları No:2138, İstanbul, 1976, p.69.

<sup>20</sup> Tayyar ARI, **Amerika'da Siyasal Yapı, Lobiler ve Dış Politika**, Alfa Yayınları, İstanbul, 1997, p.152.

Pour cette raison, la première étape du lobbying des intérêts doivent bien connaître le mécanisme politique sur lequel ces travaux fondamentaux seront être fondées.

Les pierres angulaires d'un lobbying sont les lobbyistes. Les gens, qui font le lobbying, qui fonctionnent de facto les efforts de lobbying, sont des lobbyistes professionnels, des représentants assignés au travail de faire face aux fonctionnaires politiques afin de profit des associations tels que les organisations commerciales, organisations professionnelles, des syndicats et des groupes de pression et même des citoyens ordinaires qui tentent de transmettre des demandes ou des problèmes. L'étymologie de ce terme compte sur le regroupement des agents qui se trouvent dans les halls des politiciens et les législateurs<sup>21</sup>

Beaucoup l'accent sur le terme "lobbyiste" comme le mot "lobby" a beaucoup de définition. Rigel définit les lobbyistes "personnes qui utilise les ressources financières et les engagements pour influencer les cadres législatives"<sup>22</sup>, Akad fait une définition similaire comme "les gens qui essaient d'avoir le contact avec les députés ou les ministres généralement aux corridors de Parlement afin de les persuader pour l'initiation d'une idée ou même pour l'adoption d'un nouveau règlement"<sup>23</sup>

Abraham Holtzman, il a révélé le lobbyiste après son analyse : les lobbyistes sont les médiateurs entre les groupes de pression et les entreprises qu'ils ont été loués pour représenter leurs intérêts. D'autre part, ils entreprennent la tâche de défendre leurs groupes de pression contre l'administration de l'Etat. En conséquence, les lobbyistes, au nom d'une personne, d'un peuple, d'un pays ou pour le compte de groupes de pression, construit des relations constructives avec les personnes de législation afin de canaliser ses opinions à faveur des groupes qu'il représente.<sup>24</sup>

L'image négative de la profession est améliorée par la législation et les règles d'éthique.

---

<sup>21</sup> Robert WEISSBERG, **Understanding American Government**, Random House Inc, New York, 1988, p.646.

<sup>22</sup> RIGEL, op.cit. p.54.

<sup>23</sup> AKAD, op.cit., p.69.

<sup>24</sup> Abraham HOLTZMAN, **Interest Groups and Lobbying**, The Macmillan Company, New York, 1966, p.75.

Aux Etats-Unis, le lobbying et les lobbyistes sont tout à fait légale et sous contrôle. Les lobbyistes, experts dans leur domaine, ont également une connaissance approfondie. Par conséquent, pour la plupart du temps les lobbyistes sont consultés par leur connaissance d'information et d'expérience surtout dans les milieux politiques.

Puisque le lobbying est une profession professionnelle, ne dispose pas d'une éducation universitaire. Dans les institutions d'enseignement, en particulier dans les cours de sciences sociales, les cours spécialisés dans le domaine du lobbying sont en cours. Cependant, l'éducation sur la science politique, le droit, les relations internationales, le journalisme et les relations publiques est appelé à augmenter l'effet du lobbying et la réussite professionnelle.

La capacité et le talent à communiquer est un figuratif atout pour un lobbyiste. La communication est le cœur de lobbying. Les lobbyistes qui utilisent mieux les techniques de communication écrite ou orale sont dans une situation avantageuse.

Avoir un large environnement est une nécessité pour un lobbyiste. Les amitiés et les relations intimes avec les fonctionnaires de la pouvoir politique ou être courant parmi ces cadres redoublent la chance de succès des activités de lobbying.

Pour qu'un lobbyiste puisse passer à fournir un dossier solide et pour être efficace, le lobbyiste doit en premier lieu avoir une connaissance parfaite des systèmes politiques, économiques et juridiques ; en effet, il est essentiel d'identifier sans risque d'erreur le niveau d'intervention et les personnes à contacter en fonction de l'objectif spécifique recherché.<sup>25</sup> Il vaut mieux qu'il connaisse leur environnement des gestionnaires de politiques et des bureaucrates delà de leur personnalité individuelle.

En deuxième lieu, le lobbyiste doit être capable de proposer des informations de très grande qualité et pratiquement exhaustives à ses interlocuteurs, tenant compte des conséquences du problème évoqué non seulement pour l'entreprise mais aussi, et surtout, pour l'intérêt général. Enfin, un lobbyiste de qualité sait entretenir ses

---

<sup>25</sup> Philippe MALAVAL & Jean Marc DECAUDIN, **Communication: Théorie et Pratique**, Pearson Education France, p.255.

relations, sait cultiver son carnet d'adresses en évitant d'être "marqué" d'un point de vue politique.<sup>26</sup>

Les répertoriés comme indiqué en dessous pour qu'un lobbyiste soit en succès<sup>27</sup> :

- Avoir une image fiable à laquelle aucun comportement ne doit porter atteinte
- Ne jamais faire le lobbying pour un sujet qu'on ne croit pas ou avec le doute de l'exactitude qu'une bonne recherche n'est pas fait.
- Comprendre les sujets à être pleinement, déterminer les études et les actions futures et faire le plan avec tous les détails de la stratégie
- Etre bien sur de reprendre les plans de défense ainsi que le plan d'attaque
- Avoir un canal de réception fiable pour des informations disposées
- Faire un bon choix des « "clé" » personnes et institutions
- Faire le bon timing
- Ne jamais abuser des privilèges de la personne qu'on exécute le lobby, ne jamais orienter à la mauvaise voie en donnant des faux renseignements, ne jamais quitter les vérités et les faits réels pour ne pas rencontrer les mauvaises surprises.
- Avoir une lecture simple et facile à comprendre, éviter les détails inutiles et un récit assez long et une orthographe inadéquate qui pourrait être mal compris.
- Choisir les outils de communication plus précis et approprié
- Avoir une bonne connaissance de l'art et d'esthétique, si nécessaire, avoir une vision développée pour gérer une campagne publicitaire ou campagne de relations publiques

---

<sup>26</sup> Loc.cit.

<sup>27</sup> DİNÇER, op.cit.pp.71-73.

- Ne jamais sous-estimer les rivaux, ne pas endommager les personnalités, conserver les limites de respect mutuel
- Etre à l'écoute des activités des groupes adversaires, de les bien surveiller
- Assister à toutes les réunions nécessaires, les voyages, les conférences de presse, ne jamais rater et suivre les invitations reçus avec une participation permanente,
- Acquiescer les demandes pour la consultation d'information et apprécier cette occasion en donnant une aide suffisante,
- Affilier a des associations et club sociaux,
- Se comporter patient, conciliant, serviable mais jamais agressive,
- Les résultats devraient être bien estimés,
- Une communication régulière et permanente devrait être établie en toute bonne foi avec l'environnement sur la base du respect, d'amour et d'honnêteté
- Etre volontaires pour les tâches aux questions que la société est sensible, contribuer à fournir un appui aux organismes de bienfaisance,
- Motiver l'équipe contacté ou travaillé ensemble
- Etre modeste
- Ne pas se pavaner pour le succès obtenu à la suite de travaux réalisés, le plaisir de ce succès et prestige devrait être consacré à la personne ou groupe au nom desquelles le lobbyiste agisse, ne jamais paraitre au premier plan.<sup>28</sup>

Les groupes d'intérêt doivent se convaincre que la défense par un seul acteur, si puissant qu'il apparaisse, ne suffit pas: C'est pourquoi un lobbyiste ne doit pas être amené à lâcher en fonction de considération supérieures ou de nécessités tactiques.<sup>29</sup> Il est bon de rappeler les contraintes de la négociation entre les pays. Les affaires relativement mineures sont souvent l'objet d'un "donnant-donnant". Même si elles n'ont pas grand-chose à voir entre elles, on les rapproche et tout se passe comme si

---

<sup>28</sup> Loc. cit.

<sup>29</sup> Michel CLAMEN, **Pratique du lobbying**, 3<sup>e</sup> édition, DUNOD, Paris, 2002, p.7.

l'ensemble des négociateurs pratiquait l'échange; chacun admet de perdre sur quelques dossiers pour obtenir satisfaction sur d'autres. Alors qu'un lobbyiste devrait avoir une talent de communiquer aussi bien d'évaluer les intérêts plus ou moins favorisés<sup>30</sup>

## 2. Le processus historique de lobbying

Le mot "lobby" signifie vestibule, pièce d'entrée d'un édifice et aussi "corridor, hall" en anglais. Ce mot a été utilisé aussi pour les corridors de Parlement.

Puisque le terme "lobbying" soit né en 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècle au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, les individus et les groupes ont toujours fait leurs activités afin d'influencer le pouvoir politique pour les événements en leur faveur. Quand on parlait de lobby ou lobbyiste, les postes de l'Association des journalistes qui sont positionnés au Parlement à Westminster et les journalistes politiques dans les médias seraient comprises.

En 1927, Senator Thaddeus Caraway est établie une commission pour réguler les activités de lobbying aux Etats-Unis, pour organiser des efforts de lobbying en le définissant «les membres qui cherchent des moyens de contacter la Chambre des représentants et le Sénat avant son examen des propositions de loi »<sup>31</sup>

Bien que le lobbying de divers genres est menée autour du monde, son développement comme un métier ou une profession est avant tout un concept anglo-saxon et a toujours été traité avec suspicion ailleurs - par exemple, en France et l'Allemagne – Récemment, cette situation commence à changer.

En Grande-Bretagne, nous pouvons retracer les origines du droit d'exercer le lobbying pressions pour la Magna Carta, la charte accordée par le roi Jean à Runnymede en 1215, reconnaissant les droits et privilèges des barons, l'église et des hommes libres et, en particulier, leur droit à pétition pour obtenir réparation d'un grief. Depuis lors, beaucoup d'eau a coulé sous Westminster Ponts et les structures de pouvoir ont changé considérablement, mais la base concept est reconnaissable.

---

<sup>30</sup> Loc.cit.

<sup>31</sup> RIGEL, op.cit., p.54.

L'une des colonies américaines étaient des groupes les plus connus lésée histoire, de leur traitement aux mains de George III, qui n'appréciaient pas, a mené une guerre pour gagner leur indépendance et ont été profondément méfiant de l'autorité depuis. D'où le Bill of Rights, les dix premiers amendements à la Constitution des Etats-Unis, a ajouté en 1791, garantissant la liberté de l'individu. Plus précisément, le respect américaine pour le projet de loi consacre les droits de liberté de parole et qui mettrait la loi interdit au Congrès de promulguer des obstacles sur la voie du droit du citoyen à une pétition pour obtenir réparation d'un grief.

### **3. La Classification du Lobbying**

Les activités de lobbysme peuvent être faites pour un autre pays ou pour autres acteurs internationaux, le pouvoir politique du pays peut agir dans la plateforme internationale avant la date d'une décision importante. Les activités de lobbying sont faites pour leur propre bénéfice envers le pouvoir politique du pays à influencer les décisions et les actions et leurs conséquences dans le pays. Des organes législatifs et exécutifs sont effectués sur le lobbying national. L'administration et les cadres supérieurs de l'administration publique et la bureaucratie est le public ciblé. La gestion centrale de l'administration pour faire pression contre l'administration locale fera l'affaire.

La pression d'un pays ou d'un groupe d'acteurs politiques internationaux dans le processus politique en fonction de leurs propres intérêts pour des fins de routage d'entrée est l'activité du lobbying Internationales. Après la Seconde Guerre mondiale, survenue à la suite des modifications afin d'accroître les relations internationales, les organisations internationales et les sociétés multinationales ont acquis un pouvoir dans le pouvoir des sanctions économiques qui ont gagné en importance en matière de lobbying international.

D'après Bahadır Kaleağasi<sup>32</sup>, dans les relations internationales, ainsi que les moyens de pression politique entre les pays, les objectifs spécifiques de lobbying sont l'approvisionnement de trois alimentation principale: "L'argent, les votes et la sympathie" Même, en tenant compte des deux premières qui ont une importance

---

<sup>32</sup> Bahadır KALEAĞASI, **Para, Oy, Sempati**, Radikal Gazetesi, 7 Temmuz 2001.

décisive, il sera plus exact de parler de deux et demi-puissance. En outre, chacune d'entre elles sont en interaction mutuelle entre eux. Tous ces éléments s'interactent, l'argent peut stimuler le vote, le vote stimule l'argent et les deux faits mobiliser la sympathie.

Le lobbying au plan international est défini afin de fournir une impression positive du public pour une idée ou un produit qui sera être lancé, une question de vendre ou supprimer la fausse impression ou la correction, avec des activités diverses au détriment d'une situation en faveur de l'activité de conversion. Comme l'objectif du lobbying est certes de modifier le cadre réglementaire dans un sens favorable au fonctionnement de l'organisation commanditaire, cela ne remet pas forcément en cause la légitimité du projet.<sup>33</sup> En effet, d'après les conséquences du nouveau texte adopté dans le sens de l'intérêt général, le lobbying sera classifié "vertueux" ou "honteux".<sup>34</sup>

#### 4. Les Techniques du Lobbying

Le lobbying est entré dans les mœurs.<sup>35</sup> Il est une composante de la stratégie d'entreprise et dépend à ce titre de la direction générale. Outre ses capacités spécifiques relatives au cadre juridico-économique de l'entreprise, il contribue à la politique de communication de l'entreprise. Il doit être décliné selon une stratégie élaborée dans le cadre de la politique générale adoptée par l'entreprise.<sup>36</sup> Les milieux d'affaires, les ONG et la société civile réagissent de plus en plus vivement quand les décisions publiques mettent en jeu leurs intérêts. Les circuits classiques de représentation et de concertation ne suffisent plus. S'il est possible d'infléchir la décision publique, encore faut-il savoir s'y prendre.<sup>37</sup>

Les techniques d'influence ont, ces dernières années, fortement évolué et commencent à s'enseigner dans les universités. L'approche américaine, la montée des pouvoirs européens, les nouvelles technologies, tout se ligue pour bouleverser les

---

<sup>33</sup> MALAVAL & DECAUDIN, op.cit. p.251.

<sup>34</sup> Loc.cit.

<sup>35</sup> CLAMEN, **Manuel du lobbying**, op.cit. p.3.

<sup>36</sup> MALAVAL & DECAUDIN, op.cit. p.253.

<sup>37</sup> CLAMEN, **Manuel du lobbying**, op.cit.p.3.

méthodes, aussi bien dans la recherche des informations que dans l'expression auprès des décideurs publics. C'est à l'acquisition de ce savoir-faire que nous convie le manuel de stratégies d'influence, communication, contextes politique et administratif, acteurs... sont décrits sans "langue de bois", et dans leurs dimensions les plus modernes. Tous ces techniques s'adressent aux entreprises, groupes d'intérêts, associations, fonctionnaires et aux étudiants en communication, droit, sciences politiques et affaires européennes<sup>38</sup>.

Le lobbying dispose des techniques de communication traditionnelles (publicité, relations presse, publi-rédactionnel, relations publiques, communication événementielle...) et de techniques plus spécifiques<sup>39</sup> d'après son caractère multidisciplinaire. Pourtant, les deux techniques majeures sont acceptées comme "direct lobbying" et "indirect lobbying" qu'on peut classifier d'une manière générale :

- Les techniques directes, qui permettent à l'entreprise de toucher directement les cibles politiques et institutionnelles : elles consistent à contacter directement les personnes qui font partie de la cible déterminée. Ce contact peut s'effectuer en face à face lors d'une réunion formelle ou informelle, par téléphone ou par courrier personnalisé. Le discours tenu par le lobbyiste doit toujours être accompagné d'un dossier complet sur la question abordée ; ce dossier est systématiquement laissé ou envoyé après l'entretien. Dans ce type de techniques, il est essentiel d'identifier de façon adéquate la personne à rencontrer, tout comme la proportion entre discours et action face au problème réellement rencontré. Les techniques directes de lobbying sont favorisées par l'expérience du lobbyiste, par son carnet d'adresses et par la qualité de ses relations antérieures avec des responsables politiques ou administratifs.<sup>40</sup>
- Les techniques indirectes, qui touchent indirectement, par contrecoup ou par l'intermédiaire de relais d'information, les cibles sélectionnées. Ces techniques peuvent avoir deux missions essentielles: soit informer la cible, soit l'influencer, surtout grâce à des groupes de pression. Les principales

---

<sup>38</sup> Loc. cit.

<sup>39</sup> MALAVAL & DECAUDIN, op.cit., p.254.

<sup>40</sup> Loc.cit.

techniques utilisées sont<sup>41</sup> la formation d'un syndicat professionnel regroupant les entreprises d'un secteur ou celles qui sont concernées par le même problème, la réalisation d'études chiffrées confirmant le plaidoyer du syndicat (ces études peuvent constituer la base de la rédaction d'un livre blanc de la profession ou du secteur.), la création d'une association d'usagers revendiquant les mêmes options que le syndicat professionnel pour le but de montrer que la demande d'origine de l'entreprise ne correspond pas à une simple défense d'intérêts privés mais qu'il existe une rencontre d'intérêts entre des parties très diverses, l'organisation d'une campagne de presse ou le recours aux techniques de relations publiques telles que la visite d'usines pour des politiques ou des journalistes, la tenue de congrès scientifiques, de colloques.<sup>42</sup>

Quand même on va essayer de révéler plus détaillé les techniques et activités de lobbying ci-dessous :

### **Entretien Face à Face**

La première méthode adoptée et utilisée dans les activités de lobbying est une méthode d'entretiens face à face. Pour que les lobbyistes expriment leurs opinions, l'entretien face à face avec des gens concernée est une étape importante pour réaliser l'objectif pour le lobbying. C'est un grand part, d'un part, pour mettre l'opinion ou l'idée dans l'agenda de personnes exécutives ou les personnes qui se trouvent dans le processus de décision. Si les parties ne se connaissent pas déjà, l'entretien face à face dans la vision permet le diagnostic. Ce type de communication peut être exprimé que les lobbyistes soient eux-mêmes plus à l'aise, ils se comprennent le point de vue contre et peuvent répondre aux questions des législateurs immédiatement. Principalement, l'entretien personnel est plus grande permanence à l'esprit. En outre, ce type de rapport un à un, les gens se comportent positivement que les décideurs tiennent se comptent de ce que dit les lobbyistes et en plus les lobbyistes sont plus altruistes.<sup>43</sup>

---

<sup>41</sup> Ibid. pp. 254-255.

<sup>42</sup> Loc.cit.

<sup>43</sup> DİNÇER, op.cit. pp.127-129.

### **Envoi des courriers**

Une autre méthode du lobbying est souvent efficace en consistant à utiliser d'envoyer la lettre laquelle contient des propositions concrètes de solutions pour les attentes, les besoins et les demandes des problèmes en expliquant clairement à la personne qui a été présentée.<sup>44</sup>

La lettre peut être écrite par des lobbyistes professionnels ou d'un représentant de groupes de pression ou par les personnes du pouvoir social et économique dans la société. La langue de la lettre est très importante. La technique de la manière de raconter et l'adressage est aussi importante que des signatures d'expression au bas de la lettre. Un autre détail à se rappeler que comme la lettre est un document permanent ayant enregistré au dossier, est en mesure de se répercuter les hausses de la durée.<sup>45</sup>

### **Le téléphone**

Communiquer par le téléphone est une des techniques de lobbying. Pourtant, il faut se rappeler que le téléphone, en général, devrait être considéré comme une méthode supplémentaire et additionnelle aux autres techniques utilisées dans le but de continuer à soutenir la communication.

### **Participation aux Sessions**

Cette méthode est une méthode qui peut être utilisé contre le Parlement. Pour leurs propres besoins et leurs intérêts, l'assistance des lobbyistes à des entrevues et des séances sont efficaces sur les membres du Parlement.<sup>46</sup>

### **Désobéissance**

Il ne faut pas confondre cette méthode avec le terrorisme ou la criminalité qui se pratiquent dans la clandestinité. Ce n'est même pas du vandalisme. Il est aussi nommé la "désobéissance civile" ou "désobéissance sociale", pertinente à la problématique de cette mémoire. Avant d'arriver à cette extrémité, il faut bien comprendre que les adeptes ont vrai semblablement essayé toutes les autres méthodes, notamment le dialogue et la négociation, et c'est donc un acte comparable

---

<sup>44</sup> Ibid. p.130.

<sup>45</sup> Ibid.pp.130-131.

<sup>46</sup> Ibid.pp.149-154.

à une grève dans les objectifs (faire modifier une loi, un choix de société), et à du vandalisme dans les résultats (pour y arriver, porter atteinte au bien d'autrui). Quand même, la désobéissance est une méthode qu'il faut bien marquer les limites. Si les limites ne sont pas bien définies, cette méthode peut être illégale.

Pour une protestation d'un acte ou d'une décision du pouvoir politique, la désobéissance peut être réalisée par la non-application des décisions et des actions ou par une exécution d'une action contraire. José Bové, qui est un des plus fervents défenseurs de ce type de méthode, démonte un MacDo, fauche des OGM, en attirant les caméras sur lui et finit par exécuter sa peine.

### **Contacter La Voie Légale**

Une autre méthode de lobbying est de recourir à des moyens juridiques pour les décisions et les actions du pouvoir politique.<sup>47</sup> Seules les grandes institutions accoutumées à ce travail d'analyse et pourvus en personnel peuvent y faire face.<sup>48</sup> Dans tels cas, on peut aussi appliquer au droit supranational pour le lobbying international qu'au droit interne dans le cas de lobbying national. Cette méthode peut être essayée symboliquement pour la conscientisation et pour mettre à l'agenda puisque la situation n'est pas toujours contraire à la loi.

### **Démonstration**

Dans le cas que le système politique est insensible d'agir à la casse du système, un groupe de pression, faisant partie d'un groupe de dissidents manquant d'autres ressources à agir, choisit la méthode de démontrer la dignité de leur pouvoir. Puisque ces démonstrations sont faites avec un public spécifique, c'est possible d'observer qu'un petit groupe ou une personne pourrait avoir une dérogation à loi.

### **Boycottages et les grèves**

Les Boycottages et les grèves sont également les techniques fréquentes de lobbying. Pour tenir compte comme une activité de lobbying, le boycottage ou la grève doit être dû à influencer le pouvoir politique qui est nécessaire.

---

<sup>47</sup> Gilles LAMARQUE, **Le Lobbying**, Presses Universitaires de France, Que Sais-Je?, Janvier 1994, p.6.

<sup>48</sup> Loc.cit.

La grève tels que l'arrêt ou le ralentissement de la production ou le commerce dans le formulaire peut ainsi être faite par les salariés du secteur public d'autant plus que par des groupements professionnels.

La technique de boycottage est une méthode internationale couramment utilisée dans le lobbying. Les groupes d'intérêt n'ont recours aux manifestations, aux grèves, aux boycottages que dans les situations extrêmes, quand leurs intérêts vitaux leur semblent menacés.<sup>49</sup> L'efficacité de la technique de boycott est évaluée par l'abondance des participants publics et par les dommages accomplis économiques et sociaux

### **Actionner avec les individus et les groupes**

Grâce à la coopération avec des individus et des groupes qui partagent les mêmes intérêts et les objectifs peut accroître l'efficacité des activités de lobbysme. Parfois, ces alliances deviennent une action institutionnalisée. Surtout, les groupes qui se rassemblent, représentant les différentes couches de communauté, renforcent l'efficacité de lobby.

Cette coopération n'est pas souvent de conspirer à faire une action ensemble mais peut être réalisé sous la forme de l'acte à recevoir un tel soutien dans le formulaire. En plus, c'est assez suffisant que les parties qui soutiennent, partagent l'idée de l'exactitude du but même s'il n'est pas de la part des parties de mêmes intérêts à partager.

Ces collaborations sont très communes pour les problèmes sociaux. Les leaders d'opinion dans la société n'hésitent pas de se mettre en charge pour ces projets.

### **Voyages**

Les voyages peuvent être organisés dans le but de faire voir les législateurs de l'état pour les effets d'une situation relevant pour influencer concernant le sujet et les effets. Cette visite peut être à une organisation ou à une région moins élevé ou les barrages, les routes qui appartiennent à une région endommagés par une catastrophe.

---

<sup>49</sup> Frank L. WILSON, **Les Groupes d'Interet Sous La Cinquieme Rébuplique**, Revue Française de Science Politique, Vol.33, Année 1983, p.226.

Cette méthode donne la chance à la personne concernée de délivrer une meilleure détection de l'événement.

### **Préparation des rapports et des recherches**

Une technique utilisée fréquemment est la préparation et la présentation des rapports ou des recherches détaillés sur le sujet intéressé pour attirer l'attention des législateurs pour avoir leur impact positif pendant le processus décisif. Dans les rapports de recherche, la divulgation des détails techniques et la mise au jour des propositions concrètes et même l'octroi des informations commerciales afin de faciliter l'affaire du pouvoir législatif et exécutif accélèrent le processus de l'influence et la persuasion.<sup>50</sup>

### **Amitié et intime relations**

Lobbyistes et l'influence de la personne veut être la source de l'amitié et l'amitié, peu importe ce que le lobbyiste ne peut dis-toi la chance est appelé à augmenter. Les professionnels ou non ils désirent affecter les gens qui travaillent avec des lobbies et leur environnement, s'ils ne sont pas les mêmes que pour l'amitié entre la naissance, c'est l'amitié normale. Toutefois, cette proximité entre les intérêts des deux groupes »en question est une source de critiques dans la presse et le public mai être. Fondée sur la confiance et la coopération "professionnelle" lobbyistes pour les relations d'amitié est une source d'énergie importante.<sup>51</sup>

### **Aide Économique**

Les groupes de pression utilisant les ressources financières affectent les méthodes législatif et exécutif sont fréquemment utilisés. Cette méthode, comme les États-Unis fournissent un soutien financier aux campagnes politiques dans le cadre des procédures, même dans les pays où la légitimité juridique est controversée. De réaliser les intérêts des groupes de pression qui travaillent dans l'intérêt public d'entrer en politique et bénéficier directement par les relations publiques ne sont généralement pas les bienvenus. Cette méthode est discutée à fournir un soutien financier aux campagnes politiques, de ne pas fournir cette aide financière pour atteindre leurs intérêts.

---

<sup>50</sup> DİNÇER, op.cit. pp.142-145

<sup>51</sup> Ibid.pp.135-136.

### **Organiser des réunions et séminaires**

Le lobbying à l'assemblée et à créer un environnement social, dans une affaire d'intérêt à discuter, ou convenu d'échanger des points de vue des objectifs communs de placement ou unilatérale d'expliquer les modalités de réunion en vue d'appliquer la méthode trop souvent.<sup>52</sup>

### **Activités sociales et d'assistance**

Les activités sociales et activités de soutien des groupes de pression pour aider à obtenir une image positive ainsi que la personne qu'il veut influencer et les lobbyistes, ainsi que les mêmes passe-temps, les goûts, soit parce que les deux parties partagent l'objectif de plus près. En outre, les fonctions législatives et exécutives satisfaire les personnes qui sont dans ces activités doivent être remplies.<sup>53</sup>

### **Documents imprimés**

Les livres, les brochures, les publications sont les moyens subtils des lobbyistes avec les quelles ils vont afficher leurs messages au public et aux gens qu'ils veulent influencer dont ils sont actifs de communiquer. La forme désirée de l'outil à imprimer est déterminé en fonction de but à obtenir.<sup>54</sup>

### **Activité de Grass Roots**

Une technique de lobbying est à base de se faire d'une manière avec la communauté. Mobiliser l'énergie politique de la communauté telle qu'un groupe ou la publique individuelle pour qu'ils puissent fournir un accès et pression pour leur propre intérêt. Mais parfois ces mouvements peuvent aussi se développer spontanément. Le développement des moyens de communication de masse pour atteindre le pouvoir politique de la société est devenu encore plus facile.<sup>55</sup>

### **Méthodes illégales**

Les méthodes mises en œuvre ne sont pas toujours conciliantes, les activités afin d'affecter la politique sont également ouverts même au comportement militant. Ces méthodes comprennent donner un pot, de menacer et de contenir les actes de

---

<sup>52</sup> Ibid.pp.140-142

<sup>53</sup> Ibid.pp.147-148.

<sup>54</sup> Ibid.pp.142-145.

<sup>55</sup> Ibid.pp.116-119.

violence difficiles pour atteindre l'objectif souhaité. Les méthodes d'activités peuvent ne pas être légales et pacifique ainsi que c'est tout à fait contraire à la logique des groupes de pression qu'accroît leur développement de la démocratie participative. Un lobbyiste professionnel et expérimenté sache bien que ça ne sert à rien et cela peut causer un effet négatif pour l'intérêt souhaité.<sup>56</sup>

## **5. L'importance de la Communication Stratégique pour le Lobbying**

La conception d'un cours de stratégie est fortement liée à la "culture". Cette diversité s'explique à la fois par la jeunesse de la discipline, comme objet d'étude en gestion, et par l'ancienneté de la pratique stratégique donc il s'agit de remonter aux sources.

C'est la discipline militaire qu'on va se rencontrer avec le mot "stratégie" au premier pas : La relation est simple : Dans la cité athénienne, les stratèges étaient chargés de la conduite de la " guerre " sous l'œil vigilant des archontes, notables chargés de gérer la Cité (on voit ainsi une première figuration de la distinction entre la politique générale et la stratégie d'activités) .

Les théoriciens dépassent la simple conduite des batailles napoléoniennes pour se pencher sur l'art de la guerre nommé la "stratégie"

Après la Seconde Guerre Mondiale, les conditions géopolitiques de la Guerre Froide et des guerres d'indépendance remirent au premier plan cette idée de subordination du "management stratégique" à la "politique générale"<sup>57</sup> C'est avec ce concept qui nous fait inspirer d'avoir la "stratégie" pour les activités de lobbying puisque le concept lui-même est lié à la politique et aussi le management que le mot adresse aux termes tels que les dirigeants, les décideurs, les exécutés.<sup>58</sup>

Récemment, puisque le mot "stratégie" vient d'utiliser plus dans les sciences de la gestion que la discipline militaire, le rapport des différentes approches du concept amène un premier constat : la plupart d'entre elles considère que la stratégie

---

<sup>56</sup> Ibid.pp.162-164.

<sup>57</sup> Alain-Charles MARTINET, **Stratégie**, Vuibert, Paris, 1983, pp.6-11.

<sup>58</sup> Annie BARTOLI, Hermel PHILIPPE, **Piloter l'entreprise en mutation: une approche stratégique du changement**, Editions d'Organisation, Paris, 1986 pp.111-115.

concerne la dimension externe.<sup>59</sup> Michel CLAMEN, un ancien lobbyiste dans l'UE nous a fait demander : “ Est-il besoin de rappeler ? Pas de stratégie sans objectif !” Il faut aussi de bien définir ce qu'on attend d'une action de lobbying.<sup>60</sup>

La Communication Stratégique a une grande importance pour le lobbying, même pour la Banque Mondiale, le plus grand fournisseur de financement, pour leurs projets de développements autour du monde. Mark Malloch Brown, le Vice-président du Département des Relations Extérieures, précise qu' on ne peut résoudre des problèmes sans la compréhension et la motivation des gens avant adopter ou changer certains comportements. Une communication efficace doit donc faire partie intégrante de toute stratégie d'investissement<sup>61</sup>

L'importance d'une communication pour le dossier préparé en 1999 : “Les barrières socioculturelles et l'insuffisance de l'information ne permettent pas aux gens de comprendre les bénéfices du changement et les conséquences négatives du maintien du statu quo. La communication peut jouer un rôle majeur en créant des occasions de choix éclairés”. Faciliter davantage l'accès à l'information, discuter des bénéfices mais aussi des conséquences, encourager le dialogue entre les responsables et les membres de leurs équipes, voilà des moyens par lesquels la communication peut être utilisée pour soutenir le changement.

Cet effort du Département du Développement Humain pour consolider la conception et le contrôle des activités de communication dans les programmes de prêts, les domaines de l'éducation, la santé, la nutrition, et la population, vient en appui à la stratégie générale de la Banque qui utilise la communication à des fins de développement. Le document préparé aide les responsables de projets à se servir de la communication non seulement comme moyen de vulgarisation de l'information, mais aussi comme un outil pour faciliter l'adoption de nouveaux comportements en harmonie avec les mesures de réformes et les objectifs de santé publique<sup>62</sup>

On a voulu juste faire un exemple pour expliquer l'importance de la communication stratégique : Un des grands fournisseurs qui possède le pouvoir

---

<sup>59</sup> Alain-Charles MARTINET, **Diagnostic Stratégique**, DUNOD, Paris, 1988, pp.14-21.

<sup>60</sup> CLAMEN, **Pratique du lobbying**, p.89.

<sup>61</sup> Cecilia CABANERO-VERZOSA, **Communication Stratégique pour les Projets de Développement**, BANQUE MONDIALE, D. C., USA, 1999, p.5.

<sup>62</sup> Ibid, p.4.

économique, ne suffit pas de faire ses aides mais voir les effets et d'être admis par les profiteurs.

L'importance de la communication stratégique pour le lobbying est que plus la société fonctionne en réseau, plus ses membres sont affectés par des causes éloignées. Une stratégie d'influence se construit en plusieurs étapes. La matière première du lobbying, c'est la décision publique et c'est à partir de là que se tisse les réseaux qui veulent influencer les acteurs. L'influence se construit dans la durée, par une approche stratégique des groupes d'intérêts qui emploient de multiples méthodes pour convaincre, faire passer des messages ou encore détourner l'attention.<sup>63</sup>

La stratégie de lobbying se compose de cinq points:<sup>64</sup>

- La définition des objectifs spécifiquement attribués au lobbying par la direction générale de l'entreprise: contribution à l'élaboration d'une législation, réaction à une mesure étatique défavorable, adaptation à une évolution législative impérative, influence sur un projet d'octroi de subventions.
- L'identification des cibles et des parties prenantes (stakeholders) concernées par les objectifs retenus. Les cibles sont en général de deux natures : les cibles gouvernementales et étatiques, d'une part, les cibles extérieures au gouvernement et à l'Etat, d'autre part. L'identification des cibles nécessite une connaissance parfaite des processus décisionnels des différentes administrations ou organisations intéressantes; les lois de décentralisation votées en France ont, par exemple, amené la création d'un lobbying régional correspondant à ces nouveaux centres de décision.
- Le choix des techniques de lobbying appropriées aux cibles sélectionnées, en fonction de la contrainte budgétaire établie et la planification des actions dans le temps qui donne lieu à un calendrier des actions de lobbying.

---

<sup>63</sup> Marc BRASSIER, **Le Lobbying sur Internet**, UnixGarden, <http://www.unixgarden.com/index.php/comprendre/le-lobbying-sur-internet> (30.03.2010)

<sup>64</sup> MALAVAL & DECAUDIN, p.254.

- La mise en œuvre de la stratégie de lobbying par les personnes de l'entreprise et les conseils externes éventuellement retenus, en fonction du calendrier d'exécution décidé.
- L'évaluation de l'efficacité et l'audit de la stratégie de lobbying par la direction générale de l'entreprise et éventuellement par un auditeur externe.

La stratégie de lobbying doit obligatoirement se compléter d'un système de veille juridico-législative permettant aux acteurs d'être alertés dès qu'un risque d'évolution se présente. Cette surveillance active, assurée par l'entreprise elle-même ou par un conseil externe spécialisé, est essentielle à toute stratégie de lobbying.<sup>65</sup>

Comme chacun doit maîtriser d'abondants flux d'information et d'importantes relations avec de nombreux acteurs. D'où l'essor de la communication stratégique, sorte de lobbying évolué, une spécialité d'algorig, qui complète et renouvelle l'art du management. On connaît bien que la communication et la gouvernance sont étroitement liées. L'UE est à ce titre un terrain de manœuvre privilégié et l'avenir se change tous les temps avec les nouveaux équilibres dans le monde. Avec les informations, on passe les messages l'un à l'autre et cette information est toujours limitée par la capacité de l'organisation. Il y a une cohérence entre l'information et le pouvoir qui réfère aussi à la puissance, à l'argent et l'influence en même temps. Comme déjà dit que L'UE est un terrain privilégié avec la diversification des acteurs, des jeux et enjeux, il faut bien positionner et établir une bonne stratégie en termes de communication pour cette rencontre avec ces acteurs et les enjeux. La communication stratégique devient le moyen de transmettre et de faire l'échange des idées pour influencer les décideurs. Mais si la communication ne sera pas bien ciblée, les efforts seront vains, sans profit. Il faut bien comprendre qu'il ya beaucoup d'acteurs, beaucoup d'intérêts représenté par beaucoup des gens spécialisés avec une relation de différents niveaux.

Le citoyen aussi s'avise dans ses rapports quotidiens avec l'administration. Bien que les services de l'Etat de moyens considérables, l'homme de la rue peut espérer faire reculer le Moloch sur presque tous les sujets s'il parvient, par l'intermédiaire des médias, à éveiller la sympathie du public. La valorisation extrême

---

<sup>65</sup> Loc.cit.

de l'enclous privé arrive même à inverser le sens du regard que l'Etat s'était arrogé sur le citoyen. Plus question de lire dans les bureaucraties « l'œil du tzar » dont le petit homme aurait besoin pour filer droit. L'heure n'est plus au Panoptique disséqué par Foucault, mais à sauvegarder des zones d'ombre. Même techniquement possible, la réalisation du cauchemar Orwellien devient politiquement difficile. C'est au contraire à l'administration qu'on demande moins d'anonymat, plus de publicité, plus de transparence.<sup>66</sup> Il y a un orgueil bénéfique à vouloir fonder hors de Dieu une morale civile. Pour ce faire, cependant, il faut que le politique s'assure une réelle autorité sur les esprits.<sup>67</sup> Comment ça se fait ? Alors ce sont tous les moyens pour communiquer avec les citoyens et de les faire convaincre pour les idées

Comme dit par Philippe BOISTEL “la communication s'inscrit dans les trois domaines (stratégie, structure, identité) de la politique générale de l'entreprise”<sup>68</sup>

La taille de l'impact des médias de masse pour l'opinion publique est une question controversée. Avec le développement des technologies quel est le degré d'efficacité de média de masse sur la société comme il est accessible à un public plus large plus rapidement et facilement? Récemment, on croyait que l'opinion public des masses peut être complètement changer ou transformer par les messages réalisés de média. Il était adopté que les gens sont hautement humbles contre les effets de médias et il était considérée si le message est remis à la masse cela va réaliser l'effet souhaitable<sup>69</sup>.

Quelques années plus tard, nombreuses personnes ont commencé à suspecter pour la puissance des médias de masse. Les médias de masse n'est pas aussi efficace pour créer un changement politique et social dans le comportement comme on l'a prévalu en termes d'opinion. L'évolution des tendances dans les médias ou le personnel plutôt que de créer de nouvelles tendances va renforcer la tendance actuelle dans le sens de l'opinion dominante est d'être efficace. Aujourd'hui,

---

<sup>66</sup> Dominique PELASSY, **L'état, Les Citoyens et Les Valeurs**, Etudes Revue Mensuelle, N° 3914, Paris, Octobre 1999, pp.342-343.

<sup>67</sup> Ibid. p.339.

<sup>68</sup> Philippe BOISTEL, “**La Communication d'entreprise : un élément majeure de la politique générale des entreprises?**”, Eduscol, Paris, 1 Juin 2004.  
[http://eduscol.education.fr/D0126/refondation\\_boistel.htm](http://eduscol.education.fr/D0126/refondation_boistel.htm)

<sup>69</sup> Arsev BEKTAŞ, **Siyasal Propaganda**, Bağlam Yayınları, İstanbul, 2002, p.96.

cependant, l'impact des médias de masse, afin que l'opinion dominante n'est pas limité.

Le média est le moyen le plus important à atteindre pour la transmission des événements sociaux et des messages aux individuels. David White appelle ces professionnels les portiers (gate keepers) de l'information, la presse établissant l'ordre du jour (agenda setting) de ce à quoi il faut penser. L'effet le plus important de la communication de masse serait alors sa faculté d'ordonner et d'organiser mentalement le monde à notre place.<sup>70</sup> Les masse média a la fonction de tirer l'attraction, d'améliorer l'importance et de rappeler les événements. Agenda setting est une étape cruciale dans le processus politique pour n'importe quel système politique. Par définition, aucune politique ne peut être faite que si la question à laquelle elle est adressée ne peut d'abord être placée sur l'ordre du jour actif d'un établissement gouvernemental. Ayant une nouvelle émission considérée n'est pas en général une tâche facile et presque toujours nécessite une mobilisation politique importante et souvent un peu de bon chance aussi. Par conséquent, l'ordre du jour est une mise initiale cruciale comme "le point de veto" dans le processus politique au cours de laquelle les dirigeants politiques et administratifs peuvent exercer leur pouvoir, soit d'avoir une intervention politique considérée ou à empêcher que rien ne se passe qui pourrait diminuer le bien-être de leurs constituants groups.<sup>71</sup>

La détermination de la formation ou d'influence des opinions des personnes qui s'y font entendre, ce sont des choses qu'ils voient ou lisent. En outre, les médias et les leaders d'opinion et ainsi influencer l'opinion publique est certainement un effet indirect. Les médias ont un impact considérable sur l'opinion publique sur de nombreuses questions. Les médias d'influencer l'ordre du jour et va maintenant beaucoup routage ultérieur détient le pouvoir de déterminer l'ordre du jour. Par conséquent, non seulement les lobbyistes, les groupes de pression, en particulier à quiconque d'utiliser les médias de masse sont dans un effort intense. Les lobbyistes devront essayer de tirer avantage de la puissance de la presse.

---

<sup>70</sup> Gilles FERRÉOL, **Sociologie, Cours Méthodes Applications**, Collection Grand Amphi Sociologie, Bréal, Août 2004, p.147.

<sup>71</sup> Guy PETERS, "**Agenda-Setting in The European Union**", éditée par Jeremy RICHARDSON, **European Union Power and Policy-Making**, Routledge, London, 1996, pp.61-76.

Le lobbying sur internet peut être assumé comme un autre moyen de la communication stratégique. Le “e-lobbying” n'en est encore qu'à ses prémices et il est encore bien difficile pour les lobbyistes de s'exprimer sur ce sujet car les cas concrets ne sont pas légions. En effet, les techniques d'influences sont légales mais, sur le web, la sensation d'anonymat laisse libre cours à des actions répréhensibles par la loi représentées par la manipulation ou la désinformation et il serait incorrect d'inclure cela dans les activités de lobbying.<sup>72</sup> La pratique du cyber-lobbying, indiquant ainsi le degré de maturité de l'entreprise utilisatrice en ce qui concerne la contre-information.<sup>73</sup>

---

<sup>72</sup> BRASSIER, op.cit.

<sup>73</sup> Loc.cit.

## DEUXIEME PARTIE: LOBBYING AUX Etats-Unis

### 1. Le système aux Etats Unis

On ne va pas détailler l'origine et l'évolution du système politique américain et l'importance de la constitution dans le système. On va essayer de comprendre la structure générale et le processus de prise de décision politique aux Etats-Unis où le lobbying a un lieu remarquable et affecte le système.

Le processus démocratique des États-Unis est établi et reconnu depuis fort longtemps.<sup>74</sup> Les États-Unis d'Amérique forment une république fédérale constituée de 50 États et d'un district fédéral, Columbia.<sup>75</sup> Les élections se font au suffrage universel, c'est-à-dire que la quasi-totalité des citoyens et citoyennes ont le droit de voter. Il se trouve deux principaux partis: Républicain et Démocrate qui sont en compétition pour l'obtention des postes décisionnels et la société est caractérisée par une importante liberté de presse et d'association. L'application de ces critères peut bien sûr varier dans le temps et selon les contextes. Certaines restrictions légales sont également possibles; elles sont cependant marginales ou exceptionnelles et sont définies par une règle de droit.<sup>76</sup>

Les Etats Unis sont une fédération connaissant un régime présidentiel, avec un système bipartisan souple, et des institutions en principe indépendantes, aux pouvoirs distincts. Le pouvoir législatif est exercé par une legislature composée de deux Chambres.<sup>77</sup> Le Parlement américaine est composé des deux chambres : le Sénat et la Chambre des représentants. La Chambre des représentants et le Sénat

---

<sup>74</sup> **Profil du Pays Etats-Unis**, Perspective Monde, Université de Sherbrooke, <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMGvt?codePays=USA> (02.04.2010)

<sup>75</sup> **De combien D'Etats se composent Les Etats-Unis?**, Ambassade des Etats-Unis D'Amérique-Belgique, [http://french.belgium.usembassy.gov/how\\_many\\_states\\_are\\_there\\_in\\_the\\_us.html](http://french.belgium.usembassy.gov/how_many_states_are_there_in_the_us.html) (02.04.2010)

<sup>76</sup> **Profil du Pays Etats-Unis**, op.cit.

<sup>77</sup> Selma Bendjaballah, **Le parlement européen: Etude selon les critères de la chambre des représentants américaine**, Politique européenne 2/2007 (n° 22), p.221-226.

forment le corps législatif appelé Congrès<sup>78</sup> et elles ont des pouvoirs égaux à l'autorité législative. Le Congrès américain a des dispositifs différents quand on le compare avec les autres parlements. Le Congrès est aussi indépendant de l'organe exécutif pour les propositions et les offres de loi.

La Chambre des représentants est la chambre basse et les élections se déroulent tous les deux ans pour une sélection de ses membres. Le nombre de représentants varie en fonction de la population. Les représentants ne sont pas liés entre eux par une forte discipline de parti.<sup>79</sup> Le Sénat est la chambre haute, ses membres sont élus à tous les six ans. Chaque État a deux sénateurs.<sup>80</sup> A cause de choix des membres du Congrès et d'après la règle de sélection dans une région étroite, l'impact des électeurs sur les membres du Congrès est plus grand. Le Chef de l'Etat est le Président, élu tous les quatre ans par un collège électoral dont la composition dépend du vote de chacun des cinquante États. Le Président américain constitue l'acteur principal du système politique américain. Le Président détient un droit de veto (quasi absolu) sur les projets de loi provenant du Congrès.<sup>81</sup> Une loi que le Congrès a votée peut s'appliquer même si le Président a opposé son veto. Finalement, le Congrès est aussi indépendant du Président et du gouvernement d'après la conséquence de la composition bilatérale du système électoral et le système politique pusillanime des Etats-Unis.

Le Congrès des Etats-Unis possède une véritable structure institutionnalisée, un personnel professionnel et spécialisé et un système d'organisation vraiment détaillé. L'organe exécutif est composé du Président et du gouvernement des Etats-Unis.

## 2. Lobbying aux Etats Unis

Le lobbying peut être regroupé en trois groupes aux Etats-Unis où est le berceau de lobbying:

Les autres pays et les acteurs internationaux exercent ses activités de lobbying aux Etats-Unis et font pression au système. Comme la pression américaine dans le

---

<sup>78</sup> **Profil du Pays Etats-Unis**, op.cit.

<sup>79</sup> Loc.cit.

<sup>80</sup> Loc.cit.

<sup>81</sup> Loc.cit.

système international avec les événements sociaux, économiques et culturels et les autres politiques régionales et nationales sur les États, Les Etats-Unis réalise une scène attrayante de lobbying pour les autres pays et les autres acteurs internationaux.

Une autre forme de lobbying est secondaire: Les groupes ethniques favorisent les politiques nationales à leur propre intérêt et ils mettent aussi leurs efforts dans la politique étrangère au sein des autres pays en faveur des Etats-Unis. Ce type de lobbying a deux raisons fondamentales: La première est que les États-Unis est un territoire d'immigrants. La seconde raison est que les pays maternels profitent de ces groupes ethniques en faisant du lobbying au nom de leurs propres intérêts.<sup>82</sup>

Comme son système étant ouvert au lobbying et comme ils ont l'autorité multilatérale pour les décisions politique étrangère que les ministères, le Congrès, le Président et les bureaucrates prennent l'action ensemble, les Etats-Unis sont la puissance la plus active et efficace dans le système mondial pour les deux sortes de lobbying.

Troisième type de lobbying aux Etats-Unis sont les activités de lobby internes des autres groupes de pression. Malgré le lobbying aux Etats-Unis lui-même est un art aussi vieux que l'Etat, est considéré avec suspicion. En fait, le lobbying est une activité légale protégée dans la Constitution américaine.

Aux Etats-Unis, le lobbying peut exécuter contre le gouvernement fédéral américain ou des gouvernements d'Etat. Les lobbyistes fédéral sont l'accès des populations ou organisations aux autorités fédérales afin d'orienter la politique du gouvernement fédéral avec leurs contributions et leurs efforts politiques pour influencer le processus du programme législatif.

Les lobbyistes fédéraux font leur travail:

- Mettre la pression aux certains programmes politiques spéciaux et les décisions juridiques afin d'influencer le processus politique sur une base régulière
- Avoir un très bon endroit pour avoir des connexions politiques afin d'obtenir des renseignements sur les questions liées

---

<sup>82</sup> ARI, op.cit. p.207.

- Avoir l'expérience a haute niveau sur la base de l'espace de travail et dans son organisation
- Conseiller sur de nombreuses questions, y compris, des questions politiques spécifiques ou des procédures domaines politique,
- Suivre régulièrement les activités de la bureaucratie et le Parlement

### 3. Lobbyistes aux Etats Unis

Le lobbying concerne aux Etats-Unis plus de 40 000 acteurs directs, surtout basés à Washington, qui doivent être enregistrés et se soumettre à la réglementation en la matière («Foreign Registrations Act», 1936 ; «Federal Registration Act», 1946).<sup>83</sup>

Au Congrès, l'administration ou être représentés dans les bureaux du gouvernement des États-Unis est une situation normale. Les lobbyistes pour le travail du groupe ou des fonctionnaires de l'entreprise mai ont été employées, telles que peuvent être soutenus par un lobby. La gestion d'un lobbyiste expérimenté avec des connexions à la fois le Congrès devrait être un réseau politique de large. Ainsi que le lien entre les lobbyistes de l'environnement et une très bonne réputation devrait être. En outre, les comités du Congrès ou des ministères devrait être expérimenté dans le domaine du lobbying peut être fait. Les facteurs qui devraient être incluses dans l'histoire du lobbyiste des deux autres est un droit et des relations publiques avec le Congrès ou de l'expérience de formation en gestion. Les lobbyistes à Washington pour choisir un besoin particulier d'être adressée décision très réfléchie. Pour résoudre les problèmes de tout professionnel ne peut être attendu de tout le lobby. Chaque équipe a perdu le Congrès en raison du conflit est un autre lobbyiste.

Le lobbying est une partie intégrante de la gouvernance démocratique dans les Etats-Unis et est un droit protégé par la Constitution. Responsables politiques et bureaucratiques sans cesse les individus, organisations, syndicats, groupes religieux et d'autres organisations qui touchent les intérêts des décisions de politique publique

---

<sup>83</sup> Madina RIVAL, **L'action politique des entreprises**, Doctorat en Sciences de Gestion, Université de Paris I-Pantheon Sorbonne, 18 Decembre 2002, p.37.

sont déterminés. Les agents publics pour obtenir des décisions saines politiques vont être touchés par cette décision à l'angle des groupes nécessité d'obtenir des informations. Pour défendre les intérêts de la politique publique en vue d'influencer les groupes de pression souvent suivre l'évolution et des positions de défense pour les lobbyistes professionnels sont salariés, ou de lobbyistes qu'ils sont membres de syndicats ou d'autres organisations sont disponibles à travers.

## TROISIEME PARTIE: LOBBYING À L'UNION EUROPÉENNE

### 1. Comment faire l'unification d'Europe?

*Notre mission est  
d'influencer les décideurs au  
niveau européen.  
Christophe de Callatäy, directeur de  
communication de l'UNICE en 1998.*

La mode du lobbying doit principalement à la construction européenne et à l'accélération des étapes du processus d'intégration, d'abord avec la ratification de l'Acte unique en 1986 et la disparition des frontières douanières le 1<sup>er</sup> Janvier 1993, ensuite avec les perspectives ouvertes par le traité de l'union européenne en application des accords de Maastricht.<sup>84</sup>

Depuis la Révolution française, les différents pays d'Europe avaient tendance à s'appuyer sur la construction nationale plutôt que d'envisager une quelconque unité. Ces différentes nations européennes se sont d'ailleurs combattues pendant des siècles et c'est de leurs luttes intestines que sont nés les deux grands conflits mondiaux. L'unification européenne semble donc être, dans un premier temps, le meilleur moyen de se protéger d'une nouvelle guerre. Marie-Thérèse Bitsch<sup>85</sup> et Charles Zorgbibe<sup>86</sup>, ils expliquent dans ces ouvrages que la pensée européenne ou

---

<sup>84</sup> LAMARQUE, *op.cit.* p.3.

<sup>85</sup> Marie-Thérèse BITSCH, Histoire de la Construction Européenne de 1945 à nos jours, « **De l'Europe rêvée à l'Europe Nécessaire** », Editions Complexe, 2006, pp.15-28

<sup>86</sup> Charles ZORGBIBE, **Histoire de la Construction Européenne à nos jours**, Editions Complexe, 1996

L'Europe unifiée n'est pas une pensée nouvelle venue par les années 1945. C'est pourquoi on va d'abord essayer de comprendre l'histoire et la logique de la transformation de L'Union Européenne. D'autre part, cette histoire avec ces préliminaires a une autre importance avec son témoignage de toutes sortes activités de lobbying.

### **1.1. L'histoire et la transformation de l'Union Européenne**

Au printemps de 1944, les représentants des mouvements de résistance de neuf pays ont proposé «La déclaration des Résistances européennes» qui a souligné l'importance de la paix en Europe, possible à atteindre seulement par une Europe fédérale. Considérant en vingtième siècle que l'Europe a été l'épicentre de deux guerres mondiales et pendant sa longue histoire, l'Europe a été déchirée par des conflits nationaux, ce projet a présenté une des nombreuses tentatives pour assurer l'intégration pacifique de l'Europe après les échecs des unifications par la force.<sup>87</sup>

Extrêmement fragilisée après la Seconde Guerre mondiale, l'Europe est financièrement soutenue par les Etats-Unis, qui mettent en place le plan Marshall en 1947. Dans le but de mettre fin aux guerres, la Communauté européenne du charbon et de l'acier unit progressivement les pays européens sur le plan économique et politique afin de garantir une paix durable. Les six pays fondateurs de cette Communauté sont la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. Ils signent le traité de Paris en 18 Avril 1951. La Communauté Européenne s'est reformée par ces six pays qui ont signé le traité de Rome créant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA) ou EURATOM.<sup>88</sup>

En outre, un tel projet apparaît comme une rupture historique profonde dans une Europe qui, pendant 150 ans, a mis l'accent sur la construction nationale et qui a été le lieu de naissance des plus grandes guerres. Toutes ces années vont rendre difficilement praticable le chemin menant à l'Union européenne.

---

<sup>87</sup> Nataliya GUDZ, **Pourquoi L'Union Européenne?**, Dissertation de Collège d'Europe, 2007, pp.1-8

<sup>88</sup> S. Rıdvan KARLUK, "**Avrupa Toplulukları ve Türkiye**", Bilim Teknik Yayınevi, 1990, İstanbul, pp.30-32

### 1.1.1. Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)

Europe, presque entièrement détruite qui, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, tente de commencer sa reconstruction. Mais sans l'aide d'une grande puissance telle que les Etats-Unis, le continent ne peut guère prospérer. Cette dépendance, illustrée au travers du plan Marshall, fait, elle aussi, germer plus précisément l'idée d'une Europe unie dans l'esprit des dirigeants européens. De plus, les tensions de la guerre froide renforcent davantage le sentiment de dépendance, notamment militaire, vis-à-vis des Etats-Unis. Mais avec la guerre froide, une simple collaboration nationale devient rapidement insuffisante. Pour contrebalancer le poids des deux super puissances mondiales et conserver ainsi une certaine indépendance, il s'agit désormais de faire bloc. C'est dans cet état d'esprit que naît le projet économique de la CECA, qui s'appuie sur les relations économiques entre les nations pour les unifier. Ainsi, sur ces bases va peu à peu se construire l'unité européenne. Et progressivement, cette union économique va déboucher sur une union politique, illustrée par la signature du traité de Maastricht.

Pour ces différentes raisons, il apparaît essentiel, pour les Etats d'Europe occidentale, de faire bloc et d'acquérir suffisamment d'autonomie pour se défaire de l'emprise des grandes puissances qui entourent le continent.

Dès 1946, Winston Churchill évoque ainsi l'idée des "Etats-Unis d'Europe", lors de son discours de Zurich. En 1948, c'est lui qui préside le congrès de la Haye, pour réfléchir à une possible union européenne. Mais le Conseil de l'Europe, né de cette conférence, n'aura jamais suffisamment de poids pour permettre une unification européenne solide.

Deux Français donnent alors un nouveau sens à la construction d'une Europe unie. Selon eux, il est essentiel de poser les pierres une à une, en commençant par ce qui peut lier tous les Etats entre eux : l'intérêt économique. Le premier pas est venu de la France en 9 mai 1950 de Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères. Jean Monnet, l'inspirateur du plan Schuman, prévoyait l'unification de l'industrie lourde de l'Europe de l'Ouest.<sup>89</sup> Robert Schuman a fait une déclaration de placer sous une autorité commune la production et l'utilisation du charbon et de

---

<sup>89</sup> BITSCH, op.cit. pp.61-67.

l'acier, qui était essentielle à l'industrie d'armement.<sup>90</sup> L'idée qui soutenait cette initiative était qu'une nation qui n'avait pas le contrôle de la production de charbon et d'acier n'aurait pas les moyens de faire la guerre. D'autre part, les pays acceptant ce propos, n'aurait pas la facilité de développer son industrie d'armement réciproquement, ça veut dire que mettre en guerre ne serait pas si facile.

À l'origine, le traité de la CECA vise à placer les industries allemandes et françaises d'acier et de charbon sous une autorité commune. Schuman informa le chancelier allemand Adenauer de ce plan; ayant reconnu d'emblée la chance qui s'offrait de faire régner la paix en Europe, Adenauer donna son accord. Peu après, les gouvernements de Belgique, d'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas manifestèrent également leur intérêt. Le traité est ratifié par six pays, le 18 avril 1951 à Paris. On considère désormais comme la naissance de l'Union européenne.<sup>91</sup>

### **1.1.2. Communauté économique européenne(CEE) et Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom)**

La première unification économique ayant un bilan plus que satisfaisant, les dirigeants des pays membres envisagent d'aller encore plus loin en mettant sur pied les prémices d'une union politique. Celle-ci s'illustre par le projet d'une Communauté européenne de Défense (CED), visant à créer une armée européenne, placée sous une autorité commune.<sup>92</sup> Mais, face à la crainte d'une Allemagne réarmée, la France rejette la CED en 1954. Le chemin menant à une Europe politique est semé d'obstacles et les membres de la CECA se tournent alors plutôt vers le renforcement de leurs liens économiques, initié lors de la conférence de Messine, en 1 et 2 juin 1955.<sup>93</sup>

De cette réunion naît deux traités économiques, créant la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et la Communauté économique européenne (CEE) ou "marché commun" dont l'objectif est la libre circulation des

---

<sup>90</sup> Hülya BAYKAL, "Avrupa Topluluklarının Tarihsel Gelişimi", AFA Matbaacılık, İstanbul, 1992, pp.40-41.

<sup>91</sup> BITSCH, op.cit. pp.68-76.

<sup>92</sup> Ibid, pp. 81-84.

<sup>93</sup> Ibid, pp.89-109.

personnes, des marchandises et des services entre les États membres. Ces deux textes seront signés à Rome par les Six, le 25 mars 1957.<sup>94</sup>

Face au succès de l'union économique européenne, les États d'Europe occidentale non membres réagissent en formant l'Association européenne de libre-échange (AELE), en 1960. Au sein de cette organisation, le Royaume-Uni, réticente à toute autorité supranationale, espère pouvoir créer, avec la CEE, une vaste zone de libre-échange.<sup>95</sup> Mais rien n'aboutit et consciente du succès économique de la Communauté, la Grande-Bretagne lui soumet sa candidature dès 1961. Toutefois, celle-ci fait l'objet de désaccords au sein de la CEE. Alors que les partenaires de la France y sont plutôt favorables, le général De Gaulle s'y oppose catégoriquement. Il se méfie, en effet, des étroites relations liant la Grande-Bretagne aux États-Unis. En 1967, la Grande-Bretagne récidive, et le général de Gaulle aussi.

Il faut donc attendre la présidence de Georges Pompidou, dès 1969, pour que l'entrée de la Grande-Bretagne au sein de la CEE soit à nouveau envisagée. Le sujet est traité au cours du sommet de la Haye, fin 1969 et, au terme de deux années de négociations difficiles, les Britanniques, les Irlandais et les Danois adhèrent à la Communauté. Par contre, les Norvégiens s'y opposent au cours d'un référendum. L'entrée des trois pays est effective le 1er janvier 1973.

Parallèlement à ces négociations, la "communauté européenne", dont les trois organisations ont fusionnés en 1967, poursuit sa route, comme convenu, vers l'abolition totale des frontières économiques entre ses membres. Depuis sa création, la CEE vise à mettre en place un marché européen commun, qui ne peut naître sans la suppression totale des barrières douanières. Celles-ci sont quasiment abolies dès 1968.<sup>96</sup>

Le sommet de la Haye en décembre 1969 ne concerne pas uniquement l'élargissement de la CEE mais permet de redonner de l'élan à la construction économique européenne. Il est décidé que l'achèvement du marché commun serait porté au 7 février 1970. De plus, il est temps, désormais, de mettre en place

---

<sup>94</sup> Ibid, pp.110–124.

<sup>95</sup> Ibid, pp.125–130.

<sup>96</sup> Ibid, pp.142–170.

l'harmonisation des politiques économiques nationales ainsi qu'un système monétaire commun.

Mais la tâche s'avère difficile, notamment en raison des fluctuations monétaires entre les différents Etats et des dévaluations qui affectent certaines économies. Ainsi, pour mettre en place une véritable union monétaire, le Système monétaire européen (SME) est établi en 1979. Il permet de stabiliser les différentes monnaies grâce, notamment, à l'ECU, Unité de compte européenne.<sup>97</sup>

### **1.1.3 Union Politique : Union Européenne**

Au cours des années 1980, d'autres évolutions importantes interviennent. À l'Europe des neuf adhèrent la Grèce, en 1981 ainsi que l'Espagne et le Portugal, en 1986 (ils avaient déposé leurs demandes en 1977). Ces changements non négligeables impliquent la mise en place d'une meilleure organisation institutionnelle de la CEE. Pour cette raison, une conférence réunissant les membres de la Communauté est ouverte au Luxembourg. Elle aboutit au traité de l'Acte unique européen, venant compléter le traité de Rome et renforçant les pouvoirs institutionnels. Outre l'accélération de l'achèvement du marché intérieur unique, porté à 1992, il permet également d'étendre les compétences de ces institutions à l'environnement, à la politique étrangère et à la recherche.

Par ailleurs, avec la réunification de l'Allemagne et les bouleversements de l'Europe de l'Est à la fin des années 1980, la nécessité d'une collaboration encore plus étroite entre les membres de la Communauté se fait davantage ressentir. Celle-ci se traduit explicitement par une volonté d'harmonie politique entre chaque Etat de la Communauté. Ainsi, dès 1991, les négociations pour une Europe plus unie sont entreprises et mènent à la signature du traité de Maastricht le 7 février 1992.<sup>98</sup> L'Union européenne est née et la CEE devient désormais la Communauté européenne (le terme "économique" étant supprimé)

Nées d'un souci d'indépendance et d'une prise de conscience au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les bases de la construction de l'Europe unie sont

---

<sup>97</sup> Ibid, pp.173–189.

<sup>98</sup> Ibid, pp.195–251.

avant tout économiques. Progressant vers une véritable union économique et monétaire, elle a irrémédiablement emprunté la voie de l'unification politique avec l'entrée en vigueur du traité de Maastricht. L'Union européenne, qui en est issue, en plus d'achever le marché unique et l'union monétaire, devra désormais solidifier une politique commune, qui pourra s'illustrer, par exemple, par la signature d'une Constitution européenne.

## **1.2. La structure Socio-économique de L'Union Européenne**

Pour la plupart des informations données, on a considéré les publications de la Commission Européenne et le web site officiel de L'Union Européenne pour la raison d'avoir été mis à jour. L'idée générale de donner ces chiffres est de bien comprendre l'Union Européenne comme une puissance considérable en comparaison aux autres pays ou unions.

D'après la dernière publication en mai 2007, le territoire de l'Union Européenne représente moins de la moitié de celui des États-Unis, mais sa population est plus de 50 % plus grande. En fait, la population de l'Union arrive en troisième position au classement mondial, derrière la Chine et l'Inde.<sup>99</sup>

Les taux de natalité dans l'UE sont à la baisse et la longévité des Européens est à la hausse. Ce sont deux tendances importantes pour l'avenir.<sup>100</sup>

Les chiffres démographiques nous aident de définir l'arène que joue la pression pour convaincre les gens et nous fait demander sur leurs techniques stratégiques basés sur cette information.

### **1.2.1. Le territorial**

Le territoire de 15 Etats-membres était limité de 2.276.839 km<sup>2</sup><sup>101</sup> mais avec l'élargissement en 1<sup>er</sup> Janvier de 2007, la superficie de L'union Européenne a excédé plus de 4 millions de kilomètres carrés. Leur taille varie considérablement de l'un à

---

<sup>99</sup> Commission Generale-DG de la Communication, **L'Europe en Quelques Chiffres**, Belgium, 2007, p.5.

<sup>100</sup> Loc.cit.

<sup>101</sup> **Les Etats ACP et les pays de l'Union Européenne**, Le Courrier, Septembre 2000 Edition Spéciale, Accord de Cotonou, p.36.

l'autre: la France est le plus grand pays, et Malte, le plus petit.<sup>102</sup> Le territorial est une autre échelle pour le pouvoir et ça nous sert aussi de comparer avec les autres Unions si le lobbying dépend de l'étendue de l'Union et dispersé ou centralisé dans certains locations

<b>Pays</b>	<b>Superficie (1000 km<sup>2</sup>)</b>
<b>EU-27</b>	<b>4 215,1</b>
FR _France	544,0
ES _Espagne	506,0
SE _Suède	410,3
DE _Allemagne	357,0
PL _Pologne	312,7
FI _Finlande	304,5
IT _Italie	295,1
UK _Royaume-Uni	243,8
RO _Roumanie	230,0
EL _Grèce	130,7
BG _Bulgarie	111,0
HU _Hongrie	93,0
PT _Portugal	91,9
AT _Autriche	82,5
CZ _Rép. Tchèque	77,3
IE _Irlande	68,4
LT _Lituanie	62,7
LV _Lettonie	62,3
SK _Slovaquie	49,0
EE _Estonie	43,4
DK _Danemark	43,1
NL _Pays-Bas	33,8
BE _Belgique	30,3

---

<sup>102</sup> L'Europe en Quelques Chiffres, p.6.

SI _Slovénie	20,1
CY _Chypre	9,3
LU _Luxembourg	2,6
MT _Malte	0,3

Source : Eurostat

**Tableau 1.1 : Superficie de L'Union Européenne (en milliers de km2).**

<b>Pays</b>	<b>Superficie (millions de km<sup>2</sup>)</b>
RU _Russie	17,1
US _ États-Unis	9,6
CN _Chine	9,6
<b>EU-27</b>	<b>4,2</b>
IN _Inde	3,3
JP _Japon	0,4

Sources : Eurostat, Banque Mondiale

**Tableau 1.2 : Superficie des Grands Pays comparé par L'Union Européenne**

D'après ce tableau, on peut dire la superficie n'a pas un direct impact avec les activités de lobbying : On a jamais entendu de parler spécifiquement d'un lobby en Russie et en Chine. Peut-être que on doit se rendre compte la superficie avec le système de gouvernance, d'élection et de décision en terme de législation dont ont des répercussions sur ces activités

### **1.2.2. La population**

La population de 15 Etats-membres était environ de 343 million d'habitants mais dès l'élargissement, L'Union Européenne compte 493 millions d'habitants et arrive en troisième position au classement mondial, derrière la Chine et l'Inde.<sup>103</sup>

La part de la population mondiale occupent les pays développés est en constante diminution —de 30 % en 1960 à 16 % en 2005. Quatre personnes sur cinq vivent aujourd'hui dans des pays en développement et l'Union poursuit activement

---

<sup>103</sup> Ibid, p.9.

ses efforts pour aider ces pays en faveur du développement planétaire. Elle est le premier fournisseur d'aide au développement.<sup>104</sup>

Les 493 millions d'habitants de l'Union ne se répartissent pas de manière uniforme sur le continent: certains pays (et certaines régions) sont plus densément peuplés que d'autres:<sup>105</sup> Allemagne 82,4 millions, France 63 millions, le Pays-Bas 16,3 millions contre la Finlande avec sa population de 5,3 millions moins dense.

Dans le tableau suivant, les chiffres indiqués pour l'EU-27 se réfèrent au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Les chiffres relatifs aux autres pays datent du milieu de 2005.

<b>Pays</b>	<b>Population (millions)</b>
CN _Chine	1 306,3
IN _Inde	1 080,3
<b>EU-27</b>	<b>493,0</b>
US _ États-Unis	295,7
RU _Russie	143,4
JP _Japon	127,4

*Sources : Eurostat, Banque Mondiale, www.census.gov.tr*

**Tableau 1.3 : Population en millions**

La population suggère que la diversité des langues et de la culture, ainsi que les besoins différents des nouveaux membres de L'union sera reflétée aux activités de lobbying. Tous les éléments démographiques donnés comme la population nous fait rappeler les éléments de la stratégie de la communication pour bien définir les tactiques et pratiques de lobbying. On questionne aussi si la démocratie existe toujours pour tous ces nouveaux citoyens, environ de 150 millions de l'UE. Avec une population grandissante avec beaucoup de diversité, devient-il plus difficile de

---

<sup>104</sup> Loc.cit.

<sup>105</sup> Ibid, p.10

définir l'intérêt général par rapport à l'intérêt privé d'un secteur au d'un conglomérat.

### 1.2.3. Les langues

L'Europe est un continent aux multiples langues.<sup>106</sup> Le premier règlement européen définissant les langues officielles a été adopté en 1958. Il désignait le néerlandais, le français, l'allemand et l'italien comme étant les premières langues officielles et de travail de l'UE, puisqu'il s'agissait des langues pratiquées dans les États membres de l'époque. Depuis, avec l'arrivée d'autres pays au sein de l'UE, le nombre de langues officielles et de travail a augmenté<sup>107</sup> et compte 23 langues officielles qui continuent à augmenter au fur et à mesure que l'EU s'élargît.<sup>108</sup>

Par ailleurs, l'UE compte plus de 60 communautés autochtones qui parlent une langue régionale ou minoritaire, ces langues variant des langues celtiques anciennes dans l'ouest de l'Europe, comme le gaulois et le gallois, aux langues minoritaires pratiquées en Europe de l'Est, comme le kashub en Pologne et le latgale en Lettonie.<sup>109</sup>

Cette mosaïque de langues européennes s'est développée sur des millénaires. Des mouvements successifs de population ont donné naissance à de nouvelles familles linguistiques, en ont rejeté de plus anciennes, allant jusqu'à menacer celles-ci d'extinction. Les principales langues européennes appartiennent à la famille indo-européenne. Les spécialistes s'accordent pour dire que ces langues ont une racine linguistique commune, à savoir une racine proto-indo-européenne, bien que les détails sur le développement de cette langue ancienne continuent à susciter des débats.<sup>110</sup>

Le processus d'évolution des langues en Europe continue à évoluer avec l'arrivée sur le continent d'un grand nombre d'autres langues pratiquées par les

---

<sup>106</sup> Commission Européenne, DG Education et Culture-Multilinguisme, **Langues d'Europe**, [http://ec.europa.eu/education/languages/languages-of-europe/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/education/languages/languages-of-europe/index_fr.htm) (14.03.2010)

<sup>107</sup> Commission Européenne, DG Education et Culture-Multilinguisme, **Langues officielles de l'UE**, [http://ec.europa.eu/education/languages/languages-of-europe/doc135\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/education/languages/languages-of-europe/doc135_fr.htm) (14.03.2010)

<sup>108</sup> Langues d'Europe, *op.cit.*

<sup>109</sup> Loc.cit.

<sup>110</sup> Loc.cit.

communautés immigrantes. Dans les villes multiculturelles comme Londres, Paris, Bruxelles et Berlin, on parle actuellement des centaines de langues.<sup>111</sup>

L'action de l'Union en faveur du multilinguisme se dirige principalement vers trois axes: l'utilisation des langues dans les institutions, l'éducation et la formation et l'utilisation des langues régionales.<sup>112</sup>

L'Union Européenne reconnaît que la langue et l'identité sont intimement liées, la langue étant l'expression la plus immédiate d'une culture. Ainsi, les politiques linguistiques ont été développées pour faire respecter la diversité linguistique, promouvoir le multilinguisme et, si nécessaire, pour protéger les langues menacées.<sup>113</sup>

La connaissance des langues est primordiale pour la réussite de l'Europe.<sup>114</sup> Le plurilinguisme est, d'un part, un enjeu, d'autre part, facilite la communication et la compréhension, autant de compétences fondamentales pour inciter les cultures européennes, à la fois diverses et nombreuses, à travailler de concert à la réalisation d'objectifs communs.<sup>115</sup>

C'est pourquoi l'enseignement des langues est essentiel. En encourageant les élèves à apprendre d'autres langues dès leur plus jeune âge, les enseignants aident les jeunes Européens à:<sup>116</sup>

- s'ouvrir d'avantage à d'autres cultures
- renforcer leur mobilité, notamment professionnelle, vers les pays étrangers
- accroître leur compétitivité dans l'économie mondialisée

Comme désigné au traité CE, il est prévu une stricte égalité entre les langues. Cette multiplicité des langues officielles a un impact concret dans le fonctionnement

---

<sup>111</sup> Loc.cit.

<sup>112</sup> ALDE Group in the European Parliament, **Le Multilinguisme**, p.1. [http://www.alde.eu/fileadmin/webdocs/background\\_notes/FT-ADLE-multilinguisme.pdf](http://www.alde.eu/fileadmin/webdocs/background_notes/FT-ADLE-multilinguisme.pdf) (28.03.2010).

<sup>113</sup> Langues d'Europe, *op.cit.*

<sup>114</sup> Commission Européenne, DG Education et Culture-Multilinguisme, **Enseigner les langues**, [http://ec.europa.eu/education/languages/language-teaching/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/education/languages/language-teaching/index_fr.htm) (14.03.2010)

<sup>115</sup> Loc.cit.

<sup>116</sup> Loc.cit

des institutions puisqu'un acte juridique n'est valide qu'après avoir été publié dans toutes les langues au Journal officiel. De même, l'article 21 du traité CE octroie aux citoyens de l'Union le droit de s'adresser aux institutions dans n'importe quelle langue officielle et de recevoir une réponse en cette langue.<sup>117</sup> Quoiqu'il soit le traité, la réalité spécifie l'usage des langues dans les institutions de l'UE :

En pratique, la Commission n'a que trois langues de travail officielles.<sup>118</sup> La Commission européenne utilise généralement l'anglais, le français et l'allemand comme langues procédurales, tandis que le Parlement européen fournit des traductions dans différentes langues selon les besoins de ses membres.<sup>119</sup> Ses communications internes ne sont rédigées qu'en français et en anglais. Par ailleurs, les documents que la Commission transmet aux parlements nationaux sont presque exclusivement rédigés en anglais. Les publications de la Commission, enfin, sont réalisées en deux temps: une publication anglophone puis, ensuite, sa traduction dans l'ensemble des langues officielles.<sup>120</sup>

Pourtant, il faut tenir en compte pourquoi l'usage de langue dans les institutions de l'UE est un enjeu d'après la remarque de la Commission Européenne dans leur site web lui-même: *Pour des raisons de temps et de budget, relativement peu de documents de travail sont traduits dans toutes les langues.*<sup>121</sup>

La diversité de langues, quand même, crée une grande importance pour gérer stratégiquement les activités de lobbying au but de faire changer les idées, les opinions sans causer les malentendus. Néanmoins, les lobbyistes connaissent bien que la langue la plus connue et utilisée à Bruxelles pendant les négociations et la documentation initiale à la Commission est le français, le secondaire est l'anglais. Ce phénomène donne un avantage comparatif à ceux qui connaissent le français ou l'anglais comme leur langue maternelle.

#### **1.2.4. La puissance économique**

L'Union Européenne a été établie par les Etats industriels puissants. Les autres pays européens moins développés ont associé à cette union afin d'exploiter de

---

<sup>117</sup> ALDE Group in the European Parliament, op.cit.

<sup>118</sup> Loc. cit.

<sup>119</sup> Langues officielles de l'UE, op.cit.

<sup>120</sup> ALDE Group in the European Parliament, op.cit.

<sup>121</sup> Langues officielles de l'UE, op.cit.

l'opportunité d'une riche marché crée par ces états développés et puissant industriellement. Puisque le pouvoir d'achat des quelques membres de l'UE est moins élevé, un habitant d'Europe en moyenne sera considéré comme riche en comparaison des standards mondiaux.

L'un des principaux objectifs de l'Union est le progrès économique. Au cours des cinquante dernières années, et plus particulièrement depuis les années 80, bien des efforts ont été consacrés au démantèlement des barrières entre les économies des États membres et à l'aménagement d'un marché unique où biens, personnes, capitaux et services peuvent circuler librement.

La puissance économique donne l'idée de la qualité de la vie dans une région indiquée. Pour avoir une idée approximative du niveau de vie matériel dans un pays donné, il est possible de calculer la valeur de tout ce que le pays produit en un an (ce que l'on appelle son «produit intérieur brut» ou PIB)<sup>122</sup> et de le diviser ensuite par le nombre d'habitants. Il faut toujours tenir compte des différences de pouvoir d'achat de chaque pays.

Le produit intérieur brut de l'Union européenne -c'est-à-dire tout ce que l'économie produit comme biens et services- croît constamment.

Depuis l'adhésion de nouveaux États membres en 2004, le PIB de l'Union est aujourd'hui supérieur à celui des États-Unis.

<i>Pays</i>	<i>PIB</i>
EU-27	10 957,9
États-Unis	10 011,9
Japon	3 663,5
Chine	1 787,3
Russie	610,6

*Sources:* Fonds monétaire international (FMI), Eurostat.

---

<sup>122</sup> Commission Generale-DG dela Communication, **L'Europe en Quelques Chiffres**, Belgium, 2007, p:16

**Tableau 1.4 : PIB en milliards d'euros en 2005<sup>123</sup>**

Dans tous les pays de l'Union, le secteur des services (qui comprend, par exemple, les banques, le tourisme, les transports et les assurances) génère plus de 60 % du PIB. L'importance économique de l'industrie et de l'agriculture — des secteurs, certes, toujours essentiels — a régressé au cours des dernières années.

Bien que le PIB de l'UE ne cesse d'augmenter, sa croissance a été plus lente que celle des États-Unis durant les dernières années, mais plus rapide que celle du Japon.

Le standard de pouvoir d'achat SPA nivelle les différences de prix entre pays de sorte que la comparaison du PIB par habitant en SPA permet d'avoir un aperçu raisonnable des niveaux de vie nationaux dans toute l'UE. Avant l'élargissement, le PIB par habitant dans l'UE était 270% élevé de la moyenne mondiale. Aux pays dans le sud de l'Europe et en Irlande que l'agriculture est dominante, le PIB par habitant est assez bas.

Les niveaux de vie en Europe se sont significativement améliorés au cours des dix dernières années. Exprimés en SPA, afin de permettre des comparaisons internationales, les niveaux de vie dans l'UE sont parmi les plus élevés au monde bien que l'élargissement a eu des effets négatifs.

<b>Pays</b>	<b>PIB en SPA</b>
US	35 200
JP	25 800
EU-27	22 600
RU	9 300
CN	6 100

*Sources : Eurostat*

**Tableau 1.5 : PIB par habitant en SPA en 2005<sup>124</sup>**

<sup>123</sup> Ibid, p:46

<sup>124</sup> Ibid, p.17

Le niveau de vie dans l'UE est variable. Le PIB par habitant (en SPA) est le plus élevé au Luxembourg et le plus bas en Bulgarie. L'UE s'emploie à réduire la fracture entre ses membres riches et pauvres, à renforcer son économie, à la rendre plus compétitive et à créer davantage d'emplois, de manière que chacun puisse bénéficier d'une meilleure qualité de vie. En l'état actuel, la croissance du PIB est actuellement plus rapide dans les pays plus pauvres qui ont rejoint l'UE depuis 2004 que dans les autres États membres. Comme indiqué au tableau ci-dessous, dans certaines régions de l'UE, le PIB par habitant en SPA est inférieur à 50 % de la moyenne de l'EU-27. L'UE a créé les Fonds structurels pour aider à réduire ces différences en relevant le niveau de vie dans les régions plus pauvres. Plus de 35 % du budget de l'UE est consacré au renforcement des économies de ces régions, ce qui ne peut que renforcer l'Union tout entière.

Ce phénomène crée une grande importance et opportunité pour convaincre les nouveaux citoyens de l'Europe et facilite les moyens de lobbying basée sur cette informations et ses effets. Surtout les citoyens des membres à un SPA basse sont excités de faire ce qui a été sollicité de L'UE sans interprétation et évaluation avec une motivation d'atteindre un niveau haute pour leur qualité de vie.

<i>Pays</i>	<i>PIB en SPA</i>
LU	58 900
IE	32 600
NL	29 500
AT	28 900
DK	28 600
BE	27 700
UK	27 600
SE	26 900
FI	25 900

DE	25 800
FR	25 400
IT	23 600
ES	23 000
EU-27	22 600
CY	20 900
EL	19 700
SI	19 200
CZ	17 300
PT	16 800
MT	16 800
HU	14 700
EE	14 000
SK	13 400
LT	12 200
PL	11 700
LV	11 400
RO	8 000
BG	7 900

Sources : Eurostat

**Tableau 1.6 : PIB par habitant en SPA dans l'UE-27 en 2005<sup>125</sup>**

---

<sup>125</sup> Ibid, pp.18-19

Le SPA est aussi une information de clé pour le lobbying en nous indiquant quels pays ont la puissance d'affecter au processus dans l'Union Européenne avec ces institutions bien organisés et au niveau de citoyens.

### **1.2.5. Le pouvoir commercial**

La communauté européenne est un pouvoir commercial très important dans le monde. Bien que l'Union européenne représente seulement 7 % de la population mondiale, ses échanges commerciaux avec le reste du monde interviennent pour environ un cinquième du total mondial des importations et des exportations.

Le commerce international constitue sa relation étrangère la plus importante de l'UE. En 1984, le volume du commerce extérieur de la communauté est 12,5% de produit national brut (PNB) exclu le commerce entre Etats-membres eux-mêmes.

D'autre part, le volume des échanges entre les pays de l'UE a considérablement augmenté, en même temps que l'Union en soi devenait une puissance commerciale mondiale : Les échanges entre États membres de l'UE représentent deux tiers du total des échanges de l'UE, bien que les niveaux varient entre les États membres. Le marché unique a grandement facilité les échanges entre les États membres, et les biens, les services, les capitaux et les personnes circulent aujourd'hui librement au-delà des frontières nationales.

L'Union européenne est le principal exportateur au monde et le deuxième plus grand importateur. Les États-Unis constituent son principal partenaire commercial, suivis de la Chine. En 2005, la part de l'UE dans les exportations mondiales est de l'ordre de 18,1 % et dans les importations mondiales de 18,9 %.

Puisque l'Allemagne, le Grande-Bretagne et la France génèrent un volume important du commerce total, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et le Danemark prennent part à la première place en termes de volume des échanges commerciaux par habitant.

L'Union européenne est aussi un important partenaire commercial des pays en développement dont la majorité des exportations entrent dans l'UE exemptes de taxes ou soumises à une taxation réduite. Cet accès préférentiel au marché de l'UE est destiné à dynamiser la croissance économique des pays plus pauvres dans le monde.

	CN	EU- 25	JP	U S
<b>Exportations</b>	599, 5	1 071,9	443, 0	70 9,1
<b>Importations</b>	470, 7	1 183,8	399, 6	1 363,3
<b>Balance commerciale</b>	128, 8	– 111,9	43,4	– 654,2

Sources : Eurostat, FMI

**Tableau 1.7 Volume du commerce international de biens en milliards d'euros en 2005**

Cet effet nous indique une autre stratégie bien désigné pour former une arène pour les activités afin de fournir les “disciples” à charge des intérêts de l’UE.

### 1.2.6. Les secteurs

L’Union avait ressenti trop du choc pétrolier et puisque l’infrastructure industrielle n’est pas été renouvelée, les membres de l’UE se sont fatigués pour se débarrasser de cette situation.

Entre les années 1972 et 1984, l’indice de la production industrielle a augmenté 20% à l’UE, 58% au Japon et 36% aux Etats-Unis. Dans les années récentes, les Etats-Unis a succédé à accroître les investissements et sa production mais le même succès n’a pas été atteint par l’UE pourtant la production agricole a développée 2% entre les années 1983 et 1985. Le ratio de l’auto suffisance dans les denrées alimentaires de base est 100% ou même plus. Le risque de fluctuation brusque des prix et le danger de la famine ont été survécus par l’agriculture européenne avec l’augmentation de la productivité. En raison d’une production en excès, la Commission européenne a pris les initiatives de la réorientation et la redirection de la politique agricole.

Dans les années 50, plus de 20 % de la population de l’Union travaillaient dans l’agriculture et quelque 40 % dans l’industrie. Depuis lors, le taux d’emploi dans l’agriculture et dans l’industrie a chuté, tandis que le

nombre d'emplois dans le secteur des services est monté en flèche en conformité aux pays développés. Comme souligné dans le sous section au dessus, l'importance économique de l'industrie et de l'agriculture a régressé au cours des dernières années. En 2004, plus de deux tiers des emplois dans l'EU-25 se trouvaient dans le secteur des services. Le taux pour l'agriculture était de 5,0 % et pour l'industrie de 27,9 %.

Les chiffres récents montrent que, si l'emploi continue de progresser dans les services et de baisser dans l'agriculture, le nombre des emplois dans l'industrie est resté relativement stable.

	1998	2006
Services	4,7	8,6
Industrie	7,5	5,0
Agriculture	,8	,4

Sources : Eurostat, comptes nationaux, moyenne annuelle.

**Tableau 1.8 Pourcentage de la main-d'œuvre travaillant dans l'UE-27 en 1998 et 2006<sup>126</sup>**

### 1.2.7. L'emploi

La question plus importante dans L'UE, le chômage et les opportunités de l'emploi touchent environ 12 % de la population active avant l'élargissement. La lutte contre le chômage est vitale pour l'UE. La Communauté a réussi de réduire le chômage ratio : 7,9 % de la main-d'œuvre de l'EU-27 était au chômage en 2006, contre 4,6 % aux États-Unis. Le secteur de services offre la plus grande source d'emploi contrairement à l'industrie et l'agriculture que les opportunités d'emploi se diminuent. La Commission, afin d'accroître la compétitivité de la communauté et de fournir un niveau plus élevé de l'emploi, souhaite mettre en œuvre une stratégie

---

<sup>126</sup> Ibid, p.37

commune et efficace. La création d'un plus grand nombre d'emplois de meilleure qualité sont les priorités majeures de l'Union. L'UE doit également veiller à l'égalité des chances, de façon que quiconque veut travailler puisse le faire. Le but est de porter le nombre de personnes en âge de travailler à 70 % de l'ensemble de la population. En 2006, 64,3 % des personnes en âge de travailler dans l'EU-27 avaient un emploi dont Le taux le plus élevé était celui du Danemark, et le plus faible, celui de la Pologne. Il diffère aussi en fonction du sexe.

<i>Pays</i>	<i>%</i>
DK	77,4
NL	74,3
SE	73,1
UK	71,5
AT	70,2
CY	69,6
FI	69,3
IE	68,6
EE	68,1
PT	67,9
DE	67,2
SI	66,6
LV	66,3
CZ	65,3
ES	64,8

EU-27	64,3
LU	63,6
LT	63,6
FR	63,0
BE	61,0
EL	61,0
SK	59,4
RO	58,8
BG	58,6
IT	58,4
HU	57,3
MT	54,8
PL	54,5

Source: Eurostat, enquête sur les forces de travail.

**Tableau 1.9 Taux d'emploi pour les personnes âgées de 15 à 64 ans en 2006<sup>127</sup>**

Le taux de chômage varie d'un État membre et d'une région à l'autre. En 2006, les Pays-Bas et le Danemark affichaient le taux de chômage le plus bas, alors que la Pologne accusait le taux le plus élevé.

La Commission a aussi posé la question s'il existe les mêmes chances pour tous qu'un autre débat sur le sujet de travail et l'emploi existe : Dans tous les groupes d'âge, les hommes sont plus nombreux que les femmes à travailler dans l'UE. Cela

---

<sup>127</sup> Ibid, pp.38-39

s'explique tantôt par des discriminations sur le lieu du travail, ou par un choix personnel, tantôt par l'influence de traditions culturelles.

### **1.2.8. Les Relations Internationales**

La Communauté a un rôle de plus en plus important dans les relations internationales.

Avec les élargissements, l'Union européenne unifie un continent naguère divisé et crée en Europe un vaste espace de stabilité et de prospérité. Bien que leur adhésion soit encore toute récente, les citoyens des pays qui ont adhéré à l'Union depuis 2004 en ont déjà bénéficié en termes de croissance économique, de mobilité personnelle et de modernisation d'infrastructures autrefois négligées.

L'UE, dans des domaines pertinents à l'autorité légale, agit comme un Etat indépendant et est aussi autorisée à traiter avec les pays tiers pour établir les politiques générales sur les secteurs clés comme la commerce internationale, l'agriculture, la transportation, l'union douanière. Pour conquérir sur ces clés affaires, les membres ont délégué une partie de leur pouvoir exécutif à l'UE

L'UE cherche à vivre en harmonie avec ses voisins et à soutenir leurs efforts en vue de la démocratie, de la stabilité et de la prospérité. Les frontières extérieures de l'UE ne sauraient devenir une nouvelle ligne de démarcation en Europe séparant l'Union de ses voisins, à savoir, à l'est, la Russie, le Belarus, l'Ukraine, la Moldova, les régions du Caucase et des Balkans et, au sud, les pays du bassin oriental de la Méditerranée et de l'Afrique du Nord.

Le but est d'établir des relations plus étroites avec chacun de ces pays sur la base d'une coopération commerciale, économique et politique, d'efforts communs en matière de R & D et de protection de l'environnement, ainsi que dans les domaines scientifiques et culturels, comme dans celui de l'assistance technique. L'Union européenne a conclu des accords d'association particuliers avec les pays des Balkans, en vue de paver le chemin pour leur éventuelle adhésion à l'UE. Les premiers de ces accords ont été passés avec la Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine, qui ont maintenant acquis le statut de candidats à l'adhésion à l'UE.<sup>128</sup>

---

<sup>128</sup> Ibid, p.79

La Communauté a des liens bilatéraux avec les organisations internationales comme les Nations Unies (NU), OCDE, Conseil de l'Europe et les institutions spécialisées. Elle participe aux Réunions de Sommet avec les Etats-Unis, le Japon et quatre membres de l'UE. Elle est en connexion plus de 100 pays : L'Union a signé aux 30 accords multilatéraux et a déjà traité les accords avec 120 pays.

Avec toute sa responsabilité sur des questions telles que le commerce international et de la pêche agit seul au nom de tous les États membres. Pour les questions d'environnement, de transports et des sujets similaires, elle prend place auprès des États membres dans les négociations.

## **2. La mécanisme de prise de décision a l'Union Européenne**

L'Union européenne (UE) n'est pas une fédération à l'instar des États-Unis d'Amérique. Elle n'est pas davantage une organisation strictement intergouvernementale sur le modèle des Nations unies. En réalité, elle est unique. Ses États membres restent des nations souveraines et indépendantes qui ont choisi de transférer certaines compétences. Ils exercent leur souveraineté en commun pour acquérir sur la scène mondiale une puissance et une influence qu'aucun d'entre eux ne saurait posséder seul.<sup>129</sup>

Le partage de la souveraineté signifie, dans la pratique, que les États membres délèguent une partie de leurs pouvoirs de décision aux institutions communautaires qu'ils ont mis en place, de sorte que les décisions sur certains thèmes d'intérêt commun peuvent être arrêtées par un processus démocratique au niveau européen.<sup>130</sup>

### **2.1. Les organes de L'Union Européenne**

---

<sup>129</sup> Union Européenne, **Institutions et autres organes de L'union Européenne**, [http://europa.eu/institutions/index\\_fr.htm](http://europa.eu/institutions/index_fr.htm) (19.02.2010)

<sup>130</sup> Loc.cit.

La structure base des institutions de l'UE est le Conseil, La Commission, Le Parlement, Le Cour de Justice, Le Cour de Comptes, La Comité économique et sociale et on peut aussi citer la Banque d'Investissement d'Europe.<sup>131</sup> Une décision prise au niveau de l'Union européenne implique plusieurs institutions européennes.<sup>132</sup>

On va d'abord faire la connaissance des organes et après on va essayer de comprendre l'importance de ses organes dans la fonction législative pendant le processus de décision puisque Le Conseil Européenne n'a pas la fonction législative mais a une indicative importance pour notre mémoire étant la scène initiale pour les premières actions ou activités de lobbying en attirant l'attention des médias.

### 2.1.1. Conseil Européenne<sup>133</sup>

Il faut tout d'abord dire que Le Conseil Européenne n'a rien avoir avec le Conseil d'Europe.

Le Conseil Européen s'est formé « de facto » avec les conférences de sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement. La première conférence a eu lieu à Paris en Février 1961 suivie par la conférence de la Haye en 1969, Paris en 1972, Copenhague en 1973<sup>134</sup>. Il a été créé en 1974 avec l'intention d'établir une enceinte informelle de discussion entre chefs d'État ou de gouvernement. Il s'est rapidement mué en un organe fixant les objectifs de l'Union et traçant la voie pour les réaliser, dans tous les domaines d'action de l'UE. Le Conseil européen a acquis un statut officiel avec le traité de Maastricht de 1992, qui lui attribuait pour fonction de donner les impulsions et de définir les orientations et les priorités politiques générales nécessaires au développement de l'Union européenne. Le Conseil européen donne à l'Union les impulsions nécessaires à son développement et en définit les orientations et les priorités politiques générales. Il n'exerce pas de fonction législative.

---

<sup>131</sup> Erol MANISALI, **AB ye Alınmayan Türkiye'yi Gümrük Birliği'nde Bekleyen Sorunlar**, Bağlam Yayınları, İstanbul, 1994, pp.34-45

<sup>132</sup> Union Européenne, **Les mécanismes décisionnelles de L'Union**, [http://europa.eu/institutions/decision-making/index\\_fr.htm](http://europa.eu/institutions/decision-making/index_fr.htm) (19.02.2010)

<sup>133</sup> Le website officielle du Conseil de L'union Européenne, <http://www.consilium.europa.eu>

<sup>134</sup> S. Rıdvan KARLUK, **Avrupa Birliği ve Türkiye**, Anadolu Üniversitesi, Eskişehir, 1994, pp.47-49

Ce Conseil, ou «Sommet», européen arrête les orientations générales de la politique européenne et tranche les problèmes qui n'ont pas pu être résolus à un niveau inférieur, c'est-à-dire par les ministres lors des réunions ordinaires du Conseil. Compte tenu de l'importance des débats du Conseil européen, ceux-ci se prolongent souvent tard dans la nuit et attirent toujours l'attention des médias.

Le Conseil Européen est composé des chefs d'État ou de gouvernement des États membres, ainsi que de son président et du président de la Commission. Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité participe à ses travaux.

Lorsque l'ordre du jour l'exige, les membres du Conseil européen peuvent décider d'être assistés chacun par un ministre et, en ce qui concerne le président de la Commission, par un membre de la Commission. Le Conseil européen se réunit deux fois par semestre dès 1974 sur convocation de son président.<sup>135</sup> Si la situation l'exige, le président convoquera une réunion extraordinaire du Conseil européen. Le Conseil européen se prononce normalement par consensus.

### **2.1.2. Conseil de L'union Européenne**

Créé par les traités fondateurs dans les années 1950, à l'instar du Parlement européen, le Conseil, principal organe de décision de l'Union européenne (UE), représente les États membres de celle-ci. Un ministre de chaque État membre participe à ses réunions. Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le 1er décembre 2009, il est devenu une des sept institutions officielle à part entière.

La participation de tel ou tel ministre aux réunions dépend de la nature des sujets inscrits à l'ordre du jour. Ainsi, si le Conseil doit aborder des questions environnementales, c'est le ministre de l'environnement de chaque État membre qui participe à la réunion, appelée alors Conseil «Environnement».

Les relations entre l'UE et le reste du monde sont gérées par le Conseil «Affaires générales et relations extérieures». Toutefois, dans cette configuration, les compétences du Conseil sont étendues aux questions de politique générale, si bien qu'un ministre ou un secrétaire d'État librement choisi par chaque gouvernement national assiste à ses réunions.

---

<sup>135</sup> Ibid, p.46

Au total, il existe neuf configurations du Conseil:

- Affaires générales et relations extérieures,
- Affaires économiques et financières (Ecofin),
- Justice et Affaires intérieures (JAI),
- Emploi, politique sociale, santé et consommateurs,
- Compétitivité,
- Transports, télécommunications et énergie,
- Agriculture et pêche,
- Environnement,
- Éducation, jeunesse et culture.

Chaque ministre du Conseil est habilité à engager son gouvernement. En d'autres termes, la signature du ministre équivaut à la signature du gouvernement tout entier. Chaque ministre du Conseil est en outre responsable devant son parlement national et devant les citoyens que ce parlement représente. La légitimité démocratique des décisions du Conseil est ainsi assurée.

Quatre fois par an, les chefs d'État ou de gouvernement des États membres et le président de la Commission européenne se réunissent pour un Conseil européen.

Le Conseil a six grandes attributions:

- **Législation**

Une grande partie de la législation de l'UE est adoptée conjointement par **le Conseil et le Parlement**. Dans de nombreux domaines, il légifère conjointement avec le Parlement européen. Dans certains cas, il adopte ses décisions à l'unanimité ou à la majorité qualifiée, selon ce que prévoit le traité.

En règle générale, le Conseil agit uniquement sur proposition de la Commission et celle-ci doit en principe veiller à ce que la législation européenne soit appliquée correctement une fois adoptée.

- **Coordination des politiques économiques des États membres**

Les pays de l'UE ont décidé de mettre en œuvre une politique globale, fondée sur une coordination étroite de leurs politiques économiques nationales. Cette coordination est assurée par les ministres de l'économie et des finances, qui forment ensemble le Conseil «Affaires économiques et financières» (Ecofin).

Les États membres veulent également créer plus d'emplois (de qualité) et améliorer leurs systèmes éducatifs et de santé, de même que les régimes de protection sociale. Bien que chaque État membre de l'UE reste responsable de ses propres politiques dans ces domaines, ils peuvent se mettre d'accord sur des objectifs communs et apprendre les uns des autres. Ce processus, qui vise à dégager de bonnes pratiques, s'appelle la «méthode ouverte de coordination» et se déroule au sein du Conseil.

- **Conclusion d'accords internationaux**

Chaque année, le Conseil conclut (signe officiellement, en d'autres termes) un certain nombre d'accords entre l'Union européenne et des pays tiers, ainsi qu'avec des organisations internationales. Ces accords peuvent porter sur de vastes domaines comme le commerce, la coopération et le développement, ou viser des sujets spécifiques, tels que le textile, la pêche, les sciences et les technologies, les transports, etc.

De plus, le Conseil peut conclure des conventions entre les États membres de l'UE dans des domaines tels que la fiscalité, le droit des sociétés ou la protection consulaire. Une convention peut également concerner la coopération dans le domaine de la liberté, de la sécurité, de la justice et des affaires intérieures.

- **Approbaton du budget de l'UE**

Le budget annuel de l'UE est établi conjointement par le Conseil et le Parlement européen.

- **Politique étrangère et de sécurité commune**

Les États membres s'efforcent de définir une politique étrangère et de sécurité commune (PESC). La politique étrangère, la sécurité et la défense sont cependant des matières sur lesquelles les États membres de l'UE gardent un contrôle indépendant. Ils n'ont pas mis en commun leur souveraineté nationale dans ces domaines, de sorte que le Parlement et la Commission européenne ne jouent qu'un rôle limité à cet égard. Les pays de l'UE peuvent toutefois tirer d'importants avantages d'une

collaboration dans ces domaines et le Conseil est la principale enceinte où cette coopération intergouvernementale a lieu.

Le Conseil européen a créé une “Force de réaction rapide”, afin de doter l’UE des moyens de réagir plus efficacement aux crises internationales. Il ne s’agit pas d’une armée européenne: les militaires continuent d’appartenir aux forces armées nationales et à obéir aux ordres nationaux. Leur rôle consiste seulement à remplir des missions humanitaires, de sauvetage, de maintien de la paix et de gestion de crise. En 2003, l’UE a, par exemple, mis sur pied une opération militaire dans la République démocratique du Congo sous le nom de code «Artémis». Depuis 2004, elle mène une opération de maintien de la paix en Bosnie-et-Herzégovine sous le nom de code «Althea».

Pour ces opérations, le Conseil se fait assister par:

- le Comité politique et de sécurité (COPS),
- le Comité militaire de l’Union européenne (CMUE), et
- l’État-major militaire de l’Union européenne (EMUE), composé d’experts militaires détachés auprès du secrétariat du Conseil par les États membres.

- **Liberté, sécurité et justice**

Il coordonne la coopération entre les instances judiciaires et les forces de police nationales en matière pénale. Les domaines précités sont gérés par le Conseil «Justice et affaires intérieures» (JAI), c’est-à-dire par les ministres de la justice et de l’intérieur. Les politiques en la matière visent à faire de l’Union un grand «espace de liberté, de sécurité et de justice».

#### **COREPER : Organe subsidiaire du Conseil**

Chaque État membre de l’UE dispose à Bruxelles d’une équipe permanente («représentation») qui le représente et défend ses intérêts nationaux sur la scène européenne. Les chefs des représentations sont, de fait, les ambassadeurs de leurs pays auprès de l’UE. Ces ambassadeurs (appelés «représentants permanents») tiennent des réunions hebdomadaires au Comité des représentants permanents (COREPER I ou II). Ces comités sont chargés de préparer les travaux du Conseil, à l’exception de la plupart des questions agricoles, lesquelles sont gérées par le Comité

spécial sur l'agriculture. Le COREPER est assisté par plusieurs groupes de travail constitués de fonctionnaires des administrations nationales.

La présidence (tournante) du Conseil change tous les six mois. En d'autres termes, chaque pays de l'UE s'occupe à tour de rôle de l'ordre du jour du Conseil et préside l'ensemble des réunions pendant six mois. Il facilite les décisions législatives et politiques et recherche des compromis entre les États membres.

Ainsi, lorsque le Conseil «Environnement» a dû se réunir au cours du second semestre de 2006, il a été présidé par le ministre finlandais de l'environnement, puisque, à cette époque, la présidence du Conseil était exercée par la Finlande.

### **2.1.3. Commission**

La Commission est l'institution politiquement indépendante des gouvernements nationaux, qui représente et défend les intérêts de l'UE dans son ensemble. Elle élabore les propositions de nouvelles lois européennes, qu'elle soumet au Parlement européen et au Conseil.

C'est également le bras exécutif de l'Union. En d'autres termes, il est responsable de l'exécution des décisions du Parlement et du Conseil. La Commission est chargée de la gestion quotidienne de l'Union européenne, c'est-à-dire de la mise en œuvre des politiques communes et des programmes communautaires; elle exécute le budget et dépense l'argent de l'UE.

À l'instar du Parlement et du Conseil, la Commission européenne a été créée dans les années 1950 par les traités fondateurs.

Le terme « Commission » a deux acceptions. D'une part, il désigne le collège d'hommes et de femmes – un(e) par État membre de l'Union – désignés pour gérer l'institution et arrêter les décisions. D'autre part, il fait référence à l'institution lui-même et à son personnel.

De manière informelle, les membres du collège de la Commission sont appelés « commissaires ». Tous ont occupé une position politique importante dans leur pays d'origine, beaucoup y ont été ministres mais, en tant que membres de la Commission, ils sont tenus d'agir dans l'intérêt de l'Union dans son ensemble et ne peuvent pas recevoir d'instructions de leur gouvernement national.

Une nouvelle Commission est désignée tous les cinq ans, dans les six mois qui suivent les élections du Parlement européen. La procédure est la suivante:

- Les gouvernements des États membres s'accordent sur la personne à désigner à la présidence de la Commission.
- Le président désigné de la Commission est approuvé par le Parlement.
- Le président désigné de la Commission choisit les autres membres de la Commission en concertation avec les gouvernements des États membres.
- Le Conseil adopte la liste des candidats à la majorité qualifiée, puis la soumet à l'approbation du Parlement européen.
- Chaque candidat passe un entretien devant le Parlement, qui rend ensuite un avis sur l'ensemble du collège.
- À l'issue du vote d'approbation du Parlement, la nouvelle Commission est désignée officiellement par le Conseil qui statue à la majorité qualifiée.

Le travail quotidien de la Commission est accompli par ses administrateurs, experts, traducteurs, interprètes et secrétaires. Les fonctionnaires européens sont environ 23 000 aujourd'hui. Ce chiffre peut paraître élevé, mais il est en réalité inférieur aux effectifs employés par la plupart des villes européennes d'importance moyenne. Le « siège » de la Commission se trouve à Bruxelles (Belgique), mais elle a aussi des bureaux à Luxembourg, des représentations dans tous les pays de l'UE et des délégations dans de nombreuses capitales des pays tiers.

La Commission européenne remplit quatre fonctions essentielles:

- **Propositions législatives nouvelles**

La Commission dispose d'un « droit d'initiative » exclusif. En d'autres termes, elle est seule responsable de l'élaboration des propositions de nouveaux actes législatifs européens, qu'elle soumet au Parlement et au Conseil. Ces propositions doivent viser à défendre les intérêts de l'Union et de ses citoyens, non ceux de pays ou de secteurs particuliers.

Avant de présenter une proposition, la Commission doit s'informer de la conjoncture et des problèmes que connaît l'Europe et déterminer si un acte législatif européen est le meilleur moyen d'y répondre. C'est pourquoi la Commission

entretient des contacts permanents avec les groupes d'intérêt les plus divers et deux organes consultatifs, le Comité économique et social européen et le Comité des régions. Elle sollicite aussi l'avis des parlements et des gouvernements nationaux.

Cette fonction de la Commission a une grande importance au niveau de lobbying pour toutes les parties survenantes.

La Commission propose une action au niveau européen uniquement lorsqu'elle juge qu'un problème ne peut pas être résolu plus efficacement par une action nationale, régionale ou locale. Ce principe, consistant à gérer les dossiers au plus bas niveau possible, s'appelle le « principe de subsidiarité ».

Si, toutefois, la Commission conclut qu'une législation européenne s'impose, elle élabore une proposition susceptible à ses yeux de traiter efficacement le problème et de répondre à des intérêts aussi larges que possible. Elle consulte aussi les experts qui forment ses différents comités et groupes de travail, afin de s'assurer si les détails techniques sont réglés comme il convient.

- **Application des politiques et du budget de l'UE**

En tant qu'organe exécutif de l'Union européenne, la Commission est responsable de la gestion et de l'exécution du budget de l'UE. Les dépenses effectives sont cependant assurées pour l'essentiel par les autorités nationales et locales, mais la Commission doit les superviser, sous l'œil attentif de la Cour des comptes. Les deux institutions s'efforcent de garantir une bonne gestion financière. Le Parlement européen ne donne la décharge à la Commission pour la mise en œuvre du budget que s'il est satisfait du rapport annuel de la Cour des comptes.

La Commission gère activement les politiques communes adoptées par le Parlement et le Conseil, par exemple la politique agricole commune (PAC). Autre exemple: la politique de la concurrence, où la Commission a compétence d'autoriser ou d'interdire les fusions entre entreprises. La Commission veille également à ce que les États membres n'accordent pas à leurs industries des subventions de nature à fausser le jeu de la concurrence.

Parmi les programmes européens gérés par la Commission, on peut citer les programmes « Interreg » et « URBAN » (établissant des partenariats transfrontaliers entre régions et aidant à la régénération des zones urbaines en déclin), ou encore le

programme « Erasmus », qui prévoit des échanges d'étudiants à l'échelle de l'Europe et du monde.

- **Application du droit européen**

La Commission joue le rôle de « gardienne des traités ». Elle doit donc veiller, avec la Cour de justice, à ce que le droit européen soit appliqué correctement dans tous les États membres.

Si elle constate qu'un État n'applique pas une disposition législative européenne et, partant, ne s'acquitte pas de ses obligations légales, la Commission prend les mesures nécessaires pour remédier à cette situation.

Elle engage tout d'abord une procédure juridique appelée « procédure d'infraction » : elle adresse une lettre officielle au gouvernement, dans laquelle elle expose les raisons pour lesquelles elle considère que le pays en cause a enfreint le droit européen et elle fixe un délai dans lequel son gouvernement doit lui faire parvenir une réponse détaillée.

Si cette procédure ne permet pas de régler le problème, la Commission défère le dossier à la Cour de justice, qui a le pouvoir d'imposer des sanctions. Les arrêts de la Cour sont contraignants pour les États membres et aussi pour les autres institutions européennes.

- **Représentation de l'UE sur la scène internationale**

La Commission européenne est un important porte-parole de l'Union européenne sur la scène internationale. Elle permet aux États membres de s'exprimer « d'une seule voix » dans des enceintes internationales comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

La Commission est également chargée de négocier des accords internationaux au nom de l'UE. Un exemple en est l'accord de Cotonou, qui fixe les modalités d'un important partenariat en matière d'aide et de commerce entre l'UE et des pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

Il appartient au président de la Commission de décider quel domaine politique sera confié à tel commissaire et, le cas échéant, de redistribuer (s'il l'estime opportun) ces responsabilités pendant le mandat de la Commission.

La Commission se réunit une fois par semaine, en général le mercredi et à Bruxelles. Chaque point de l'ordre du jour est présenté par le commissaire responsable du domaine en cause, et le collège arrête ensuite une décision collective.

Le personnel de la Commission est réparti entre trente-six départements, appelés « directions générales » (DG) ou « services » (tels que le Service juridique). Chaque DG a la responsabilité d'un domaine particulier et elle a à sa tête un directeur général qui est responsable devant un des commissaires. Le secrétariat général prend en charge la coordination générale et gère l'ordre du jour des réunions hebdomadaires. Le secrétaire général qui le dirige est directement responsable devant le président de la Commission.

Un trop grand nombre de commissaires ne permet pas de travailler efficacement. Actuellement, la Commission compte un commissaire par pays de l'Union européenne. Lors de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, leur nombre est passé à 27, sur décision unanime du Conseil. Toutefois, la prochaine Commission devrait entamer son mandat (en principe en novembre 2009) avec un collège réduit, puisqu'il est prévu une diminution du nombre de commissaires après l'adhésion du 27<sup>e</sup> État membre. Le nombre final doit encore être fixé par une décision du Conseil. Ensuite, un système de rotation, veillant à ce que les pays soient représentés de façon équitable, sera mis en place pour la désignation des commissaires. Ce système devra refléter clairement l'éventail démographique et géographique de l'ensemble des États membres de l'Union.

#### **2.1.4. Parlement**

Le Parlement européen (PE) est élu par les citoyens de l'Union européenne et ses membres, les députés européens (MPE), représentent leurs intérêts. Ses origines remontent aux années 1950 et aux traités fondateurs. Depuis 1979, les députés sont élus directement par les citoyens qu'ils représentent.

Les élections parlementaires ont lieu tous les cinq ans et tout citoyen européen a le droit de voter et de se porter candidat, quel que soit son lieu de résidence dans l'Union européenne. Les dernières élections ont eu lieu en juin 2009. Tout citoyen européen inscrit comme électeur a le droit de voter. Le Parlement exprime ainsi la volonté démocratique des citoyens de l'Union (qui sont plus de 490 millions) et représente leurs intérêts dans les discussions avec les autres institutions

européennes. Le Parlement compte actuellement 736 membres, issus des 27 pays de l'Union.

Les membres du Parlement européen (MPE) ne siègent pas en groupes nationaux, mais en sept groupes politiques parlementaires de dimension européenne. Ensemble, ils représentent tout l'éventail des positions sur l'intégration européenne, depuis les fédéralistes convaincus jusqu'aux eurosceptiques militants.

Le Parlement européen a trois sièges: à Bruxelles (Belgique), à Luxembourg (au Grand-duché) et à Strasbourg (en France).

Les services administratifs (le secrétariat général) sont installés à Luxembourg. Les « sessions plénières », auxquelles participent tous les députés, ont lieu à Strasbourg et aussi à Bruxelles. Les réunions des commissions et des groupes parlementaires se déroulent également à Bruxelles.

Le Parlement a trois rôles essentiels:

- exercer le pouvoir législatif. Il partage ce pouvoir avec le Conseil sur de nombreux terrains politiques quand il adopte les actes législatifs. Son élection au suffrage universel direct par les citoyens contribue à garantir la légitimité démocratique du droit européen.
- exercer le contrôle démocratique sur toutes les institutions européennes, et notamment sur la Commission. Le PE peut approuver ou refuser la désignation des membres de la Commission et il est habilité à censurer la Commission dans son ensemble.
- exercer le pouvoir budgétaire. Le Parlement détient les cordons de la bourse. Il partage cette autorité budgétaire et donc le pouvoir financier avec le Conseil et peut ainsi influencer les dépenses de l'UE. Au terme de la procédure, il adopte ou refuse le budget dans sa totalité.

Le travail du Parlement comporte deux étapes principales:

- la préparation de la session plénière. Elle est prise en charge par les parlementaires, réunie dans différentes commissions spécialisées dans des domaines particuliers des activités de l'UE. Les thèmes de débat sont également discutés dans les groupes politiques.

- la session plénière elle-même. Les sessions plénières se tiennent en principe à Strasbourg (une semaine par mois) et aussi à Bruxelles (deux jours). Durant ces périodes sessions, le Parlement examine les propositions législatives et adopte des amendements avant d'arriver à une décision sur l'ensemble du texte (tel qu'amendé) en séance plénière.

L'ordre du jour peut également inclure des "Communications" du Conseil ou de la Commission, ou des questions d'actualité, relatives aux événements qui se produisent dans l'Union européenne ou dans le reste du monde.

### **2.1.5. Cour de Justice**

La Cour de justice des Communautés européennes (souvent appelée plus simplement « la Cour ») a été créée par le traité de Paris (CECA), en 1952. Elle siège à Luxembourg (Grand-duché).

Elle a pour tâche d'assurer que la législation de l'UE est interprétée et appliquée uniformément dans tous les États membres, de manière à assurer la sécurité juridique et la primauté du droit pour tous. Elle évite, par exemple, que les cours et tribunaux nationaux se prononcent en ordre dispersé à propos d'une même affaire.

La Cour veille également au respect du droit communautaire par les États membres de l'UE et ses institutions. Elle a compétence pour connaître les litiges juridiques entre les pays de l'Union, les institutions européennes, les entreprises et les particuliers.<sup>136</sup>

La Cour compte un juge par État membre, de sorte que tous les systèmes juridiques nationaux de l'UE y sont représentés. Toutefois, dans un souci d'efficacité, la Cour siège rarement en séance plénière avec tous les juges. Elle siège normalement en grande chambre, composée de treize juges, ou en chambres de trois à cinq juges.

---

<sup>136</sup> Union Européenne, **La Cour de Justice**, [http://europa.eu/institutions/inst/justice/index\\_fr.htm](http://europa.eu/institutions/inst/justice/index_fr.htm) (19.02.2010)

La Cour est secondée par huit « avocats généraux ». Ils ont pour mission de présenter des avis motivés sur les affaires soumises à la Cour et s'acquittent de cette tâche publiquement et de façon impartiale.

Les juges et les avocats généraux sont des personnes dont l'impartialité est au-dessus de tout soupçon. Ils ont les qualifications et les compétences nécessaires pour pouvoir être nommés aux postes judiciaires les plus élevés dans leur pays d'origine. Ils sont nommés par la Cour de justice, de commun accord entre les gouvernements des États membres, pour un mandat d'une durée de six ans, renouvelable.

Afin d'aider la Cour de justice à traiter le grand nombre d'affaires qui lui sont soumises, et offrir aux citoyens une meilleure protection juridique, un « Tribunal de première instance » a été créé en 1988. Ce tribunal, qui est rattaché à la Cour de justice, peut rendre des décisions sur certains types d'affaires, en particulier sur les recours introduits par des personnes physiques, par les entreprises et certaines organisations et dans les affaires de concurrence (déloyale). Ce tribunal comprend également un juge de chaque État membre.

Le « Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne » connaît des litiges entre l'Union européenne et ses fonctionnaires. Ce tribunal, composé de sept juges, est rattaché au Tribunal de première instance.

La Cour de justice, le Tribunal de première instance et le Tribunal de la fonction publique ont chacun un président, choisi par les juges, qui désignent l'un d'eux pour un mandat de trois ans renouvelable.<sup>137</sup>

La Cour rend des arrêts sur les affaires qui lui sont soumises. Les cinq types d'affaires les plus courantes sont:<sup>138</sup>

1. les renvois préjudiciels;
2. les recours en manquement;
3. les recours en annulation;
4. les recours en carence;

---

<sup>137</sup> Loc.cit.

<sup>138</sup> Loc.cit.

## 5. les recours en dommages-intérêts.

Les affaires sont présentées au greffe et un juge ainsi qu'un avocat général sont désignés pour chacune d'elles.

La procédure qui suit comporte deux étapes: d'abord une phase écrite, ensuite une phase orale.

Dans la première étape, toutes les parties concernées présentent une déclaration écrite et le juge chargé de l'affaire établit un rapport résumant ces déclarations et le contexte juridique de l'affaire. Vient ensuite la seconde étape: l'audience publique. Elle aura lieu devant une chambre composée de trois, de cinq ou de treize juges, voire en séance plénière réunissant tous les juges, en fonction de l'importance et/ou de la complexité de l'affaire. Au cours de l'audience, les avocats des parties présentent leurs arguments aux juges et à l'avocat général, qui peuvent les interroger. L'avocat général communique ensuite ses conclusions, puis les juges délibèrent et rendent leur arrêt.

Depuis 2003, l'avocat général ne doit plus rédiger de conclusions, sauf si la Cour estime que l'affaire particulière soulève un nouveau point de droit. La Cour n'est pas davantage tenue de suivre les conclusions de l'avocat général.

Les arrêts de la Cour sont rendus à la majorité et prononcés au cours d'une audience publique. Les avis divergents ne sont pas exprimés. Les décisions sont publiées le jour même où les arrêts sont rendus.<sup>139</sup>

### **2.1.6. Cour de Comptes**

La Cour des comptes a été créée en 1975 et a son siège à Luxembourg. Son travail consiste à vérifier que la totalité des ressources financières de l'Union, qui viennent des contribuables, ont été perçues correctement; elle contrôle si les dépenses de l'UE sont légales, faites au moindre coût et pour l'objectif auquel elles sont destinées. La Cour est habilitée à interroger n'importe quelle personne ou organisation en contact avec les fonds de l'Union européenne.<sup>140</sup>

---

<sup>139</sup> Loc.cit.

<sup>140</sup> Union Européenne, **La Cour des Comptes Européenne**, [http://europa.eu/institutions/inst/auditors/index\\_fr.htm](http://europa.eu/institutions/inst/auditors/index_fr.htm) (19.02.2010)

La Cour compte un membre par État de l'UE; celui-ci est désigné par le Conseil pour un mandat renouvelable de six ans. Les membres élisent l'un d'entre eux comme président pour un mandat de trois ans, renouvelable.<sup>141</sup>

La principale fonction de la Cour consiste à contrôler que le budget de l'UE est exécuté correctement, autrement dit que les recettes et les dépenses de l'UE sont légales, ne prêtent pas à contestation et que la gestion financière est appropriée. Ses activités contribuent ainsi à garantir que le système européen fonctionne d'une manière efficace et transparente.

Dans l'exercice de ses fonctions, la Cour examine les documents de toute personne ou organisation gérant des recettes ou des dépenses de l'UE. Elle effectue fréquemment des contrôles sur le terrain. Ses conclusions figurent dans des rapports écrits qui attirent l'attention de la Commission et des gouvernements des États membres sur les problèmes éventuels.

Pour bien faire son travail, la Cour des comptes doit rester totalement indépendante des autres institutions, tout en entretenant avec elles des relations permanentes. L'une de ses principales fonctions est d'aider l'autorité budgétaire (le Parlement européen et le Conseil) en lui présentant chaque année un rapport sur l'exercice financier écoulé. Le Parlement examine minutieusement le rapport de la Cour avant de décider d'approuver ou non la gestion du budget par la Commission. Si elle est satisfaite, la Cour des comptes adresse également au Conseil et au Parlement une déclaration d'assurance, attestant que l'argent des contribuables européens a été bien dépensé. Enfin, la Cour des comptes exprime un avis avant l'adoption des règlements financiers et sur les mesures antifraude de l'UE.<sup>142</sup>

La Cour des comptes dispose d'environ 800 collaborateurs, y compris des traducteurs, des gestionnaires et des contrôleurs. Les contrôleurs sont divisés en "groupes de contrôle" et préparent des projets de rapports sur lesquels la Cour prend des décisions.<sup>143</sup>

Les contrôleurs effectuent fréquemment des visites d'inspection auprès des autres institutions européennes, des États membres et des pays qui bénéficient d'une

---

<sup>141</sup> Loc.cit.

<sup>142</sup> Loc.cit.

<sup>143</sup> Loc.cit.

aide de l'UE. En fait, bien que les travaux de la Cour portent dans un large mesure sur des fonds dont la Commission est responsable, dans la pratique 80 % des recettes et des dépenses sont gérés par les autorités nationales.

La Cour des comptes ne possède aucun pouvoir juridique propre. Si les contrôleurs découvrent une fraude ou une irrégularité, ils en informent l'OLAF, l'Office européen de lutte anti-fraude.<sup>144</sup>

### **2.1.7. Banque Européenne d'Investissement**

Créée en 1958 par le traité de Rome, la Banque européenne d'investissement (BEI) est l'organisme de prêt à long terme de l'Union européenne. Elle prête de l'argent aux secteurs public et privé pour financer des projets qui présentent un intérêt européen, notamment dans les domaines suivants:

- cohésion et convergence des régions de l'UE;
- soutien aux petites et moyennes entreprises;
- environnement;
- recherche, développement et innovation;
- transports;
- énergie.

La BEI exerce ses activités dans l'Union européenne et dans quelque 140 pays avec lesquels l'Union a conclu un accord de coopération.<sup>145</sup>

### **2.1.8. Comité économique et Social**

Créé en 1957 par le traité de Rome, le Comité économique et social européen (CESE) est un organe consultatif qui représente les employeurs, les syndicats, les agriculteurs, les consommateurs et d'autres groupes d'intérêt qui constituent, "défend

---

<sup>144</sup> Loc.cit.

<sup>145</sup> Union Européenne, **Banque Européenne d'Investissement**, [http://europa.eu/institutions/financial/eib/index\\_fr.htm](http://europa.eu/institutions/financial/eib/index_fr.htm) (19.02.2010)

leurs intérêts dans les discussions politiques menées avec la Commission, le Conseil et le Parlement européen.<sup>146</sup>

Le CESE constitue donc un pont entre l'Union et ses citoyens et favorise une société européenne plus participative, plus inclusive, plus cohérente et, partant, plus démocratique.

Le Comité fait partie intégrante du système décisionnel européen: il doit être consulté préalablement à toute décision en matière de politique économique et sociale. Il peut également donner des avis sur d'autres thèmes, soit de sa propre initiative soit à la demande d'autres institutions de l'UE.

Le Comité économique et social européen (CESE) compte 344 membres, le nombre de sièges attribué à chaque pays reflétant approximativement sa population. La répartition par pays est presque pareille comme la Commission.

Les membres sont nommés par les gouvernements nationaux, mais ils agissent en toute indépendance politique. Leur mandat est de quatre ans et peut être renouvelé.

Le Comité se réunit en assemblée plénière. Ses discussions sont préparées par six sous-comités, appels « sections », chacun spécialisé dans un domaine politique particulier. Il élit son président et deux vice-présidents pour un mandat de deux ans.<sup>147</sup>

## **2.2. Le système de décision dans L'Union Européenne**

Le système décisionnel européen en général, et la procédure de codécision en particulier, associent les trois institutions principales:

- la Commission européenne,
- le Parlement européen (PE),
- le Conseil de l'Union européenne

---

<sup>146</sup> Union Européenne, Le Comité Economique et Sociale, [http://europa.eu/institutions/consultative/eesc/index\\_fr.htm](http://europa.eu/institutions/consultative/eesc/index_fr.htm) (19.02.2010)

<sup>147</sup> Loc.cit.

De manière générale, la Commission européenne propose la nouvelle législation, mais l'adoption des actes législatifs incombe au Conseil et au Parlement. Dans certains cas, le Conseil peut agir seul. D'autres institutions ont également un rôle à jouer.

Les principaux actes législatifs européens sont les directives et les règlements. Les règles et les procédures de décision au sein de l'UE sont définies dans les traités. Toute proposition de nouvel acte législatif repose nécessairement sur un article des traités (le droit primaire), qui constitue sa "base juridique". Celle-ci détermine la procédure législative à suivre. Les trois procédures principales sont: "la consultation", "l'avis conforme" et "la codécision".

La codécision, c'est aujourd'hui le mode décisionnel le plus courant. Dans la procédure de codécision, le Parlement ne se contente plus de donner son avis: il partage véritablement le pouvoir législatif avec le Conseil, sur une base de stricte égalité. Si le Conseil et le Parlement ne parviennent pas à s'accorder sur une nouvelle proposition, le texte est soumis à un comité de conciliation composé d'un nombre égal de représentants du Conseil et du Parlement. Lorsque le comité est arrivé à un accord, le texte adopté retourne au Parlement et au Conseil, de manière à y être adopté et à obtenir ainsi force de loi. La conciliation devient de plus en plus rare. La plupart des actes législatifs relevant de la procédure de codécision sont en pratique adoptés lors de la première ou de la seconde lecture, grâce à une bonne coopération entre les trois institutions.

La procédure d'avis conforme signifie que le Conseil doit obtenir l'avis conforme du Parlement européen avant d'arrêter certaines décisions primordiales.

La procédure est la même que pour la consultation, à la seule différence que le Parlement ne peut pas amender la proposition; il doit l'accepter ou la rejeter en bloc. L'acceptation (« avis conforme ») requiert la majorité absolue des voix exprimées.

La procédure d'avis conforme est principalement employée pour les accords avec d'autres pays, y compris les accords qui permettent à de nouveaux pays d'adhérer à l'Union européenne.

La procédure de consultation est utilisée dans des domaines tels que l'agriculture, la fiscalité et la concurrence. À partir d'une proposition de la

Commission, le Conseil consulte le Parlement ainsi que le Comité économique et social européen (CESE) et le Comité des régions (CdR).

Le Parlement peut:

- approuver la proposition de la Commission,
- la rejeter,
- demander des amendements.

Si le Parlement demande des amendements, la Commission examine l'ensemble de ceux-ci et si elle en accepte certains (dans le texte ou dans l'esprit), elle transmet ensuite une proposition modifiée au Conseil.

Le Conseil examine la proposition modifiée puis l'adopte dans la formulation proposée ou y apporte de nouveaux amendements. Dans cette procédure, comme dans toutes les autres, si le Conseil modifie une proposition de la Commission, il doit le faire à l'unanimité.

Le droit dérivé nous montre que les décisions acceptées par les exécuteurs sont:<sup>148</sup>

- Le règlement : Adopté par le Conseil ensemble avec le Parlement ou par la Commission seule, le règlement est un acte général et obligatoire dans tous ses éléments. À la différence des directives qui sont adressées aux États membres et des décisions qui ont des destinataires bien déterminés, le règlement s'adresse à tous.

Il est directement applicable, c'est-à-dire qu'il crée du droit s'imposant immédiatement dans tous les États membres au même titre qu'une loi nationale, et sans aucune autre intervention de la part des autorités nationales.

- La directive: Adoptée par le Conseil ensemble avec le Parlement ou par la Commission seule, la directive s'adresse aux États membres. Son principal objectif est de rapprocher les législations.

---

<sup>148</sup>Le droit derive,  
[http://eur-lex.europa.eu/fr/droit\\_communautaire/droit\\_communautaire.htm#1.3](http://eur-lex.europa.eu/fr/droit_communautaire/droit_communautaire.htm#1.3) (01.04.2010)

La directive lie les États membres en ce qui concerne le résultat à atteindre, mais leur laisse le choix de la forme et des moyens qu'ils adopteront pour réaliser les objectifs communautaires dans le cadre de leur ordre juridique interne.

Si la directive n'est pas transposée dans la législation nationale par les États membres, ou si elle est transposée de façon incomplète ou avec retard, les justiciables peuvent invoquer directement la directive en question devant les tribunaux nationaux.

- La décision: Adoptée soit par le Conseil, soit par celui-ci avec le Parlement européen, soit par la Commission, la décision est l'acte par lequel les institutions communautaires statuent sur des cas particuliers. Au moyen d'une décision, les institutions peuvent exiger d'un État membre ou d'un ressortissant de l'Union qu'il agisse ou qu'il s'abstienne d'agir, lui conférer des droits ou lui imposer des obligations.

La décision est:

- individuelle, et les destinataires d'une décision doivent être individuellement désignés, ce qui la distingue du règlement,
- obligatoire dans tous ses éléments.

Les autres actes sont:

La recommandation: La recommandation permet aux institutions de s'exprimer, en suggérant une ligne de conduite sans créer d'obligation juridique pour les destinataires (les États membres, d'autres institutions, dans certains cas également les citoyens de l'Union).

L'avis: L'avis est un acte permettant aux institutions de se prononcer de manière non contraignante, c'est-à-dire sans imposer d'obligation juridique à ses destinataires. Le but est de fixer le point de vue de l'institution sur une question.

L'action commune (politique étrangère et de sécurité commune): L'action commune est un instrument juridique du titre V du traité sur l'Union européenne. Il est donc de type intergouvernemental. Adoptée par le Conseil de l'Union européenne à l'unanimité ou, dans certains cas, à la majorité qualifiée, l'action commune est contraignante pour les États membres qui doivent atteindre les objectifs fixés sauf en cas de difficultés majeures.

L'action commune (coopération policière et judiciaire en matière pénale)

Le Conseil prend ses décisions par vote. Plus un pays est peuplé, plus il dispose de voix. Toutefois, le nombre de voix est pondéré en faveur des pays les moins peuplés:

Allemagne, France, Italie et Royaume-Uni.....	29
Espagne et Pologne .....	27
Roumanie .....	14
Pays-Bas .....	13
Belgique, République tchèque, Grèce, Hongrie et Portugal .....	12
Autriche, Bulgarie et Suède .....	10
Danemark, Irlande, Lituanie, Slovaquie et Finlande.....	7
Chypre, Estonie, Lettonie, Luxembourg et Slovénie .....	4
Malte.....	3

**TOTAL 345**

Dans certains domaines particulièrement sensibles, tels que la politique étrangère et de sécurité commune, la fiscalité et la politique d'asile et d'immigration, le Conseil doit se prononcer à l'unanimité. Autrement dit, chaque État membre y détient un droit de veto.

Toutefois, dans la plupart des domaines, le Conseil adopte ses décisions en votant “à la majorité qualifiée”.

La majorité qualifiée est atteinte:

- une majorité d'États membres donne son approbation (dans certains cas une majorité des deux tiers), et
- Un minimum de 255 voix est favorable, à savoir 73,9% du total pondéré.

En outre, tout État membre peut demander la confirmation que les voix favorables représentent au moins 62 % de la population totale de l'Union. S'il s'avère que cela n'est pas le cas, la décision n'est pas adoptée.

La Commission est politiquement responsable devant le Parlement, qui peut la démettre, en bloc, en votant une motion de censure. Moyennant l'accord de la Commission, le président est également habilité à demander la démission d'un commissaire individuel.

La Commission assiste à toutes les sessions du Parlement, où elle doit expliquer et justifier ses politiques. Elle répond en outre régulièrement aux questions écrites et orales posées par les MPE.

Les Directions Générales (DG) qui, dans la pratique, conçoivent et rédigent les propositions législatives de la Commission, mais ces propositions n'acquièrent un statut officiel que lorsqu'elles sont « adoptées » par le Collège lors de sa réunion hebdomadaire. Dans les grandes lignes la procédure est la suivante :

Supposons, par exemple, que la Commission estime qu'une législation européenne est nécessaire pour prévenir la pollution des cours d'eau européens. La direction générale de l'environnement élabore une proposition, sur la base de consultations approfondies avec les industriels et les agriculteurs, les ministères de l'Environnement des États membres et les organisations environnementales. Le texte proposé fera ensuite l'objet d'une discussion avec d'autres départements de la Commission et sera contrôlé par le Service juridique et par le Secrétariat général.

Lorsque la proposition est enfin prête, elle peut être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission. Si au moins 14 des 27 commissaires approuvent le texte, la Commission « adopte » la proposition et celle-ci bénéficie alors de l'appui inconditionnel de tous les membres de la Commission. Le document est alors transmis au Conseil et au Parlement européen pour examen.

### **3. Comment faire le lobby à L'Union Européenne?**

Le Traité de Maastricht, ainsi que les Conseils européens de Birmingham, d'Edimbourg et de Copenhague qui ont suivi sa signature, l'Union Européenne est compétente dans de nombreux domaines qui ont des répercussions directes sur la vie quotidienne des citoyens : politique monétaire, protection de l'environnement, formation professionnelle, aide à l'insertion, programmes liés à l'éducation et à la culture... Depuis l'entrée en vigueur du traité de Maastricht en 1993 et du traité d'Amsterdam en 1999, malgré l'accroissement des prérogatives de l'UE, la grande

majorité des Européens se sent coupée de l'action de l'Union, en mettant en relief la nécessité d'assurer une plus grande transparence dans le travail des institutions de l'Union afin de rapprocher les institutions des citoyens, et plus particulièrement:

- de stimuler des débats sur les questions communautaires d'actualité et sur l'avenir de l'Europe;
- d'améliorer la participation du public au processus de prise de décision;
- de renforcer le caractère démocratique des institutions ainsi que la confiance des citoyens en l'administration européenne, en leur garantissant une possibilité de contrôler ses actions<sup>149</sup>

Les institutions démocratiques et les représentants du peuple, tant au niveau national qu'au niveau européen, ont la capacité de jeter des ponts entre l'Europe et ses citoyens, et tel est leur devoir. C'est là un préalable indispensable à des politiques plus efficaces et plus pertinentes.

Cependant les gens attendent aussi de l'Union qu'elle soit en première ligne pour saisir les possibilités de développement économique et humain offertes par la mondialisation et pour répondre aux défis de l'environnement et du chômage, aux interrogations sur la sécurité alimentaire, la criminalité et les conflits régionaux. Ils souhaitent que l'Union européenne agisse de manière aussi visible que les gouvernements nationaux.

Force est de constater que l'Union Européenne n'intéresse pas les citoyens: le taux de participation aux élections européennes est de plus en plus faible et beaucoup de gens ne connaissent pas la différence entre les principales institutions européennes. De plus, l'UE est perçue comme incapable d'agir efficacement là où le besoin s'en fait clairement sentir. Dans de nombreux domaines, les citoyens, comme la plupart des États membres, critiquent l'action de "Bruxelles", perçu comme une entité, un "système" lointain et insaisissable.

A cet effet, les institutions de l'Union ont pris toute une série de mesures pour accroître la transparence de leurs travaux et se rapprocher ainsi de leurs citoyens.

---

<sup>149</sup> Commission des Communautés Européennes, **Le livre Vert "Initiative européenne en matière de transparence"**, COM(2007) 127 final, p.1

Celles-ci ont été confirmées dans la déclaration interinstitutionnelle du 25 octobre 1993 sur la démocratie, la transparence et la subsidiarité. Ces mesures viennent compléter les actions menées par la Commission en matière d'information et de communication, destinées à informer les citoyens en général, ou dans certains cas un public-cible, sur le fonctionnement des institutions et les politiques menées sur le plan communautaire. La Déclaration N°17 figurant dans le Traité de Maastricht relative au droit d'accès à l'information stipule que "La conférence estime que la transparence du processus décisionnel renforce le caractère démocratique des institutions, ainsi que la confiance du public envers l'administration. En conséquence, la conférence recommande que la Commission soumette au Conseil, au plus tard en 1993, un rapport sur des mesures visant à accroître l'accès du public à l'information dont disposent les institutions".

Dans la communication de la Commission intitulée «Un dialogue ouvert et structuré entre la Commission et les groupes d'intérêt» de 1992, la Commission a, pour la première fois, officiellement exprimé sa ligne de conduite à l'égard des groupes d'intérêt. Deux questions plus vastes en rapport avec les déclarations de Maastricht et de Birmingham sont d'une importance particulière pour les groupes d'intérêt: comment élargir la participation à la préparation des propositions de la Commission et comment rendre les documents de la Commission plus accessibles. Ces questions sont traitées dans une communication séparée sur la transparence.

Ces différentes initiatives en matière de transparence et d'information présente les principales mesures de suivi arrêtées par la Commission, seront décrites. La déclaration N°17 a le but de définir l'intention de l'accessibilité des informations dans la Commission et les relations avec les groupes d'intérêt.

D'une part, les citoyens européens attendent d'eux qu'ils apportent des solutions aux grands problèmes de nos sociétés. D'autre part, ces mêmes citoyens ont de moins en moins confiance dans les institutions et la politique, ou tout simplement s'en désintéressent.

Ce problème est reconnu par les parlements et les gouvernements nationaux, est particulièrement aigu au niveau de l'Union européenne (UE). Nombreux sont ceux qui, face à un système complexe dont ils ne comprennent guère le fonctionnement, lui font de moins en moins confiance pour mener à bien les politiques qu'ils souhaitent. L'Union européenne est souvent considérée à la fois

comme trop éloignée et trop envahissante. Le "non" irlandais met en évidence l'impact que ces problèmes peuvent avoir sur de nombreuses personnes. Ce sentiment s'est reflété non seulement dans l'issue du référendum, mais également dans le faible taux de participation et dans la piètre qualité du débat qui a précédé le scrutin

Tous ces éléments font que, depuis une dizaine d'années, l'Union Européenne fait face à une grave crise de légitimité. En 1999, en plus du désintérêt de la majorité des citoyens face à la construction européenne, de nombreux scandales politico-financiers ont impliqué la Commission alors présidée par le luxembourgeois Jacques Santer. Pour la première fois dans l'histoire de la construction européenne, la Commission a été poussée à la démission.

Quelques mois plus tard, en 2000, Romani Prodi devient le nouveau Président de la Commission et fixe des objectifs clairs à atteindre avant la fin de son mandat. Une des priorités de la Commission Prodi sera de "promouvoir de nouvelles formes de gouvernance" visant avant tout à renforcer la démocratie en Europe et à accroître la légitimité des institutions européennes. La Commission Prodi affiche comme ambition de rendre l'Europe accessible à tous<sup>150</sup>.

En juillet 2001, la Commission européenne publie son "Livre blanc sur la gouvernance européenne". Ce document, d'un format volontairement restreint de 40 pages, se veut une réponse au déficit démocratique de l'Union Européenne. A la différence des livres verts (c'est à dire des communications de la Commission européenne qui annoncent des orientations et des lignes directrices à respecter dans un domaine précis et délimité), les livres blancs sont essentiellement destinés à provoquer le débat au sein des institutions européennes. Ils sont dépourvus de d'effets juridiques mais symbolisent le rôle de la Commission européenne dans l'architecture communautaire: un rôle d'initiative et une force de proposition. On va aussi citer les détails de la "Livre Blanc" de la Gouvernance Européenne, révisée en Juin 2001, dont les initiatives de la Commission Européenne ont été inspirées. Le but essentiel de la Commission est d'être accessible à tous les groupes d'intérêt. D'une autre part, elle s'en profite ayant les informations ou recommandations utiles par les travaux et préparations faites par les groupes d'intérêt.

---

<sup>150</sup> Maxime MONTAGNER, **Le livre Blanc sur La Gouvernance Européenne**, Institut de recherche et débat sur la gouvernance, 05-12, <http://www.institut-gouvernance.org/fr/document/fiche-document-58.html> (01.04.2010)

### 3.1. Un dialogue ouvert et structuré entre la Commission et les groupes d'intérêt

Qu'est-ce qu'un "livre vert" ou un "livre blanc" au niveau européen ? La différence de couleur cache la différence d'impact de politiques proposées.

Les livres verts devraient être verts, et blancs les livres blancs mais pourtant rien à voir avec les couvertures. À la Commission européenne, c'est de l'intérieur qu'on décide de la couleur d'un livre.<sup>151</sup>

L'Europe possède une bibliothèque aux livres verts et blancs. Mais cela n'est ni affaire de goût, ni affaire de couleur. Cet imbroglio de couleurs débute en Grande-Bretagne en 1967. Le gouvernement dépose à la Chambre des Lords un document renfermant un ensemble de propositions destinées à être discutées, en vue de l'élaboration d'une politique. Les journaux britanniques le nomment alors "Livre vert", au vu de sa couverture. Le livre blanc apparaît un peu plus tard, pour désigner le texte né des discussions initiées par son prédécesseur. Ces deux appellations sont devenues depuis des termes génériques, utilisés par de nombreux pays et la Commission européenne, pour désigner deux types de documents.<sup>152</sup>

En Europe, les livres verts publiés par la Commission européenne offrent un éventail d'idées dans le but de lancer, à l'échelle européenne, une consultation et un débat sur une thématique précise. Les parties, les organisations et les individus intéressés par le sujet, sont invitées à exprimer par écrit leur avis sur les propositions émises, avant une date limitée. Le but de la Commission est généralement d'initier un débat sur un thème pas encore abordé par les politiques européennes. Cette consultation peut parfois aboutir à l'édition d'un livre blanc.<sup>153</sup>

Exemples de livres verts : "les obligations alimentaires" (des parents à l'égard de leurs enfants) (avril 2004), "L'esprit d'entreprise en Europe" (janvier 2003) ou un des derniers lancés, fin 2004, "La dimension maritime de l'Europe".<sup>154</sup>

---

<sup>151</sup> Laetitia DARMON, **Livre Vert, Livre Blanc**, Le Magazine Européen, 7 Février 2005, <http://www.europeplusnet.info/article529.html> (02.04.2010)

<sup>152</sup> Loc.cit.

<sup>153</sup> Loc.cit.

<sup>154</sup> Loc.cit.

Les livres blancs contiennent un ensemble argumenté de propositions d'action communautaire dans un domaine spécifique. Ils visent à donner naissance à des décisions politiques et une politique européenne concertée. Ces livres font souvent, mais pas nécessairement, suite à un livre vert sur le même thème. Cela a été le cas, par exemple, du livre blanc adopté le 12 mai 2004, sur "les services d'intérêt général", qui était issu de la discussion publique initiée par le livre vert du 21 mai 2003.<sup>155</sup>

Exemples de livres blancs : « Stratégie pour la politique dans le domaine des substances chimiques » (février 2001), « La responsabilité environnementale » (février 2000).<sup>156</sup>

On peut simplement définir que le Livre Blanc est un ensemble de propositions pratiques pour la Communauté reprenant les conclusions d'un débat préalable. Le livre Vert précède et stimule le débat en question. Il entame le processus de consultation au niveau européen pour les sujets qui l'intéressent.<sup>157</sup>

### **3.2. La Déclaration N°17 figurée dans le Traité de Maastricht\***

La Commission a toujours été ouverte aux idées du monde extérieur. Elle croit qu'il s'agit d'un processus essentiel pour le développement de ses politiques. Ce dialogue s'est révélé aussi fructueux pour la Commission que pour les intéressés du monde extérieur. Les fonctionnaires de la Commission reconnaissent la nécessité de cet apport extérieur bien accueilli par eux.<sup>158</sup>

La Commission est réputée très accessible aux groupes d'intérêt et doit, bien sûr, conserver cette facilité d'accès. C'est d'ailleurs son intérêt propre, car les groupes d'intérêt peuvent alimenter les services en informations techniques et en avis constructifs. La présente communication repose sur l'idée qu'une formalisation

---

<sup>155</sup> Loc.cit.

<sup>156</sup> Loc.cit.

<sup>157</sup> Les lobbies en Europe, [http://frenzy.chez.com/lobbies\\_europe.htm](http://frenzy.chez.com/lobbies_europe.htm) (17.09.2009)

\* Cette déclaration est émise au site web officiel de la Commission des Communautés Européennes et soulignée presque tout entier dans cette mémoire pour montrer l'importance que l'UE donne à ses rapports avec les groupes d'intérêt.

<sup>158</sup> Commission des Communautés Européennes, Un dialogue ouvert et structuré entre la Commission et les groupes d'intérêt, (93/C 63/02), p.1.

minimale permettrait, dans l'intérêt des deux parties, une plus grande transparence de ces relations.<sup>159</sup>

Elle a pour but de mettre en œuvre l'engagement contenu dans le programme de travail de la Commission pour 1992: "Les relations qu'entretiennent les institutions de la Communauté avec les groupes d'intérêt, si utiles qu'elles soient, doivent être mieux précisées. La Commission engagera donc une réflexion visant à établir un code de bonne conduite dans les relations qu'elle entretient avec ceux qui ont pour métier d'être ses interlocuteurs. Cette démarche ne remet en cause, naturellement, ni la libre activité des groupes professionnels, ni la poursuite du nécessaire dialogue avec les comités institutionnels".<sup>160</sup>

La présente communication doit être vue dans le contexte du débat plus large sur la déclaration relative au droit d'accès à l'information, annexée au traité sur l'union européenne, et sur la déclaration de Birmingham, qui a fait état de la nécessité de rendre la Communauté plus ouverte, afin qu'un débat public sur ses activités puisse avoir lieu en toute connaissance de cause. Cependant, elle ne traite en détail que l'un des sujets en rapport avec ces déclarations: les relations avec les groupes d'intérêt.<sup>161</sup>

Dans cette partie de la déclaration, une définition détaillée pour les groupes d'intérêt sera déterminée.

Il est fréquent que des représentants de groupes d'intérêt prennent contact avec la Commission. Ces groupes sont, soit des organisations sans but lucratif [associations/fédérations européennes et (inter)nationales], soit des organisations à but lucratif (conseillers juridiques, agences de relations publiques, consultants). Les premières sont souvent, mais pas toujours, des organisations professionnelles. Les secondes agissent souvent sur instructions d'une tierce partie qui les charge d'exposer et de défendre ses intérêts. Cette distinction entre groupes d'intérêt selon qu'ils poursuivent ou non des buts lucratifs est quelque peu arbitraire. Elle est néanmoins considérée comme pratique aux fins de la présente communication.<sup>162</sup>

---

<sup>159</sup> Loc.cit.

<sup>160</sup> Loc.cit.

<sup>161</sup> Loc.cit.

<sup>162</sup> Loc.cit

On estime que, actuellement, quelque 4 000 groupes d'intérêts employant jusqu'à 15 000 personnes qui font du lobbying sous une forme ou sous une autre à Bruxelles.<sup>163</sup> Ce total comprend plus de 500 fédérations européennes et internationales (dont les membres appartenant à des associations nationales sont plus de 5 000); 50 bureaux de représentation de Länder ou d'autorités régionales et locales (dont certains peuvent bien entendu participer aux travaux menés dans le cadre institutionnel de la Communauté; seules leurs autres activités sont concernées par la présente communication); plus de 200 entreprises directement représentées; environ 100 bureaux de consultants (gestion et relations publiques) présents à Bruxelles et beaucoup d'autres qui s'occupent d'affaires communautaires. Enfin, les cabinets d'avocats spécialisés dans le droit communautaire sont au nombre d'une centaine en Belgique, sans parler de ceux qui sont établis dans d'autres pays (États membres et pays tiers).<sup>164</sup>

L'Acte unique européen et la mise en œuvre du programme annexé au "Livre blanc" ont provoqué une forte intensification du lobbying auprès de la Commission. Simultanément, le besoin d'informations s'est déplacé d'un niveau général à un niveau spécialisé. Pour preuve, des consultants indépendants ont commencé à être chargés par des clients de suivre des dossiers. Par ailleurs, des organisations ont entrepris d'exercer une influence directement et/ou en faisant appel à des intermédiaires tels que des consultants. À des fins analogues, les grandes entreprises de pays tiers ont été de plus en plus nombreuses à ouvrir des bureaux à Bruxelles.<sup>165</sup>

En outre, certains de ces groupes d'intérêt constituent un moyen de fournir à la Commission des connaissances techniques spécifiques dans toutes sortes de secteurs, par exemple pour l'élaboration de réglementations techniques.<sup>166</sup>

Il existe principalement deux types de dialogue entre la Commission et les groupes d'intérêt: par le canal des comités consultatifs et groupes d'experts qui

---

<sup>163</sup> Martina CLAIRY, **Enjeux et Impact du lobbying auprès des institutions communautaires**, Fondation Robert Schuman, Synthèse N°140, 28 Juin 2004, [http://www.robert-schuman.eu/question\\_europe.php?num=sy-140](http://www.robert-schuman.eu/question_europe.php?num=sy-140) (19.02.2010)

<sup>164</sup> Un dialogue ouvert et structuré entre la Commission et les groupes d'intérêt, (93/C 63/02), op.cit.

<sup>165</sup> Loc.cit.

<sup>166</sup> Loc.cit.

assistent la Commission dans l'exercice de ses compétences propres; et de manière non structurée sur une base ad hoc. La nature et l'intensité de ces contacts varient.<sup>167</sup>

Il n'existe pas de règles explicites de la Commission (accréditation, enregistrement, code de conduites) à l'égard des groupes d'intérêt. Toutefois, la Commission a pour ligne de conduite générale de ne pas accorder aux groupes d'intérêt des privilèges particuliers tels que la délivrance de laissez-passer ou un accès préférentiel à l'information. Elle refuse également de "reconnaître" officiellement des associations en leur donnant un statut consultatif. La raison en est que la Commission a toujours voulu entretenir le dialogue le plus ouvert possible avec toutes les parties intéressées sans avoir à appliquer un système d'accréditation. Les services de la Commission ont établi des répertoires reprenant les associations professionnelles du commerce, de l'agriculture, de l'industrie, etc., constituées au niveau communautaire; ces répertoires étant conçus comme de premiers outils en vue de mieux comprendre les groupes d'intérêt.<sup>168</sup>

Bien que ces contacts ne posent pas de problème d'ordre général, il est parfois arrivé qu'un lobbying plus agressif soit pratiqué; des écarts de conduite sont parfois observés: des "lobbyistes" vendent des documents de travail et des documents officiels de la Commission, se font passer publiquement pour ce qu'ils ne sont pas en utilisant les symboles de la Commission ou possèdent une carte de presse qui leur donne directement accès aux conférences et communiqués de presse.<sup>169</sup>

Si la vente de documents de la Commission par des "lobbyistes" connaît un certain succès, c'est notamment parce qu'il faut longtemps pour les obtenir par des voies officielles (ce qui s'explique en partie par les délais de traduction inévitables). Il existe aussi des problèmes de confidentialité.<sup>170</sup>

Les activités de lobbying ont également été accomplies avec d'autres institutions de la Communauté (Parlement européen et Conseil de ministres) et avec le Comité économique et social au sujet de leurs relations des groupes d'intérêt.<sup>171</sup>

---

<sup>167</sup> Loc. cit.

<sup>168</sup> Ibid, pp.1-2.

<sup>169</sup> Ibid, p.2.

<sup>170</sup> Loc.cit.

<sup>171</sup> Loc.cit.

La Commission du règlement du Parlement européen a émis (le 3 octobre 1992) une recommandation adressée au bureau élargi au sujet des règles régissant la représentation des groupes d'intérêt au Parlement européen. Les règles proposées concernent notamment un registre, un code de conduite, des droits liés à l'enregistrement (tels que l'accès au Parlement européen et à ses documents) et une procédure en vue de garantir le respect des règles.<sup>172</sup>

Dans la majorité des États membres, il n'existe pas de procédures formelles pour le lobbying. Là où des règles existent, elles concernent principalement les relations entre le Parlement et les "lobbyistes". Un cadre officiel plus ou moins développé existe en république fédérale d'Allemagne, aux États-Unis d'Amérique, au Canada et aux Nations unies. Au Royaume-Uni, un cadre de même nature est en préparation. C'est aux États-Unis d'Amérique que la politique à l'égard du lobbying est la plus développée. Les principaux éléments des diverses procédures existantes sont des règles d'accréditation, un système d'enregistrement, des répertoires, des codes de conduite ainsi que la gestion et le contrôle du respect des règles fixées.<sup>173</sup>

Un certain nombre de principes directeurs doivent être retenus en vue de définir les futures relations de la Commission avec les groupes d'intérêt:<sup>174</sup>

- préserver le caractère ouvert des relations entre la Commission et les groupes d'intérêt, en adhérant au principe d'une administration ouverte, principe qui est bien établi dans la pratique depuis de nombreuses années, mais qui pourrait être poussé plus loin encore,
- malgré sa tendance à favoriser les fédérations/confédérations européennes par rapport aux représentants d'organisations nationales ou d'entreprises, la Commission tient à garantir l'égalité de traitement de tous les groupes d'intérêt, de sorte qu'aucune partie intéressée, quelle que soit sa taille ou sa surface financière, ne se voie refuser la possibilité d'être entendue par elle,
- faire en sorte que les fonctionnaires et agents de la Commission, lorsqu'ils ont des contacts avec des représentants de groupes d'intérêt, sachent exactement qui est qui et qui fait quoi,

---

<sup>172</sup> Loc.cit.

<sup>173</sup> Loc.cit.

<sup>174</sup> Loc.cit.

- veiller à ce que la Commission, bien qu'elle puisse suivre sa propre approche à l'égard des groupes d'intérêt, reste ouverte à la possibilité de définir en la matière une ligne commune avec d'autres institutions de la Communauté européenne,
- adopter des procédures simples, mobilisant un minimum de ressources humaines et financières et de charge administrative.

Dans un premier temps, une série de mesures est prise en vue de clarifier et de mieux structurer les relations de la Commission avec les groupes d'intérêt.<sup>175</sup>

Les informations dont dispose la Commission sur les organisations sans but lucratif sont actuellement dispersées dans un grand nombre de services et sont, par conséquent, difficiles à consulter. Il est souhaitable d'intégrer ces informations dans un répertoire unique, de façon à disposer d'un instrument plus complet. Dans ce nouveau répertoire, référence serait faite aux informations pertinentes sur les groupes d'intérêt, détenues par d'autres institutions, par exemple par le Comité économique et social et le Parlement européen.<sup>176</sup>

Cet instrument sera utile aussi bien pour les fonctionnaires de la Commission que pour les intéressés du monde extérieur. Il pourrait être préférable d'en confier l'établissement, la production et l'actualisation au secteur privé, mais les informations introduites devraient être supervisées par la Commission.<sup>177</sup>

Le répertoire pourrait contenir les informations suivantes:<sup>178</sup>

- dénomination de l'organisation,
- adresse, téléphone et télécopieur,
- date de fondation,
- statut juridique et structure,
- nom des dirigeants,
- nom des organisations membres,

---

<sup>175</sup> Loc.cit

<sup>176</sup> Loc.cit.

<sup>177</sup> Loc.cit

<sup>178</sup> Ibid, pp.2-3.

- principaux objectifs de l'organisation.

Le fait de figurer dans le répertoire n'impliquera aucune forme de reconnaissance officielle par la Commission, pas plus que l'octroi de privilèges tels qu'un accès préférentiel aux informations, aux immeubles, aux fonctionnaires, etc. Chaque organisation inscrite au répertoire serait nécessairement responsable des informations fournies et de leur exactitude. En ce qui concerne les organisations à but lucratif, telles que les bureaux de consultants, conseillers juridiques, agences de relations publiques et autres entreprises privées, il est difficile pour la Commission de définir exactement celles qui devraient ou ne devraient pas figurer dans un répertoire. La Commission encouragera le secteur du lobbying à établir son propre répertoire contenant toutes les informations pertinentes. Avant tout, le registre que le Parlement européen envisage de tenir sur les lobbies sera incontestablement pour le personnel de la Commission une précieuse source d'informations supplémentaires.<sup>179</sup>

D'une manière générale, la Commission entend œuvrer en la matière en très étroite collaboration avec le Parlement européen, lequel semble avoir vocation à exercer un rôle moteur dans la constitution et la gestion de ces instruments. L'objectif est de constituer une base de données commune aux deux institutions, quitte à ce qu'elles tirent des conséquences différentes de l'utilisation des données en question. Les informations collectées par la Commission sur les organisations sans but lucratif et par le Parlement européen sur les lobbies pourront donc être regroupées dans une seule et unique base de données.<sup>180</sup>

Il devrait y avoir un large accord entre la Commission et les groupes d'intérêt sur quelques règles élémentaires de conduite. La Commission aimerait que les groupes d'intérêt (à but lucratif ou non) continuent de respecter les règles de conduite que les deux parties suivent depuis de nombreuses années. Elle encourage donc les secteurs concernés à élaborer leur propre code de conduite. Beaucoup de ces organisations ont déjà de l'expérience en la matière et sont donc les mieux placées pour élaborer et faire respecter un tel code. Les principes devraient être considérés

---

<sup>179</sup> Ibid, p.3.

<sup>180</sup> Loc.cit.

comme des critères minimaux. Il est clair que rien n'empêchera un groupe d'intérêt d'appliquer un code plus strict s'il le souhaite.<sup>181</sup>

La Commission a le sentiment qu'il faut donner aux groupes d'intérêt une chance de s'organiser librement, sans interférence du secteur public. Néanmoins, la Commission se réserve le droit de réexaminer la situation, en particulier pour ce qui est des organisations à but lucratif.<sup>182</sup>

Le statut des fonctionnaires est un instrument approprié et suffisant pour réglementer le comportement du personnel de la Commission à l'égard des groupes d'intérêt. Les dispositions qui revêtent une importance particulière dans le contexte de cette déclaration, sont celles qui concernent l'acceptation de dons, l'exercice d'une activité extérieure, l'exercice d'activités après la cessation des fonctions, la discrétion à observer en ce qui concerne les informations et documents et la déclaration de l'activité du conjoint en cas de conflit d'intérêts. Outre une information administrative publiée récemment, des consignes plus spécifiques ont été élaborées et seront prochainement diffusées à l'ensemble du personnel de la Commission.<sup>183</sup> Les membres du personnel se verront rappeler leurs droits et obligations en vertu du statut des fonctionnaires.<sup>184</sup>

La DG IX clarifiera aussi les contrats conclus par la Commission avec le personnel temporaire, afin d'assurer leur conformité avec les dispositions du statut des fonctionnaires.<sup>185</sup>

Conformément aux propositions d'un groupe de travail sur le statut des fonctionnaires,<sup>186</sup> un comité composé du secrétaire général, des directeurs généraux de la DG IX et du service juridique, de deux autres directeurs généraux et du directeur général du service d'affectation du membre du personnel concerné sera mis en place au 1er janvier 1993 et chargé de préparer la position de la Commission sur chaque cas possible de conflit d'intérêts entre les activités exercées par un membre du

---

<sup>181</sup> Loc.cit.

<sup>182</sup> Loc.cit.

<sup>183</sup> Loc.cit.

<sup>184</sup> Ibid, p.4.

<sup>185</sup> Ibid, p.3.

<sup>186</sup> Loc.cit.

personnel après avoir quitté la Commission et les responsabilités qu'il y exerçait.<sup>187</sup> En temps opportun, le comité définira ses propres critères d'évaluation, sur la base des cas individuels qu'il aura été amené à traiter.<sup>188</sup> Cette procédure renforcera l'application de l'article 16 du statut des fonctionnaires.<sup>189</sup> Le comité fera également appel, sur une base ad hoc, au directeur général du service d'affectation du membre du personnel concerné.<sup>190</sup>

La Commission continuera de promouvoir un dialogue ouvert et structuré avec les groupes d'intérêt. Elle a adopté les mesures suivantes à titre de premier pas dans ce sens.<sup>191</sup>

La Commission établira un répertoire unique des organisations sans but lucratif, en intégrant les informations déjà disponibles, de façon à se doter d'un instrument plus complet. Elle encouragera le secteur des organisations à but lucratif à élaborer son propre répertoire. Elle recherchera, d'une manière générale, une très étroite collaboration avec le Parlement européen, lequel pourrait se voir reconnaître un rôle moteur dans l'établissement et la gestion d'une base de données sur les groupes d'intérêt. La Commission encouragera les groupes d'intérêt (à but lucratif ou non) à élaborer volontairement des codes de conduite, respectant les critères minimaux qui sont énumérés dans cette déclaration.<sup>192</sup>

Des contacts seront pris avec l'Association de la presse internationale afin d'examiner la question des personnes qui sont à la fois journalistes et "lobbyistes".<sup>193</sup> La Commission maintiendra sa politique de sécurité stricte à l'égard des "lobbyistes". Le comité de sécurité suivra l'évolution de près.<sup>194</sup>

Le paquet de mesures exposé dans la déclaration ci-dessus doit être considéré comme un premier pas vers un dialogue ouvert, mieux structuré, entre la Commission et les groupes d'intérêt. Selon la déclaration, un rapport sur les progrès constatés sera établi. Il comprendra une évaluation de l'adéquation des mesures

---

<sup>187</sup> Ibid, p.4.

<sup>188</sup> Ibid, p.3.

<sup>189</sup> Ibid, p.4.

<sup>190</sup> Ibid, p.3.

<sup>191</sup> Loc.cit.

<sup>192</sup> Loc.cit.

<sup>193</sup> Loc.cit.

<sup>194</sup> Ibid, p.4.

proposées eu égard à leur adoption par le secteur privé. Il rendra compte aussi des derniers développements dans les autres institutions de la Communauté européenne. Des mesures supplémentaires qui apparaîtraient nécessaires sur la base de cette évaluation seront prises.<sup>195</sup>

Le Secrétariat général assurera la mise en œuvre des présentes dispositions.<sup>196</sup>

### **3.3. Groupes d'Intérêts à L'Union Européenne**

Qu'y a-t-il de commun entre le taux de cacao dans le chocolat, le commerce hors-taxe et l'ouverture des magasins le dimanche? Toutes ces questions ont fait l'objet d'un intense lobbying et les acteurs comme groupements privés, professionnels ou associatifs ont réussi à infléchir la décision publique. En France et en Europe, le lobbying est entré dans les mœurs. Le lobbying résulte d'une méthode qui dépasse la simple accumulation de procédés, le succès revient à ceux qui savent construire une "approche stratégique" : D'où l'esprit est illustrer, par des situations réelles, l'activité de lobbying tant dans la conception des interventions que dans le choix et l'utilisation des outils les plus pertinents.<sup>197</sup>

Cette démarche méthodique, issue du terrain et directement exploitable, débouche sur des conseils très opérationnels: considérations juridiques, choix d'objectifs, chronologie à respecter, stratégies de communication et d'argumentations.<sup>198</sup>

Les situations représentatives sont des thèmes d'actualité que chaque secteur professionnel rencontre dans ses relations avec les pouvoirs publics : environnement, consumérisme, Europe, commerce mondial, concurrence. Il s'adresse à toute personne ou institution (entreprises, associations, groupes d'intérêt) concernée par le lobbying et aux professionnels du secteur.<sup>199</sup>

La mise en perspective de la définition du lobbying et dans l'acception courante du terme, il ne peut y avoir de lobbying à l'égard de mesures individuelles.

---

<sup>195</sup> Loc.cit.

<sup>196</sup> Ibid, p.3.

<sup>197</sup> CLAMEN, Pratique du Lobbying,, iii

<sup>198</sup> Loc.cit.

<sup>199</sup> Loc.cit.

Le lobbying s'écarte aussi de la recherche de la notoriété: le lobby n'agit pas pour se faire connaître mais pour défendre une cause.<sup>200</sup> Ces précisions permettent de mieux cerner la notion. Elle sort renforcée du comportement des lobbies puisque les principaux acteurs du lobbying sont unanimes à réfuter ce qualificatif. Cette négation, ajoutée au foisonnement des initiatives, interdit tout recensement des lobbies appelés aussi groupes de pression dans la terminologie de la science politique.<sup>201</sup>

Il existe des lobbies permanents et des lobbies plus éphémères. Ils se forment au gré des actions publiques et du combat que les groupes d'intérêt tentent alors de défendre. Certains lobbies exercent leur activité au grand jour, voire de manière quasi institutionnelle, quand d'autres agissent de façon souterraine. L'action occulte nourrit la suspicion à l'encontre du lobbying. On a vu également ces dernières années apparaître des auxiliaires du lobbying sous la forme de cabinets spécialisés tandis que des consultants en management, en communication ou des avocats, revendiquaient une spécialisation en lobbying.<sup>202</sup>

Les acteurs du lobbying sont innombrables. Il ne peut ici s'agir que de dresser une typologie des acteurs. Cette classification repose sur un triple constat.<sup>203</sup>

- Il existe des organisations dont le lobbying est la finalité mais qui réfutent la qualification de lobby au nom de sa connotation péjorative. Ces groupes d'intérêt mettent en exergue les objectifs plus nobles en vue desquels ils ont été constitués. Les organisations professionnelles, les ordres professionnels et les grandes associations structurées entrent dans cette catégorie.<sup>204</sup>
- Il existe des personnes morales qui, sans être des lobbies, font du lobbying à titre principal ou accessoire. Le métier de consultant spécialisé en lobbying, porté par un mouvement de mode et par la dynamique communautaire est en plein essor. De grandes entreprises françaises, suivant les exemples de leurs homologues anglo-saxonnes, ont compris la nécessité de déléguer à un de leur collaborateur la fonction de lobbyiste intégré. Mais la fonction souffre

---

<sup>200</sup> LAMARQUE, op.cit, p.17.

<sup>201</sup> Ibid, p.18.

<sup>202</sup> Loc.cit.

<sup>203</sup> Loc.cit.

<sup>204</sup> Loc.cit.

encore d'un manque de légitimité et sa rentabilité est difficilement évaluable. Hormis quelques grandes entreprises, elle est encore peu répandue.<sup>205</sup>

- Il existe des lobbies convaincus de faire du lobbying, et dont on peut estimer après examen qu'ils ne font pas de lobbying. Cette situation singulière caractérise les réseaux d'anciens élèves des grandes écoles, les partis politiques, les cercles de réflexion, les clubs de notables.<sup>206</sup>

Quant à L'Union Européenne, il faut rendre compte des institutions européennes.

Il existe plusieurs formes d'interaction entre les institutions européennes et la société<sup>207</sup>:

- en premier lieu, interaction par le biais du Parlement européen qui réunit les représentants élus des citoyens européens;
- interaction par le biais des organes consultatifs institutionnalisés de l'UE (Comité économique et social et Comité des régions) conformément au rôle que leur confèrent les traités;
- interaction par des contacts directs moins formels avec les parties intéressées.

Dans son Livre blanc sur la gouvernance européenne, la Commission s'est engagée à contribuer à renforcer la culture de consultation et de dialogue dans l'Union européenne<sup>208</sup> et elle a toujours été ouverte aux idées du monde extérieur.<sup>209</sup> Il faut bien assimiler le savoir des liens entre les fonctionnaires de la Commission des Communautés européennes chargés de formuler (et de remettre en œuvre) les politiques publiques européennes et le nombre grandissant de groupes d'intérêts concernés par ces politiques.<sup>210</sup> Selon la Commission, conformément aux règles et

---

<sup>205</sup> Ibid, pp.18-19.

<sup>206</sup> Ibid, p.19.

<sup>207</sup> Commission des Communautés Européennes, **Communication de la Commission, COM(2002) 704 final**, Bruxelles, 11.12.2002, p.3.

<sup>208</sup> Loc.cit.

<sup>209</sup> Un dialogue ouvert et structuré entre la Commission et les groupes d'intérêt, (93/C 63/02), op.cit.

<sup>210</sup> Sonia MAZET & Jeremy J. RICHARDSON, **La Commission Européenne Une Bourse Pour Les Idées et Les Intérêts**, Revue Française de Science Politique, Volume 46, Numéro: 3, 1996, p.409.

principes juridiques et moraux, il s'agit d'un processus essentiel pour le développement de ses politiques permettant aux nombreux acteurs d'agir à proximité des centres de décision, afin de donner leur avis. Les institutions, ouvertes au dialogue externe, demeurent les garants de l'intérêt général des citoyens européens. Avec l'adhésion de dix nouveaux Etats membres s'ouvre une nouvelle étape, plus complexe, dans l'histoire des groupes d'influence en Europe.<sup>211</sup> C'est pour respecter ces engagements qu'elle a élaboré le présent document consacré à la consultation des parties intéressées. Celui-ci contribue aussi directement au "plan d'action pour une meilleure réglementation" et à la nouvelle approche en matière d'évaluation de l'impact.<sup>212</sup> Ce dialogue s'est révélé aussi fructueux pour la Commission que pour les intéressés du monde extérieur.<sup>213</sup> Les traités fondateurs des Communautés européennes stipulent que la Commission définit les politiques publiques des Communautés et qu'elle est seule habilitée à proposer la législation communautaire. La Commission est également le bras exécutif du gouvernement communautaire, chargé d'assurer la mise en œuvre des politiques publiques décidées par le Conseil des ministres. Bien que la Commission affirme que la plupart des initiatives législatives émanent du Conseil des ministres ou des gouvernements nationaux, elle n'en joue pas moins un rôle charnière en ce sens qu'elle traduit ces initiatives en propositions précises.<sup>214</sup> L'engagement de larges consultations n'est pas un phénomène nouveau. Depuis longtemps déjà, la Commission consulte en effet des parties intéressées extérieures lors de l'élaboration de ses politiques. La consultation externe fait partie de la mise au point de la quasi-totalité de ses activités.<sup>215</sup> Les fonctionnaires de la Commission exercent ainsi une responsabilité centrale dans la formulation, la gestion et la mise en œuvre des politiques publiques communautaires.<sup>216</sup>

Ce fait est aujourd'hui largement reconnu par les nombreux lobbyistes à Bruxelles, qui, s'ils ne négligent par ailleurs ni les autres instances décisionnelles de

---

<sup>211</sup> CLAIRY, *op.cit.*

<sup>212</sup> Communication de la Commission, COM(2002) 704 final, *op.cit.*

<sup>213</sup> Un dialogue ouvert et structuré entre la Commission et les groupes d'intérêt, (93/C 63/02), *op.cit.*

<sup>214</sup> MAZET & J. RICHARDSON, *op.cit.*p.409.

<sup>215</sup> Communication de la Commission, COM(2002) 704 final, *op.cit.*

<sup>216</sup> MAZET & J. RICHARDSON, *op.cit.*p.409.

l'Union européenne ni les administrations nationales, concentrent généralement leur énergie avant tout sur la Commission. "Observer la Commission" est chose essentielle lorsqu'on suit cette étape critique du processus politique de l'UE qu'est la mise sur l'agenda des politiques publiques. Qui plus est, les groupes d'intérêts reconnaissent souvent que, pour eux, "le diable se cache dans le détail".<sup>217</sup> Ainsi, les avantages d'une ouverture aux contributions extérieures sont déjà reconnus. Néanmoins, il n'existe pour l'heure aucune approche commune à l'ensemble des services de la Commission en ce qui concerne l'engagement de ces consultations. Chaque service possède en la matière ses propres mécanismes et méthodes qu'il applique dans ses relations avec les groupes d'intérêts du secteur relevant de sa compétence. S'il est vrai que cela aboutit souvent à l'établissement de bonnes relations entre la Commission et lesdits groupes, le point de vue généralement partagé aujourd'hui, au sein de la Commission et des groupes consultés, est que ce processus doit être plus cohérent. Les réactions des différentes parties concernées après la publication du Livre blanc sur la gouvernance corroborent cette opinion.<sup>218</sup> C'est pourquoi, il faut d'abord donner l'idée essentielle sur le livre blanc qui a été vérifié en 2001 pour la dernière fois. L'idée essentielle étant de favoriser la généralisation de la participation démocratique: "Ce Livre Blanc propose d'ouvrir le processus décisionnel afin d'accroître la participation des individus et des organisations à l'élaboration et à l'application des politiques de l'Union Européenne".<sup>219</sup>

### 3.4. Livre Blanc de la Gouvernance Européenne

La Commission a placé, au début de l'année 2000, la réforme de la gouvernance européenne parmi ses quatre objectifs stratégiques. L'évolution politique depuis lors a mis en évidence le double défi auquel l'Union est confrontée: il faut, d'une part, adapter sans délai la gouvernance dans le cadre des traités en

---

<sup>217</sup> Loc.cit.

<sup>218</sup> Communication de la Commission, COM(2002) 704 final, op.cit.

<sup>219</sup> Mark BEVIR, **La Gouvernance démocratique : perspectives systémique et radicale**, *E-rea*, 7.1 | 2009, [En ligne], mis en ligne le 15 juillet 2009, <http://erea.revues.org/index959.html> (02.04.2010)

vigueur et, d'autre part, lancer un débat plus large sur l'avenir de l'Europe en vue de la prochaine conférence intergouvernementale.<sup>220</sup>

La Commission européenne, soucieuse de constater que les institutions européennes sont encore mystérieuses, lointaines et donc peu légitimes aux yeux de nombreux citoyens, s'est engagée pour une 'nouvelle gouvernance'. Le Livre blanc sur la gouvernance européenne vise notamment à améliorer l'efficacité et la visibilité des institutions européennes en réformant la manière dont l'Union utilise les pouvoirs qui lui seraient conférés par les citoyens.<sup>221</sup> La Commission européenne a fait inscrire sa propre notion de gouvernance dans le Livre blanc de la gouvernance européenne. Ainsi, l'expression "gouvernance européenne" désigne les règles, les processus et les comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs au niveau européen, particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence.<sup>222</sup> A travers la publication du livre blanc sur la gouvernance européenne en 2001, la Commission a donc voulu orienter le débat et tenter de mettre le thème de la "gouvernance" sur l'agenda politique de l'UE. Ce document, à destination de l'ensemble des acteurs institutionnels et non gouvernementaux, académiques et économiques, vise donc essentiellement à stimuler le débat, à proposer des changements et des orientations politiques afin que l'Union se rapproche des citoyens.<sup>223</sup>

Dans son Livre blanc de la gouvernance européenne, la Commission dit que celui-ci porte sur la manière dont l'Union utilise les pouvoirs qui lui sont conférés par ses citoyens.<sup>224</sup> Ce document contient une série de recommandations sur les moyens de renforcer la démocratie en Europe et d'accroître la légitimité des institutions.<sup>225</sup>

---

<sup>220</sup> Commission des Communautés Européennes, **Gouvernance Européenne, Un Livre Blanc, COM(2001) 428 final**, Bruxelles, 25.07.2001, p.3.

<sup>221</sup> Laurent PECH, "**La Solution Au 'Déficit Démocratique' : Une Nouvelle Gouvernance Pour L'Union Européenne?**", Journal of European Integration, Vol.2, 2003, p.131,

<sup>222</sup> Commission Européenne, Gouvernance dans l'Union Européenne: "**Un Livre Blanc: Gouvernance**", [http://ec.europa.eu/governance/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/governance/index_fr.htm) (31.03.2010)

<sup>223</sup> MONTAGNER, op.cit.

<sup>224</sup> Un Livre Blanc: Gouvernance, op.cit.

<sup>225</sup> Commission Européenne, Consultations, Affaires Générales et institutionnelles, [http://ec.europa.eu/civil\\_society/consultations/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/civil_society/consultations/index_fr.htm) (31.03.2010)

Cette réforme doit commencer dès à présent, afin que les changements soient ressentis bien avant de nouvelles modifications des traités de l'Union.<sup>226</sup>

Les recommandations principales sont basées sur douze rapports, deux études et des consultations d'acteurs européens, nationaux ou régionaux, des universitaires et des citoyens européens.<sup>227</sup>

Le Livre blanc propose d'ouvrir davantage le processus d'élaboration des politiques de l'Union européenne, afin d'assurer une participation plus large des citoyens et des organisations à leur conception et à leur application. Il encourage une plus grande ouverture et la responsabilisation accrue de tous les participants.<sup>228</sup> Le Livre Blanc ne doit être considéré comme une panacée. Le changement demande des efforts de la part de toutes les autres institutions et, dans les États membres actuels et futurs, des administrations centrales, des régions, des villes et de la société civile. C'est à eux que s'adresse principalement le Livre blanc en proposant un ensemble de premières mesures.<sup>229</sup>

Certaines doivent aider la Commission à se recentrer sur des priorités claires parmi les missions que lui confère le Traité: droit d'initiative, exécution des politiques, rôle de gardienne du Traité et représentation internationale. Ces mesures seront mises en œuvre immédiatement. Un processus de consultation est également déclenché grâce au présent document, et il durera jusqu'à la fin mars 2002; il porte sur l'action nécessaire des autres institutions et des États membres.<sup>230</sup> Les citoyens devraient ainsi percevoir plus clairement comment les États membres, agissant ensemble au sein de l'Union, sont en mesure de répondre plus efficacement à leurs préoccupations.<sup>231</sup>

Le livre blanc a été élaboré selon une méthode relativement ouverte. Sa rédaction a été préparée à l'aide de groupes de travail composés de fonctionnaires de l'ensemble des Directions Générales de la Commission. Six "chantiers" et douze

---

<sup>226</sup> Gouvernance Européenne, Un Livre Blanc, COM(2001) 428 final, op.cit

<sup>227</sup> Commission Européenne, Gouvernance, Livre Blanc, [http://ec.europa.eu/governance/white\\_paper/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/governance/white_paper/index_fr.htm) (03.04.2010)

<sup>228</sup> Gouvernance Européenne, Un Livre Blanc, COM(2001) 428 final, op.cit.

<sup>229</sup> Ibid, p.4.

<sup>230</sup> Loc.cit.

<sup>231</sup> Ibid, p.3.

groupes de travail thématiques ont été chargés de plancher sur des questions fondamentales liées à la gouvernance: participation de la société civile à la prise de décision politique, politique de communication, actions favorisant la transparence, relation avec les Etats membres et les collectivités territoriales...<sup>232</sup>

De nombreuses consultations visant à recueillir les avis et les recommandations des acteurs extérieurs à la Commission européenne se sont tenues au cours de la phase préparatoire du livre blanc. Les différentes institutions européennes ainsi que les acteurs de la société civile mais aussi les milieux économiques et académiques, ont pu exprimer leurs opinions et apporter leurs contributions aux débats. Au total, près de 2500 organismes et particuliers se sont exprimés et ont pu participer d'une manière ou d'une autre à l'élaboration du livre blanc. L'ensemble des documents préparatoires du livre blanc est aujourd'hui disponible sur le site Internet de la Commission européenne.<sup>233</sup>

Cette note de lecture propose de revenir sur les principales idées avancées dans le livre blanc sur la gouvernance européenne. De plus, elle s'efforcera de voir si, près de 5 ans après la publication du livre blanc, les orientations proposées par le document ont été mises en œuvre dans la pratique ou si, au contraire, elles sont restées lettres mortes.<sup>234</sup>

Le livre blanc de la Gouvernance Européenne a été souligné peut-être en détails superflus mais c'est pour bien comprendre l'intention et la tendance de l'UE.

Selon le livre blanc lui-même, les cinq principes de la bonne gouvernance ont été définis. Chacun de ces principes est une condition sine qua non pour arriver à une bonne gouvernance au sein de l'Union Européenne. Ici, le concept de gouvernance est utilisé pour parler d'un but que l'Union devrait atteindre.<sup>235</sup> Ils sont à la base de la démocratie et de l'état de droit dans les États membres, mais s'appliquent à tous les niveaux de gouvernement, qu'il soit mondial, européen, national, régional ou local.<sup>236</sup> De plus, la notion de gouvernance désigne un type d'organisation à réformer puisque le livre blanc aborde la nécessaire "réforme de la gouvernance européenne": "*La*

---

<sup>232</sup> MONTAGNER, op.cit.

<sup>233</sup> Loc.cit.

<sup>234</sup> Loc.cit.

<sup>235</sup> Loc.cit.

<sup>236</sup> Gouvernance Européenne, Un Livre Blanc, COM(2001) 428 final, p.12.

*réforme de la gouvernance concerne la manière dont l'UE utilise les pouvoirs qui lui sont confiés par ses citoyens. Elle porte sur la façon dont les choses pourraient et devraient se faire. Le but est d'ouvrir le processus d'élaboration des politiques afin qu'il se caractérise par une participation et une responsabilisation accrues. Une meilleure utilisation des pouvoirs devrait rapprocher l'UE de ses citoyens et renforcer l'efficacité des politiques".<sup>237</sup>*

Les cinq principes de la bonne gouvernance énoncés dans le livre blanc peuvent nous servir d'éléments de définition du concept.<sup>238</sup>

- **Ouverture:** Ce principe appelle à une plus grande transparence au sein des institutions européennes. Les citoyens devraient facilement pouvoir comprendre l'action de l'UE et trouver l'information nécessaire à son sujet. De plus, les Etats membres et les institutions devraient élaborer une politique de communication afin de faire connaître l'action de l'UE et d'accroître la confiance de tous les acteurs dans les institutions européennes.<sup>239</sup>
- **Participation:** La qualité, la pertinence et l'efficacité des politiques de l'Union dépendent d'une large participation des citoyens à tous les stades, de la conception à la mise en oeuvre des politiques.<sup>240</sup> Dans le processus de prise de décision politique, la Commission européenne mais également les autres institutions européennes devraient faire participer un maximum d'acteurs concernés par les politiques européennes. Par exemple, la Commission devrait renforcer le dialogue social (entre syndicats, associations patronales et institutions) et initier un dialogue civil (entre les organisations de la société civile et les institutions européennes).<sup>241</sup>
- **Responsabilité:** Traduction du terme anglo-saxon "accountability" selon lequel les citoyens devraient savoir "qui fait quoi" au sein de l'Union Européenne. Les institutions européennes devraient clairement afficher et assumer leurs responsabilités au sujet des politiques

---

<sup>237</sup> MONTAGNER, op.cit.

<sup>238</sup> Loc.cit.

<sup>239</sup> Loc.cit.

<sup>240</sup> Gouvernance Européenne, Un Livre Blanc, COM(2001) 428 final, op.cit.

<sup>241</sup> MONTAGNER, op.cit.

qu'elles ont mises en œuvre. De leurs côtés, les Etats membres et les autres acteurs impliqués aux autres niveaux de décision devraient afficher plus de clarté et assumer pleinement leurs responsabilités dans l'ensemble des politiques et projets qu'ils entreprennent en partenariat avec l'Union européenne.<sup>242</sup>

- **Efficacité:** Ce principe appelle à davantage d'évaluation des politiques et des programmes entrepris par l'Union Européenne.<sup>243</sup>

Les mesures doivent être efficaces et intervenir au bon moment; elles doivent produire les résultats requis, à partir d'objectifs clairs et d'une évaluation de leur impact futur et de l'expérience antérieure, là où elle existe.<sup>244</sup> L'efficacité d'une politique dépend également du respect des principes de subsidiarité (les décisions doivent être prises au niveau le plus approprié: européen, national, régional ou local) et de proportionnalité (l'action publique ne doit être entreprise que lorsqu'elle est nécessaire).<sup>245</sup>

- **Cohérence:** L'ensemble des politiques de l'Union devrait former un ensemble cohérent. Par exemple, au sein de la politique extérieure de l'UE, la politique commerciale européenne avec les Etats en voie de développement ne devrait pas entrer en contradiction avec la politique de coopération au développement. Comme le rappelle le livre blanc, "la cohérence passe par la capacité d'imprimer une direction politique et par une prise de responsabilité affirmée de la part des institutions, afin de garantir une approche intégrée dans un système complexe".<sup>246</sup>

Chacun de ces principes est important en soi. Mais ils ne peuvent pas être mis en pratique par des actions séparées. Les politiques ne peuvent plus être efficaces si elles ne sont pas élaborées, mises en œuvre et appliquées d'une manière plus participative.<sup>247</sup>

---

<sup>242</sup> Loc.cit.

<sup>243</sup> Loc.cit.

<sup>244</sup> Gouvernance Européenne, Un Livre Blanc, COM(2001) 428 final, op.cit.

<sup>245</sup> MONTAGNER, op.cit.

<sup>246</sup> Loc.cit.

<sup>247</sup> Gouvernance Européenne, Un Livre Blanc, COM(2001) 428 final, p.13

L'application de ces cinq principes renforce les principes de “proportionnalité et subsidiarité” : De la conception des politiques jusqu'à leur mise en œuvre, le choix du niveau d'intervention (du communautaire au local) et des instruments doit être proportionné aux objectifs visés. Avant de lancer une initiative, il est donc essentiel de vérifier systématiquement:<sup>248</sup>

- a) qu'une intervention des pouvoirs publics est réellement nécessaire;
- b) que le niveau européen est le plus adéquat;
- c) que les mesures choisies sont proportionnées aux objectifs.

Le livre blanc propose toute une série de recommandations en vue de réformer la gouvernance européenne afin que les principes et les objectifs ci-dessus soient atteints. Ces “propositions de changement” occupent plus de la moitié du livre blanc (une vingtaine de pages). Elles sont divisées en quatre grands chapitres abordant les différents éléments liés au concept de gouvernance. Les propositions de réformes encouragées par la Commission ont pour but de renforcer la démocratie au niveau européen et de rapprocher les citoyens des institutions européennes.<sup>249</sup>

Néanmoins, comme les groupes d'intérêt reconnaissent que “le diable se cache dans le détail”, encore une fois, ça va les conduire à établir un contact étroit avec des fonctionnaires de la Commission.<sup>250</sup> Il va de soi que le propos n'est pas de diminuer le rôle important que jouent les autres institutions de l'UE dans le processus décisionnel communautaire, comme le Conseil des Ministres<sup>251</sup> le Parlement européen<sup>252</sup> et indirectement la Court de Justice européenne<sup>253</sup>. Les gouvernements nationaux (et les agences internationales) jouent également un rôle essentiel dans l'élaboration des propositions qui aboutissent aux politiques européennes. Cet ensemble complexe d'acteurs (auquel se joignent de plus en plus les gouvernements

---

<sup>248</sup> Loc.cit.

<sup>249</sup> MONTAGNER, op.cit.

<sup>250</sup> MAZET & J. RICHARDSON, op.cit.p.409.

<sup>251</sup> Fiona HAYES-RENSHAW & Helen WALLACE, **The Council of Ministers**, Macmillan Press Ltd, London, 1997

<sup>252</sup> David EARNSHAW & David JUDGE, “From Co-operation to co-decision, The European Parliament's path to legislative power”, éditée par RICHARDSON, Jeremy, **European Union Power and Policy-Making**, Routledge, London, 1996

<sup>253</sup> Daniel WINCOTT, *The Court of Justice and The European Policy Process*, édité par J. Jeremy RICHARDSON, **European Union Power and Policy-Making**, Routledge, London, 1996, pp.180-196

régionaux) fait qu'il est particulièrement difficile de décrire la genèse des politiques publiques européennes. L'UE est un cas extrême de l'exemple américain cité par Kingdon, où un fonctionnaire de Washington explique qu'il est très difficile d'identifier réellement l'origine d'une politique quelle qu'elle soit – le processus de gestation des politiques ne s'apparentant pas à un fleuve dont on peut localiser la source. En privilégiant la Commission, nous sommes conscients du fait que nous excluons de notre champ d'étude le rôle important que jouent d'autres institutions dans la définition et le choix des politiques publiques. Un lobbying efficace (surtout depuis l'introduction de la procédure de codécision Conseil-Parlement européen par le traité de Maastricht) requiert une stratégie à voies multiples, utilisant les nombreux points d'accès qu'offre le processus politique complexe de L'UE. On va se concentrer sur le fait que la Commission joue en quelque sorte un rôle de courtier, de chambre de compensation, ou de "bourse", pour les groupes d'intérêts qui se mobilisent aujourd'hui au sein de l'UE. Lorsqu'une politique est en préparation, ce sont les fonctionnaires de la Commission chargés d'élaborer les propositions législatives relatives à cette politique qui intéressent les groupes d'intérêts et les gouvernements concernés au sein (et à l'extérieur) de l'UE.<sup>254</sup>

Il en résulte une relation parfois symbiotique (bien qu'elle ne soit pas souvent véritablement corporatiste) entre la Commission et les lobbies – la Commission étant obligée, lorsqu'il s'agit de soutenir un changement de politique, de mobiliser des coalitions de groupes d'intérêts transnationaux ainsi que d'autres acteurs. Comme Sabatier souligne les quatre principes fondamentaux de la coalition de plaidoyer dans le processus de changement politique,<sup>255</sup> il n'est pas surprenant, par conséquent, que la Commission soit la cible d'un tel lobbying de la part des groupes d'intérêts, des experts indépendants, des administrations nationales et, de plus en plus, des organisations non gouvernementales (quangos). Bien entendu, le lobbying européen n'est pas un phénomène nouveau. Des "réseaux de politiques publiques" relativement stables, alliant des fonctionnaires de la Communauté européenne du charbon et de l'acier(CECA) à des intérêts corporatistes, apparaissaient déjà dès le milieu des années 1950. Mais le développement considérable de la compétence

---

<sup>254</sup> MAZET & J. RICHARDSON, pp.409-410.

<sup>255</sup> Paul A. SABATIER & Hank C. JENKINS-SMITH, **Policy Change and Learning: An Advocacy Coalition Approach**, Westview Press, Boulder, 1993, p.16.

législative des Communautés, suite à l'adoption de l'Acte unique européen en 1986 et du Traité sur l'Union européenne en 1992, s'est traduit par une forte poussée de l'activisme des groupes d'intérêts et par la multiplication du nombre de groupes actifs au niveau de l'Europe. Ce phénomène est clairement conforme aux théories néo-fonctionnalistes de l'intégration européenne.<sup>256</sup>

En pratique, la nature des rapports entre fonctionnaires de la Commission et groupes d'intérêts varie cependant considérablement entre secteurs. La Commission est engagée dans des réseaux de politiques publiques de natures très diverses, dont certains sont si lâches et si peu structurés que le terme de "réseau" n'a probablement d'autre mérite que celui de suggérer qu'un grand nombre d'acteurs y sont impliqués. Alors que certains intérêts – par exemple dans l'agriculture – ont réussi à s'intégrer dans une "communauté de politiques publiques", la plupart sont engagés dans des réseaux mal définis et assez flous, correspondant aux "issue networks" américains de Heclo (voir Richardson, "Policy Making in the EU", pour une étude de l'utilité et des limites de l'analyse des réseaux). La montée en puissance du lobbying européen, de même que l'existence de liens importants entre la Commission européenne et les intérêts organisés au sein et au-delà des Communautés européennes ont fait l'objet d'un certain nombre d'études nationales ou sectorielles bien documentées. Mais il n'existe pas à ce jour de définition unique, qui fasse autorité, de la nature des relations entre bureaucratie européenne, les groupes d'intérêts et les autres acteurs intervenant au niveau des politiques publiques. Dans une certaine mesure, les différences existant entre les styles décisionnels au sein de la Commission peuvent s'expliquer par les particularités des différents secteurs de politiques publiques. Des outils différents peuvent engendrer des relations différentes. La réglementation sur la concurrence, par exemple, est tout à fait différente de la *soft law* à laquelle la Commission a recours lorsqu'elle ne peut pas agir sur la base des traités. Toutefois, les caractéristiques structurelles uniques du processus décisionnel européen entravent l'établissement de petites communautés politiques stables, semblables à celles qu'on trouve couramment au niveau national dans des pays comme le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas et la Suède. La nature multinationale des institutions européennes (parmi lesquelles la Commission) et leur ouverture à des intérêts extérieurs donne au processus décisionnel un caractère extrêmement

---

<sup>256</sup> MAZET & J. RICHARDSON, p.410.

pluraliste. Même dans les secteurs comme l'agriculture qui se rapprochent le plus du corporatisme, des signes attestent que d'autres acteurs, tels que les écologistes, les consommateurs et même les médias, commencent à revendiquer le statut de "dépositaires d'enjeux".<sup>257</sup>

La Commission se trouve au centre d'un réseau de rapports extrêmement complexe et varié et peut agir comme une "bourse" où se négocient problèmes, politiques publiques et intérêts. Elle pourrait, ce qui est quelque peu moins flatteur, se trouver au centre d'un processus décisionnel relevant du modèle classique de la "poubelle".<sup>258</sup>

Paradoxalement, les caractéristiques de l'élaboration des politiques européennes font que l'établissement éventuel de réseaux relativement stables est essentiel au bon fonctionnement des Communautés. Il existe probablement à l'heure actuelle un surplus de lobbying au niveau européen. On réalise maintenant au sein de la Commission que le système européen des groupes d'intérêts est si étendu et si bien organisé qu'il va falloir introduire, afin de le "gérer", un système plus efficace encore, qui soit dans la longue tradition du rôle d'intermédiaire que joue le groupe d'intérêts dans la plus grande partie de l'Europe occidentale. Par exemple, il ressort clairement d'une quarantaine d'interviews réalisées auprès des fonctionnaires de la Commission, ainsi que d'une étude effectuée par courrier auprès d'une cinquantaine d'autres, que le nombre de groupes existants et l'intensité du lobbying auquel ceux-ci se livrent sont perçus comme un problème, et que ces fonctionnaires sont fermement d'avis qu'il faut développer un meilleur système pour gérer l'interface entre la Commission et les différents groupes. Mais les mêmes données confirment par ailleurs que les fonctionnaires de la Commission comptent néanmoins dans leur travail quotidien sur les contacts qu'ils entretiennent avec ces groupes. Ce fait s'explique facilement. Nonobstant la mythologie populaire, la Commission européenne est une petite administration: moins de cinq mille hauts fonctionnaires sont collectivement chargés d'élaborer la législation européenne. Cela dit, la Commission est sans doute plus étoffée car elle a recours, à court terme, à du personnel contractuel, à des consultants et à des prestataires de services. Dans l'accomplissement de leur tâche, les fonctionnaires doivent concilier des

---

<sup>257</sup> MAZET & J. RICHARDSON, pp.410-411

<sup>258</sup> Loc.cit..

revendications diverses et souvent conflictuelles, émanant des différents gouvernements et intérêts catégoriels au sein et au-delà des Communautés européennes. Il existe, par conséquent, une “logique de négociation” puissante et les fonctionnaires de la Commission font nécessairement Office de “courtiers d’intérêts” qui tentent de mobiliser des coalitions transnationales d’intérêts et d’institutions en faveur des changements de politiques. Si des pressions semblables existent bien entendu au niveau national, elles sont bien plus importantes dans le contexte multinational du processus décisionnel européen. L’élargissement récent des compétences des Communautés a ainsi eu deux conséquences: la nécessité de consulter les groupes s’est trouvée accrue et en raison de la prolifération des euro-lobbyistes, le problème se pose maintenant de trouver un équilibre entre ouverture et pluralisme d’un côté, et efficacité et stabilité de l’autre. Les hauts fonctionnaires de la Commission sont très désireux de rationaliser le système de consultation des groupes. Ils souhaitent notamment établir des rapports plus stables et plus gérables avec des groupes dont, en tant qu’architectes et gestionnaires des politiques européennes, ils dépendent de plus en plus en matière d’expertise et de coopération. Si la Commission y parvient, cela pourra renforcer sa position vis-à-vis d’autres institutions comme le Conseil des Ministres, le Parlement européen et les gouvernements nationaux. Si la Commission réussit à bâtir et à gérer des alliances transnationales stables de groupes d’intérêts et d’experts indépendants (alliances également concernées par l’élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques), elle aura construit un des systèmes de défense classiques<sup>259</sup> que A. Downs prévoyait pour toutes les bureaucraties – à savoir une base faite d’une clientèle prête à la défendre en période difficile.<sup>260</sup>

Comme G. Peter l’a révélé, au sein de la Commission “la tendance à la bureaucratisation du processus décisionnel observable au sein de communautés de politiques publiques (en particulier très technique) a été en mesure de dépolitiser des enjeux qui auraient pu être des facteurs de division graves; ainsi, le contenu politique moins affirmé de la Communauté européenne a réussi, de force ou peut-être de gré, à faire passer l’intégration”. Aussi plus l’intégration européenne s’engage dans des

---

<sup>259</sup> Ibid, pp.411-412.

<sup>260</sup> Anthony DOWNS, **Inside Bureaucracy**, Boston, Little, Brown and Co, August 1964, pp.3-5.

discussions portant sur des détails techniques et s'éloigne des "dramas" apparaissant au niveau de la "haute" politique de l'UE, plus nous assistons à un rapprochement entre les groupes d'intérêts et la Commission.<sup>261</sup>

Le propos qui suit est divisé en trois parties. La première porte sur les caractéristiques organisationnelles et culturelles de l'administration de la Commission et sur ce que celles-ci impliquent pour les groupes d'intérêts qui cherchent à développer des stratégies de lobbying efficaces. Toutes les bureaucraties sont façonnées, à un degré ou à un autre, par la nature de l'environnement dans lequel elles agissent. La Commission européenne n'échappe pas à la règle. L'histoire de son développement en tant qu'administration segmentée et pluraliste – contrairement aux aspirations de Jean Monnet – est parfaitement conforme à son rôle de courtier d'intérêts multiples et d'initiatrice de politiques publiques. Dans la deuxième partie, nous examinons le rôle de la Commission en tant que courtier d'intérêts. En conclusion, nous évoquons brièvement certains des problèmes qu'a entraînés l'apparition de groupes d'intérêts faisant système au niveau européen et la question de savoir si les prévisions néo-fonctionnalistes se sont révélées correctes.<sup>262</sup>

### 3.5. Bureaucratie et Processus D'Intégration

À de nombreux égards, l'administration des Communautés européennes ressemble à une bureaucratie classique. Dans leur étude du processus de mise en œuvre des décisions publiques aux Etats-Unis, Pressman et Wildavsky observent qu' "une administration qui apparaît comme une organisation unique mue par une volonté unique se révèle être plusieurs sous-organisations ayant des volontés différentes".<sup>263</sup> La Commission européenne est une organisation qui répond exactement à ce type. Sa composition multinationale, l'absence de toute procédure administrative uniforme, de mandat démocratique et d'idéologie dominante engendre en exécutif extrêmement pluraliste et, à certains égards, "sans direction". En outre, la structure et le fonctionnement pluraliste de l'administration de la Commission sont

---

<sup>261</sup> MAZET & J. RICHARDSON, op.cit. p.412.

<sup>262</sup> Ibid. pp.412-413.

<sup>263</sup> Jeffrey PRESSMAN & Aaron WILDAVSKY, **Implementaion**, University of California Press, Berkeley, 1984, pp.91-92.

encore renforcés par l'éclatement de l'autorité politique au sein de l'UE dans son ensemble. La Commission partage son pouvoir avec quinze gouvernements démocratiquement élus et avec le Parlement européen. E. Page parle de la Commission en employant le terme de "pluralisme sans direction" (*leaderless pluralism*) pour la bonne raison que ce terme<sup>264</sup> "tient compte du fait qu'en l'absence d'une autorité politique centrale, telle que celle qu'incarne le gouvernement dans un État-nation, diverses institutions se partagent cette autorité, certaines étant dominées par des hommes politiques, d'autres par des fonctionnaires"<sup>265</sup> Dans cet environnement, la Commission exerce un rôle de "courtier charnière", sans lequel peu de politiques européennes recevraient l'assentiment du Conseil des ministres. Mais pour pouvoir jouer ce rôle, la Commission européenne doit être en mesure de tirer profit d'une expertise technique et de s'assurer du soutien et de la bienveillance des groupes d'intérêts directement concernés par la législation communautaire, qui ont souvent des liens étroits avec "leur" administration nationale. Cette exigence explique en partie la bureaucratisation de la Commission, phénomène dont Jean Monnet, qui le redoutait, pensait qu'il compromettrait la nature "supranationale" de la Commission.<sup>266</sup>

Les pères fondateurs de la CECA partageaient une même adhésion au principe de la supranationalité. La Haute Autorité, l'exécutif de la CECA qui précéda la Commission, fut créée dans le but d'opérationnaliser ce principe. Jean Monnet espérait notamment parer aux effets diviseurs du nationalisme au moyen d'un processus décisionnel collégial et d'une séparation entre fonctions administrative et exécutive au sein de la Haute Autorité.<sup>267</sup>

Jean Monnet établit une distinction entre la fonction "décisionnelle/politique" de cette dernière (l'actuel Collège des commissaires) et le rôle "préparatoire/technique" des services administratifs. Par son expérience des administrations nationales et internationales, Jean Monnet était également convaincu de la nécessité d'empêcher l'apparition de hiérarchies sectorielles, dont il pensait qu'elles menaceraient aussi la nature supranationale et collégiale de la Haute

---

<sup>264</sup> MAZET & J. RICHARDSON, op.cit. p.413.

<sup>265</sup> Edward PAGE, *Political authority and bureaucratic power: a comparative analysis*, Londres, Harvester Wheatsheaf, 1992, p.193.

<sup>266</sup> MAZET & J. RICHARDSON, op.cit.p.413.

<sup>267</sup> Loc.cit.

Autorité. Aussi souhaitait-il bâtir progressivement une administration de taille modeste, non hiérarchique, composée de fonctionnaires hautement qualifiés sur le plan technique et linguistique, destinée à soutenir et à aider l'exécutif européen "supranational".<sup>268</sup>

Les aspirations de Jean Monnet apparurent quelque peu irréalistes. Comme P. Gerbet(1992) l'a noté, le principe de supranationalité régissant la Haute Autorité fut rapidement mis à mal par les clivages nationaux et les conflits sectoriels au sein de l'exécutif. Ces divisions se manifestèrent de manière claire avec l'apparition de cabinets au sein de la Haute Autorité, qui tendirent à devenir des outils aux mains des gouvernements des États membres. En outre, des intérêts catégoriels eurent tendance à en faire des instruments pour promouvoir des intérêts nationaux au sein de la CECA. Comme on pouvait s'y attendre, les divisions internes, apparues au sein de la Haute Autorité, atteignirent le niveau administratif. À ce niveau-là, les clivages nationaux et catégoriels se traduisirent par l'introduction de quotas nationaux dans l'attribution des postes administratifs et par une spécialisation fonctionnelle de plus en plus grande de la bureaucratie.<sup>269</sup>

Ce phénomène était inévitable. Comme l'ont expliqué de manière convaincante des théoriciens comme Max Weber et Anthony Downs, toutes les bureaucraties ont inexorablement tendance à se développer, à la fois en taille et en complexité. Considérant sa genèse et son développement ultérieur, l'administration de la Haute Autorité est un bon exemple du modèle de dynamique bureaucratique décrit par A. Downs. Dès 1954, les structures administratives rudimentaires établies par Jean Monnet étaient devenues inefficaces. Les problèmes de coordination administrative, de retards et de définition des responsabilités se multipliaient – toutes les directions cherchant, indépendamment les unes des autres, à étendre le plus possible leur sphère de compétence. La réorganisation administrative entreprise en 1954 au nom de l'efficacité créa une bureaucratie plus hiérarchique et fonctionnellement fragmentée. Cela était totalement prévisible. A. Downs (1967) a expliqué que la plupart des bureaux ont une notion de l'"espace politique" et sont déterminés "à défendre et à étendre les frontières de leur territoire". Pour le fonctionnaire, les bénéfices que procure une telle expansion sont nettement

---

<sup>268</sup> Ibid. p.414.

<sup>269</sup> Loc.cit.

supérieurs aux désavantages, à quoi il faut ajouter que les pressions en faveur d'une expansion sont susceptibles d'être particulièrement fortes dans les nouveaux bureaux. À ce phénomène s'ajoute l'atténuation de la distinction établie par Jean Monnet entre fonctions administrative et politique au sein de la Haute Autorité. À mesure que s'étendait le champ et la complexité des tâches effectuées par la CECA, les fonctionnaires s'occupaient de plus en plus de la gestion quotidienne, c'est-à-dire de la mise en œuvre des politiques publiques communautaires. Cela conduisit inévitablement la Commission à entrer en direct contact avec les groupes d'intérêts.<sup>270</sup>

Depuis 1957, ce processus de bureaucratisation s'est poursuivi au sein de la Commission européenne. La création en 1957 de la Communauté économique européenne (CEE) et d'EURATOM, les élargissements au coup par coup en 1973, 1981, 1986 puis 1995 et l'expansion des sphères de compétence ont entraîné un développement et un réajustement permanents du personnel et de la structure de la Commission. En outre, ceci concerne tout particulièrement l'objet de notre article, chaque division et chaque direction générale (DG) se sont trouvées associées, à des degrés et des manières différents, à une base grandissante de "groupes-clients". La constellation des groupes au service de toutes les DG et divisions de la Commission s'est agrandie au rythme de l'expansion des politiques communautaires. Comme nous le suggérons précédemment, ce phénomène correspond au comportement des nouvelles bureaucraties tel que A. Downs l'a décrit: celles-ci encouragent le développement d'une "base électorale" fidèle à l'instance et à certains égards, dépendante de cette instance. En ce sens, les théories de la bureaucratie rejoignent les théories né-fonctionnalistes de l'intégration. Elles prévoient, les unes et les autres une interdépendance mutuelle entre la Commission et les groupes d'intérêts. Dans le cas de la Commission, par exemple, on peut s'attendre à voir apparaître une vaste coalition d'intérêts pour la défendre contre la menace de la subsidiarité. Le processus d'érosion de la souveraineté nationale a créé tout à la fois des gagnants et des perdants parmi les groupes d'intérêts. Il serait surprenant que ceux qui ont gagné dans ce processus (et il peut s'agir d'une base diverse comprenant à la fois des industriels et des écologistes) ne se mobilisent pas pour défendre leurs acquis face à

---

<sup>270</sup> Ibid.

des États membres, comme le Royaume-Uni, qui chercheraient à revenir sur certaines législations européennes.<sup>271</sup>

Dans les secteurs où la Commission n'a pas de mandat qui lui soit conféré par un traité pour élaborer des politiques publiques européennes, les fonctionnaires se sont progressivement arrogé de facto un rôle dans l'élaboration des politiques souvent avec le soutien des groupes d'intérêts et de "communautés épistémiques" de spécialistes.<sup>272</sup> C'est ainsi qu'un corpus de législations sur l'environnement a été développé sans qu'il repose sur la base d'un traité et qu'il a fini par être légitimé bien après coup par l'Acte Unique de 1986. Ce n'est que maintenant que les États membres prennent conscience des coûts énormes de la mise en œuvre de politiques environnementales comme les directives sur l'eau. Le jeu a été mené par une "coalition de cause" (advocacy coalition) efficace entre des fonctionnaires de la Commission, la communauté scientifique internationale et un mouvement écologiste bruyant et habile qui a contribué à amplifier le discours scientifique. Les gouvernements nationaux ont suivi (dont le Royaume-Uni, qui a depuis pris la tête de l'opposition à ces directives) essentiellement par ignorance des problèmes qu'allait poser leur application. De même, dans le domaine de la politique sociale communautaire, les travaux de DG ont, en grande partie, consisté à mobiliser une base de soutien en faveur des politiques que souhaite poursuivre la Commission, mais auxquelles s'opposent certains gouvernements. Depuis la fin des années 1980, la Commission a financé six réseaux spécialisés de lutte contre la pauvreté, tous les six émanant de groupements ayant participé au Deuxième programme contre la pauvreté de la Commission de 1986 à 1989. Il s'agit de femmes dans la pauvreté, d'Eurolink Age (personnes âgées), de la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans abris (FEANTSA), du réseau pour les familles monoparentales, du réseau rural transeuropéen et d'ATD Quart Monde. De façon plus générale, la DG promeut et finance des recherches dans les domaines de la pauvreté, des mesures d'encouragement à la médecine préventive et du statut social des femmes. Bien que la Commission n'ait pas de compétence législative dans ces domaines, elle a assidûment cultivé une base importante parmi les associations

---

<sup>271</sup> Ibid, p.415.

<sup>272</sup> Peter M. HAAS, "Introduction: epistemic communities and international policy coordination", **Knowledge, Power and International Policy Coordination**, University of South Carolina Press, South Carolina, 1997, pp.1-35.

bénévoles, suivant en cela le modèle de développement bureaucratique de A. Downs. Elle est aussi passée experte dans l'art de mobiliser les "communautés épistémiques" dans le processus de mise sur agenda. En maniant subtilement le financement de la recherche, les réunions et les liens transnationaux avec des groupes d'intérêts de divers types, la DG a acquis progressivement une importance plus grande en matière décisionnelle dans des domaines qui étaient jusque-là la chasse gardée des gouvernements nationaux.<sup>273</sup> Comme G. Peters le remarque "la politique européenne doit être comprise comme une politique bureaucratique".

Comme c'est le cas dans toutes les bureaucraties, des conflits de compétence se produisent souvent entre les différentes parties d'un tout censé être uni, de même que surviennent des problèmes de coordination horizontale entre des secteurs concernés par une même politique. L'exemple classique est le manque de coordination entre la DG-Environnement et la DG-Affaires régionales. Comme le confirme officiellement un rapport d'audit de 1992, la politique environnementale communautaire relève de la responsabilité de plusieurs DG. Ce rapport conclut que "la dispersion de cette responsabilité requiert une coordination importante qui est loin d'exister" (Court of Auditors, 1992, p:6) En fait, certaines politiques émanant de la DG-Affaires régionales et financées par les fonds structurels européens ont contribué à détériorer l'environnement et étaient en contradiction directe avec la politique environnementale de la CE. Ce "problème de coordination" est aujourd'hui reconnu par tous les observateurs de la Commission et par l'institution elle-même. En revanche, le phénomène de l'"avancée rampante" des groupes d'intérêts au-delà de leur secteur "naturel" est moins reconnu. Les groupes d'intérêts contribuent peut-être à faire disparaître dans une certaine mesure les frontières entre secteurs catégoriels. Un groupe comme le World Wildlife Fund(WWF), par exemple, passe presque autant de temps à faire du lobbying auprès d'autres directions que "la sienne"(DG-Environnement) Selon Tony Long, le directeur du Programme de politique européenne du WWF à Bruxelles, de nombreuses revendications écologistes ont finalement été intégrées aux fonds structurels réformés. Bien qu'il souligne l'importance des pressions exercées sur les gouvernements nationaux dans le cadre d'une campagne de lobbying coordonnée au niveau transnational par les mouvements écologistes, il fait également état du rôle important joué par la

---

<sup>273</sup> MAZET & J. RICHARDSON, op.cit.pp.415-416.

Commission qui a financé “les deux séminaires essentiels de cette campagne, l’un au début, l’autre à mi-parcours, auxquels ont participé des hauts fonctionnaires de plusieurs institutions européennes”<sup>274</sup>.

Le fait que les responsabilités se chevauchent entre différents services de la Commission, complique indubitablement sa fonction de courtage, étant donné que certains intérêts ont du mal à discerner qui est le courtier à propos de telle ou telle question. S’il est facile de trouver quelle est la DG “chef de file”, le problème demeure de trouver l’interface avec d’autres DG. Les groupes d’intérêts sont ainsi confrontés au problème du manque général de coordination au sein de la Commission. Dans certains secteurs, notamment des politiques environnementale et régionale mentionnées plus haut, les groupes d’intérêts commencent à jouer un rôle de coordination important au niveau communautaire et à rassembler les fonctionnaires et les fonds de différents secteurs de la Commission. On remarque ainsi que les groupes d’intérêts peuvent eux-mêmes faire office de courtiers entre différents services de la Commission et entre différentes institutions européennes. Ils facilitent la fonction de courtage par-delà les frontières nationales.<sup>275</sup>

Avec le temps, un important corpus de législations européennes a été développé dans des domaines très divers. Comme c’est le cas dans les systèmes politiques nationaux, la politique atteint à un certain moment une masse critique telle qu’elle devient un obstacle à de futurs changements. Si les conditions nécessaires à un tel changement ne sont pas favorables, le processus décisionnel risque de devenir un processus de changement incrémental ou “de décisions à la marge”. Par exemple, si elle n’est pas achevée, la politique européenne en matière d’eau n’en est pas moins très étendue. Dans ce domaine, le débat actuel porte sur un ajustement progressif, concerne en grande partie des paramètres très précis concernant les polluants, les systèmes de surveillance et de mesure, et le fait d’inclure ou d’exclure certains types de polluants. Le débat et la controverse sont bien réels – le moindre changement à la marge peut coûter ou économiser des millions de francs à une compagnie des eaux – mais il s’agit de basse politique et non de haute politique dont se nourrit la politique des groupes d’intérêts. Dans d’autres domaines de politiques publiques, l’espace est plus libre. Dans ces situations, la mise sur agenda se fait dans un climat de

---

<sup>274</sup> Ibid. p.416.

<sup>275</sup> Ibid.p.417.

concurrence intense. Une multitude d'acteurs est engagée dans le processus et non seulement les groupes d'intérêts et la Commission. Les gouvernements nationaux, par exemple, sont eux-mêmes des "lobbyistes" actifs.<sup>276</sup>

Dans le contexte du "programme 1992", les enjeux nationaux tendent de plus en plus à apparaître, souvent de manière inattendue sur l'agenda de l'Union Européenne. Cela s'explique notamment par le fait qu'intérêts catégoriels et/ou gouvernements nationaux souhaitent qu'il y ait un "terrain d'égalité" au sein du marché unique européen. L'euro-lobbying effectué par les groupes et les responsables nationaux est ainsi en grande partie destiné à faire en sorte que les normes techniques, les coûts salariaux, les réglementations environnementales, etc., soient identiques dans toute la Communauté. En Septembre 1990, la Commission a ainsi remanié les propositions de législation européenne sur le recyclage des produits à la suite des projets législatifs plus stricts qui avaient été annoncés au début de l'année par le gouvernement allemand.<sup>277</sup>

Ces changements sont dus au fait que les groupes d'intérêts et les gouvernements nationaux cherchent à acquérir un avantage compétitif sur leurs homologues européens. Une des manières d'y parvenir est de convaincre les fonctionnaires de la Commission d'adopter les normes qui existent déjà dans leur pays comme base des normes européennes. The Guardian, datée 12 mai 1993, informe que le directeur général de l'autorité britannique chargé de la santé et de la sécurité s'est ainsi plaint de ce que la directive européenne sur la santé et la sécurité ait été "entièrement rédigée aux fins de servir le système français". Les Groupes et les gouvernements font également du lobbying auprès de L'UE pour tenter d'incliner le terrain en leur faveur, comme dans le cas de la campagne menée par les associations patronales et le gouvernement britanniques contre le chapitre social du traité de Maastricht. La clause d'exemption obtenue par le Premier ministre britannique signifie que les employeurs britanniques ne sont pas tenus d'accorder à leurs employés le même niveau de protection sociale que leurs homologues européens. Les groupes cherchant à suivre les développements des politiques européennes doivent ainsi tenir compte du fait que l'agenda de l'UE est déterminé dans une large mesure par les agendas nationaux des États membres. Cela explique

---

<sup>276</sup> Loc.cit.

<sup>277</sup> Loc.cit.

en partie l'apparition d'un système de régulation européen extrêmement varié – que A.Héritier qualifie de “patchwork régulator”- résultant du fait que les différents États réussissent à imposer à l'UE leurs propres systèmes de réglementation dans des secteurs précis. Ce patchwork régulateur démontre aussi qu'aucun État ne parvient systématiquement à “marquer un but décisif”.<sup>278</sup>

La composition multinationale de l'administration européenne joue également sur la façon dont fonctionne la Commission et sur ses relations avec les groupes d'intérêts dans le processus de formulation des politiques publiques. Au niveau national, les fonctionnaires sont recrutés parmi un ensemble de candidats ayant le même type de culture et d'éducation et selon des procédures de formation et de recrutement unifiées. Les fonctionnaires européens sont recrutés parmi pas moins de quinze États membres. En tant que bureaucratie multinationale, la Commission européenne n'a pas encore acquis un style opérationnel ou bureaucratique cohérent. Par conséquent, il n'existe pas actuellement de procédure standard en matière de consultation des groupes d'intérêts. Il ressort toutefois de notre recherche qu'il existe au sein de la Commission une volonté très forte de consulter les groupes pour obtenir leur aide dans l'élaboration des politiques. En pratique, il existe une “culture de la consultation” qui dépasse les différents secteurs et nationalités. L'idéologie organisationnelle en faveur de la consultation a été résumée avec justesse par le secrétaire général de la Commission, David Williamson. Dans ses remarques introductives à une Table ronde entre la Commission et les groupes d'intérêts, qui s'est tenue à Bruxelles en Août 1993, celui-ci a en effet déclaré que “depuis les débuts de la Communauté européenne, la Commission a été ouverte aux contacts avec les groupes d'intérêts et qu'elle se réjouit de ces contacts. Il est important de recueillir les conseils de tout un éventail de groupes d'intérêts particuliers pour aboutir à des propositions viables. Ces groupes jouent aussi un rôle dans la transmission de l'information et aident à mieux faire comprendre l'action communautaire”.<sup>279</sup>

Les modalités de consultation varient d'une DG à l'autre et au sein de chacune d'elles, mais la tendance depuis 1994, dans des domaines tels que l'environnement et l'énergie, a été d'organiser des forums permanents rassemblant

---

<sup>278</sup> Ibid. p.418

<sup>279</sup> Ibid. pp.418-419.

tous les intérêts concernés. On constate ainsi des signes d'institutionnalisation du rôle de médiation des groupes d'intérêts, une évolution à laquelle on pouvait s'attendre de la part d'une bureaucratie en progressive maturation. Néanmoins, le rythme de travail de la Commission est encore déterminé, dans une large mesure, par des styles culturels différents. Le sens de l'humour britannique, la tendance allemande et danoise à déjeuner tôt, l'habitude italienne de travailler tard, le formalisme français, onze langues officielles et la tradition continentale (mais non britannique) de nommer des hauts fonctionnaires qui soient des économistes et des juristes contribuent à forger une euroculture extrêmement diverse au sein de la Commission.<sup>280</sup> Ces idiosyncrasies nationalo-étatiques sont marqués par le terme "l'eurocratie" d'après De la Guérinière.<sup>281</sup> La nature disparate des styles administratifs de la Commission n'est pas souvent du goût des groupes d'intérêts qui sont nombreux à se faire une idée générale de "la Commission" fondée sur l'expérience qu'ils ont eue de tel ou tel service ou division d'une DG. En pratique, les "règles du jeu" peuvent varier de façon marquée entre les différents secteurs de la Commission et même changer lorsque le responsable d'un secteur au sein d'une DG n'est pas de la même nationalité que son prédécesseur. Le caractère mouvant de la Commission fait que l'environnement dans lequel sont décidées les politiques publiques est instable pour les groupes qui doivent savoir, pour être d'efficaces euro-lobbyistes, s'adapter aux changements de pratiques administratives. En outre, quelle que soit l'efficacité de leurs relations avec la Commission, il leur faut toujours tenir compte du fait que l'élaboration des politiques communautaires se fait dans un processus multi-institutionnel par excellence. L'un des enseignements que T. Long tire du fait que les écologistes ont réussi à modifier le fonctionnement des fonds structurels en y introduisant l'environnement est qu'un groupe ne doit pas chercher à influencer seulement une ou deux institutions européennes, "mais doit essayer d'utiliser toutes les possibilités qui s'offrent à différents moments pour obtenir le maximum d'effet".<sup>282</sup>

Si les relations entre la Commission européenne et les groupes d'intérêts sont toutefois fluctuantes, il est clair que des *procédures standard* dans la gestion de la

---

<sup>280</sup> Loc.cit.

<sup>281</sup> Bernard CAZES, Jean de La Guérinière, **Voyage à l'intérieur de l'eurocratie**, Revues Scientifiques, Politique étrangère, 1993, vol. 58, n° 1, pp. 184-185.

<sup>282</sup> MAZET & J. RICHARDSON, op.cit. p.419.

consultation des groupes apparaissent au sein de la Commission. Les stratégies de lobbying auprès de l'UE deviennent plus sophistiquées et plus efficaces à mesure que les groupes appréhendent la nature complexe du processus communautaire de prise de décision et de la Commission européenne. Ce développement est bien sûr très inégal. En général, les firmes multinationales et les grandes entreprises se sont bien adaptées à l'environnement du processus décisionnel européen. Certaines associations à but non lucratif, ayant pratiqué la coopération à l'échelle internationale (comme Greenpeace ou le World Wildlife Fund) ont également développé des stratégies de lobbying transnational efficaces, comme le montre clairement l'étude de Long. En revanche, de nombreux groupes nationaux ainsi que des petites et moyennes entreprises estiment que la perspective d'avoir affaire à la Commission européenne n'est pas engageante et comptent sans doute encore trop sur les contacts avec leur gouvernement national. Il est intéressant de noter que le degré de dépendance par rapport aux administrations nationales en tant que canal d'influence sur les politiques européennes varie d'un pays à l'autre, les groupes français étant peut-être trop liés à leur gouvernement pour pouvoir exploiter la multiplicité des niveaux avec lesquels il est possible de jouer au plan européen.<sup>283</sup>

### **3.6. La Commission, Courtier d'Intérêts**

La Commission européenne ne se meut pas dans le vide. Pas plus, comme nous l'indiquions précédemment, qu'elle n'est la seule instance responsable de la formulation et de l'application des politiques publiques européennes. Le propos est d'étudier maintenant l'interaction entre la Commission et les intérêts organisés (y compris les intérêts privés, les associations de bénévoles, les administrations nationales et régionales). On ne laisse pas entendre qu'il s'agit du seul canal par lequel s'exerce l'influence des groupes, mais que c'est pour eux un point d'accès clé dans un système de politiques publiques caractérisé par des points d'accès multiples. Pour pouvoir élaborer et gérer les politiques efficacement, toutes les bureaucraties doivent s'assurer de la coopération des intérêts directement concernés par la mise en œuvre de ces politiques et/ou responsables de cette mise en œuvre.<sup>284</sup>

---

<sup>283</sup> Ibid. pp. 419-420.

<sup>284</sup> Ibid. p.420.

Comme déjà noté plus haut, la Commission européenne constitue une bureaucratie extrêmement réduite lorsqu'on tient compte de l'étendue et de la complexité des tâches législatives qui lui incombent. Il n'est dès lors pas surprenant que les fonctionnaires ne possèdent souvent pas toute l'expertise et tout le savoir techniques requis sur les pratiques et problèmes sectoriels des États membres. (pour ne pas parler de ceux des pays non membres). La Commission dépend donc beaucoup de l'expertise extérieure. Dans une certaine mesure, cette expertise s'obtient en faisant venir des responsables nationaux à la Commission de manière temporaire. Des spécialistes coopèrent également avec la Commission par le biais de nombreux groupes d'experts dont elle s'est entourée. Les fonctionnaires de la Commission sont devenus de plus en plus dépendants des groupes d'intérêts en matière d'information et d'expertise. Ils recueillent ainsi des avis différents de ceux émis par les gouvernements nationaux. La plupart des groupes rencontrent donc peu de difficultés à accéder aux fonctionnaires de la Commission. L'accès n'est un problème que dans la mesure où, précisément, presque tout le monde l'obtient c'est pourquoi nous parlons de "surplus de lobbying". Cette ouverture bureaucratique est, en grande partie, à l'origine de changements souvent assez spectaculaires des politiques publiques européennes dans la mesure où les projets de directives sont revus à la suite de diverses démarches des groupes concernés. Cela peut "mettre à terre" des gouvernements nationaux tout autant que des groupes d'intérêts. Après avoir consulté des groupes appartenant aux États membres, la Commission a sans doute acquis une expertise particulière dans le jeu concurrentiel que mènent les institutions de l'UE. Elle connaît bien mieux que la plupart des acteurs impliqués dans les politiques européennes, les variations transnationales relatives aux différents secteurs et elle maîtrise mieux aussi la possibilité de former des alliances.<sup>285</sup>

Ces dernières années, le développement de l'euro-lobbying a mis les fonctionnaires de la Commission sous une pression considérable. Comment "gèrent-ils" le processus de consultation? Il n'y a pas de réponse simple à cette question. La nature des relations entre fonctionnaires et groupes d'intérêts au niveau européen varie considérablement d'un secteur d'intervention à l'autre. Ces distinctions résultent des différences entre les caractéristiques structurelles des secteurs, les intérêts bureaucratiques et les styles administratifs au sein de la Commission, ainsi

---

<sup>285</sup> Ibid, pp.420-421.

que des différences entre les groupes eux-mêmes sur le plan des ressources, de l'idéologie et des objectifs. Malgré cette diversité, il est possible de dégager certaines tendances au niveau de l'UE concernant les relations entre responsables de la Commission et les groupes d'intérêts.<sup>286</sup>

En premier lieu, face à la mobilisation grandissante des groupes d'intérêts, la Commission a réagi en adoptant une approche de la consultation essentiellement pragmatique et, jusqu'à récemment, dépourvue de direction claire. Certains responsables ont simplement opté pour la technique de la "clôture", c'est-à-dire qu'ils mettent un terme au processus de consultation lorsqu'ils jugent qu'il est dysfonctionnel par rapport à une prise de décision efficace, ou alors ils hésitent carrément à s'engager dans ce processus. Ils peuvent bien entendu engager une "parodie" de consultation en invitant tout le monde à participer, en recueillant un vaste éventail d'avis contraires et en laissant les uns et les autres choisir la solution qu'ils préfèrent parmi une masse apparemment incohérente de réponses. Certains fonctionnaires de la Commission sont adoptes de la mise en scène de conférences et de séminaires. La véritable fonction d'intermédiaire ne s'exerce donc pas toujours.<sup>287</sup>

Ils apprennent avec le temps à savoir qui est utile et qui ne l'est pas, ou qui compte vraiment et qui ne compte pas. Certains fonctionnaires ont une attitude plus sélective vis-à-vis des lobbyistes. Les consultants professionnels ne sont généralement pas bien vus d'eux. Cela vient en partie du fait que les consultants ont une piètre réputation quand il s'agit de saisir les nuances des problèmes posés par les politiques publiques, et en partie de ce que des fonctionnaires sous pression préfèrent négocier directement avec les parties directement intéressées. Il existe bien au sein de la Commission une ambition procédurale selon laquelle les fonctionnaires consultent, dans la mesure du possible, les associations européennes concernées dans chaque secteur particulier. Les services de la Commission ont établi un annuaire comportant la liste des associations professionnelles, industrielles, agricoles et commerciales fédérées au niveau européen. Là où il n'existait pas d'associations de ce type, La Commission s'est elle-même chargée d'aider à leur création et à leur soutien. Beaucoup d'euro-groupes connaissent malheureusement des divisions internes, manquent de ressources et ne sont pas en mesure de fournir rapidement les

---

<sup>286</sup> Ibid. p.421.

<sup>287</sup> Ibid. p.421.

informations à la Commission que celle-ci leur demande. En réalité, les fonctionnaires de la Commission consultent donc régulièrement des entreprises et des associations nationales, compromettant ainsi la viabilité de la procédure qu'ils souhaitent, par ailleurs, voir s'instaurer. La mise en place de cette procédure dépend tout autant de la manière dont les euro-groupes vont évoluer que de l'action même de la Commission qui encourage des changements positifs au sein de ces associations. Certains euro-groupes ont pris conscience que ce sont eux qui doivent engager des réformes internes pour pouvoir représenter leurs membres avec efficacité. Certaines, comme le Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC), l'ont déjà fait (sous la tutelle, il faut le dire, de grandes firmes chimiques américaines). Le CEFIC est ainsi devenu un partenaire beaucoup plus efficace du point de vue de la Commission.<sup>288</sup>

Ensuite, les structures et les procédés de consultation couramment employés par les administrations nationales, comme la publication des Livres blancs et verts, les séminaires d'information, les conférences, les comités consultatifs, les groupes de travail et les négociations informelles avec les parties concernées, sont largement utilisés au niveau européen.<sup>289</sup>

Lorsque des politiques publiques recouvrent des enjeux majeurs ou qu'elles sont politiquement sensibles, il est possible de les dépolitiser et dès lors de gérer beaucoup plus facilement des problèmes devenus techniques. Ces structures permettent aux groupes privilégiés (c'est-à-dire à ceux qui comptent) d'échanger des informations avec certains responsables, de définir des problèmes et de négocier des compromis mutuellement acceptables sur les politiques publiques. La prise en compte des revendications des groupes à ce premier stade du processus d'élaboration des politiques publiques de l'UE minimise l'éventualité de controverses plus publiques (donc plus préjudiciables) lorsque les propositions parviennent au Parlement européen et au Conseil des ministres. Le compte rendu que donne T. Long de la réforme des fonds structurels est un exemple éclairant des problèmes qui peuvent surgir lorsqu'on ne prend pas les groupes d'intérêts "entre quatre yeux". Il remarque que « ...au dernier moment lors d'une séance plénière à Strasbourg, la Commission décida de s'incliner devant le "pouvoir" du Parlement européen plutôt que de risquer d'engager une confrontation préjudiciable avec le président du Comité

---

<sup>288</sup> Ibid. pp.421-422.

<sup>289</sup> Ibid.p.422.

de l'environnement, Ken Collins ». Les fonctionnaires de la Commission réalisent que, pour eux, il vaut mieux gérer les affaires publiques en privé qu'en public.<sup>290</sup>

La troisième caractéristique du processus d'élaboration des politiques publiques européennes, qui est à de nombreux égards fonction des liens étroits existant entre groupes et fonctionnaires, concerne le type d'instrument de politique publique utilisé habituellement par la Commission. Comme G.Majone l'a bien démontré, le contexte politique et institutionnel particulier dans lequel sont définies les politiques de l'UE a entraîné "l'apparition en Europe de l'État régulateur". Dans le secteur environnemental, par exemple, la Commission européenne a élaboré ses politiques publiques sur un mode régulateur (notamment pour ce qui est de la qualité de l'eau potable et du traitement des eaux usées)<sup>291</sup>

En Europe, les activités économiques et sociales, y compris toutes les parties de toutes les fédérations nationales ou internationales, entreprises privées, des cabinets juridiques, consultants en affaires publiques, la représentation locale ou régionale peut être considéré comme un groupe de pression.

Représente uniquement les intérêts des membres de certains groupes tandis que d'autres défendent l'intérêt public.

Selon la répartition de ces groupes ont été identifiés à partir de n'importe quel angle. Les structures organisationnelles et a représenté les intérêts d'un groupe à l'autre, de très grandes différences bien que les institutions de l'Union européenne dans les relations de base pour atteindre leurs objectifs recherchés sont: les lois de l'Union en détail dans la préparation à l'aide, en particulier l'expertise technique pour offrir, d'obtenir des subventions et des programmes de l'Union pour la conduite de l'aide offre de participation à

Les relations de l'Union européenne avec des groupes de pression et les limites de cette relation afin que les institutions ensemble de règles est la Commission européenne.

Prenant en considération l'avis des groupes de pression de la Commission d'avoir une procédure spéciale. Commissions ou des comités ou des groupes

---

<sup>290</sup> Loc.cit.

<sup>291</sup> MAZET & RICHARDSON, op.cit. pp.421-422.

d'experts, des consultants sont des procédures officielles fournir des conseils ou dans les mêmes groupes que informel regroupe pour justement cela. Dans les deux méthodes sont utilisées fréquemment.

Commission a établi un dialogue à travers la création de comités consultatifs, fait le bon choix si le but de ce conseil en image, la composition, la nomination et le mandat de mettre de telles règles. Les critères de sélection, le groupe consultatif, y compris notamment les intérêts divergents d'être représenté par un certain degré d'équilibre gardé à l'esprit. En termes d'autres, la requête en outre aux institutions économiques et des associations commerciales, les consommateurs et les écologistes comme un des intérêts plus généraux sont représentés.

Selon la Commission de plus près la participation des groupes de pression, les propositions de la Commission et des décisions de manière plus transparente et plus accessible dans la préparation, afin que cela signifie que les services fournis le plus tôt possible, d'élaborer des propositions et décisions de créer un débat public Autoriser. En effet, les évaluations de la commission toutes les parties pour préparer des soumissions équitable est d'accord.

"Livre vert" Avant la préparation d'une proposition formelle de la Commission à réglementer les idées et les critères actuels des 'documents de consultation sont possibles. Le présent document, les groupes de pression peuvent offrir à leurs perspectives et créer une infrastructure pour un toit. En plus d'informer sur cette façon de faire certains autres existent également: par exemple, tel que prescrit par l'initiative de la Commission doit être notifiée dans la Gazette officielle ou programme de travail annuel de la Commission tel que publié dans la Gazette officielle.

Interrogé sur le terrain n'est pas obligatoire de faire Décembre un comité consultatif 2, 1992 à la Commission a annoncé "un dialogue ouvert entre la Commission et le groupe de pression intitulé notification fait suite à l'approche générale. Cette notification, une relation plus formalisée de la base du siège à l'intérêt de tous les intéressés d'être la volonté d'accroître la transparence est née de la foi. La Commission a expliqué les groupes de pression dans la protection de la relation est disposé à donner son approbation pour le système ou le droit de l'exécutif n'impose pas de telles approches, tout destinée à garantir l'égalité de traitement.

### **3.7. Les Lobbies puissantes à L'Union Européenne**

L'Union Européenne gagnant de plus en plus difficile d'avoir une structure et une stratégie d'expansion dans le cadre des Etats membres face à l'accroissement de la compétitivité des Etats-Unis, les activités de lobbying s'apporment beaucoup plus d'importance au paravent. Comme la configuration juridique et politique de l'Union a justement terminé que les groupes de pression se sont employés à être actifs sur le système de base de l'Union. D'autre part, le processus d'élargissement de l'Union n'a pas également été achevé et cela conduit les groupes de pression des pays candidats potentiels à l'Union Européenne.

Tous les organes de l'UE contactent souvent les représentants des groupes de pression. Ce ne sont pas seulement un contact direct avec les organisations et aussi avec les consultants des relations publiques et les conseillers juridiques qui ont été loué au nom de groupes d'intérêt.

Tandis que l'OMC, le FMI et la Banque mondiale sont devenus les coupables emblématiques de ceux qui font le procès de la mondialisation, d'autres institutions tirent les ficelles de l'avenir politique et économique européen, à l'abri des lumières médiatiques. Cela leur est d'autant plus facile que de nos jours, nos hommes politiques sont plus prolixes lorsqu'il s'agit de débattre sur certaines émissions télévisées que lorsqu'on leur demande leur avis sur l'avenir de l'Europe. Mais si à cette absence de réflexion on vient ajouter une information sélective, alors les conditions dans lesquelles sont prises les décisions, et les décisions elles-mêmes, risquent de nuire à l'intérêt général. Peu importe les effets secondaires des politiques, pourvu que les positions des institutions s'alignent sur la volonté des commanditaires : tel est le credo des lobbies.

La présence des bureaux d'étude, des cabinets de conseil, des agences de relations publiques, en un mot, des lobbies, aux proches abords des organes de décision européens est bien évidemment le reflet du déficit démocratique des institutions gouvernementales. Cette présence prend réellement forme à la fin des années 80 par le biais du dysfonctionnement des institutions, d'une construction européenne qui s'est d'abord voulue économique. On risque de payer cher l'antienne habituelle qui voudrait la libéralisation du commerce précède la liberté des individus, arguments justifiant les rapports économiques de pays comme la France avec d'autres comme la Chine. Cette dernière ne peut qu'engendrer une concurrence effrénée qui

est préjudiciable d'une part aux salaires, et d'autre part aux protections sociales et écologiques. Du même coup elle met sur le banc de touche l'État providence qui se voit dépossédé de ses moyens par la mise en place progressive d'accords livrés clef en main par les bureaux d'études des multinationales. Le contrôle de la Commission européenne et du Conseil des ministres par les parlements européens et nationaux est déficient, ce qui laisse une voie naturelle aux lobbies industriels qui, par la puissance de leur réseau d'information, orientent la politique européenne à leur avantage. Plus de 10 000 professionnels, plus de 200 firmes et plus de 500 groupes de pression font le siège des instances dirigeantes à Bruxelles. On comprend donc que l'on ne s'intéresse qu'aux plus influents des groupements dans les lignes qui suivent.

Le lobbying à L'union Européenne est pourtant complexe. Une journaliste belge revendique le pouvoir des lobbys comme les manipulateurs.<sup>292</sup> Autret, dans son ouvrage, elle essaie de connaître les professionnels de l'influence et de déterminer comment et pourquoi ils manipulent les élus dans les couloirs de l'Assemblée Nationale à l'hémicycle du Parlement européen. Comme on avait fait la description du mot "Stratégie" au Chapitre I, la terminologie bien connue au militarisme, Autret aussi figure ces manipulateurs, les grands cabinets américains, les agences de communication ou les personnalités agissant en free-lance comme les "nouveaux guerriers de l'ombre". Les recherches approfondies dans son ouvrage de Florence Autret comme celles de Michel Clamen dans son ouvrage de " La lobbying et ses secrets, Guide des Techniques d'Influence"<sup>293</sup> nous fait montrer comment ça se fait l'iceberg et le succès de la communication stratégique des lobbys.

Comme les pratiques ou les exemples sont tenus en compte dans cette recherche, il est plus considérable de nommer les puissantes lobbys au lieu de les classer qu'on parvient dans tous les sources. La structure et les membres de ces organisations, et même leur slogan, vont déjà nous répondre à notre question puisqu'ils se représentent pendant le travail de la Commission. La situation contre le gaz carbonique et sur le climat et la position de ces organisations a été donnée comme exemple.

---

<sup>292</sup> Florence AUTRET, **Les manipulateurs: Le pouvoir des Lobbys**, par Denoël, Impacts, 2003, intro

<sup>293</sup> Michel CLAMEN, **Le lobbying et ses secrets**, Guide des Techniques d'Influence, 3<sup>e</sup> édition, DUNOD, Paris, Novembre 1997

### **L'ERT (European Round Table) :**

La Table ronde des industriels européens, fondée en 1983, est composée de 45 dirigeants des plus grandes entreprises européennes qui emploient 4 millions de personnes à travers le monde. Cette agence a été à l'origine d'autre groupe de pression comme le Centre européen pour les études d'infrastructures (ECIS) ou l'association pour l'union monétaire européenne (AUME). Son action fut renforcée par la mise en place en 1995 du premier Groupe consultatif de compétitivité (CCG) avec la bénédiction du président de la Commission, Jacques Santer.

Les membres de l'ERT sont fréquemment représentés dans les groupes de travail de la commission tel que le CCG, qui se charge de faire des rapports au président de la Commission et aux chefs d'État et de gouvernement.

Le site internet du CCG nous apprend que " son objectif n'est pas de produire des études ou des analyses politiques " mais de " préconiser des politiques à mettre en œuvre ". On ne glose pas, on agit ! Alors que le premier groupe consultatif sur la compétitivité (1995-1997) était formé de membres dont certains étaient directement liés à l'ERT, on constate que le second (1997-1999), qui totalise treize personnes, se décompose essentiellement en représentant du monde de l'entreprise ou des milieux bancaires. Seulement deux délégués des syndicats sont présents, et aucune voix ne peut se faire entendre pour rappeler à ces décideurs de l'ombre la cause écologique. La position de l'ERT sur cette dernière se reflète dans un rapport préparatoire au sommet de Kyoto (troisième conférence des Partis de la Convention structurelle de l'ONU sur les changements climatiques en décembre 1997) où l'on préconise, pour stabiliser les concentrations de gaz responsables de l'effet de serre, " une plus grande utilisation du nucléaire en tant que source d'énergie sans gaz carbonique "<sup>294</sup> ...

Le Livre blanc de Jacques Delors, devenu la base de l'Acte unique européen de 1986, était la copie conforme du rapport de l'ERT " Europe 1990 : un agenda pour l'action ". Ce document institua le cadre juridique du Marché unique. Jacques Delors renouvela son étroite collaboration avec l'ERT lors de la rédaction de son Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi, approuvé par l'Union européenne en 1993. Les idées maîtresses de ce rapport étaient la déréglementation, la flexibilité du

---

<sup>294</sup> Climat Change : An ERT Report on Positive Action, Bruxelles, avril 1997.

marché du travail, la compétitivité internationale et les investissements dans l'infrastructure du transport. Pour ce dernier point, l'ERT a grandement contribué à la mise en place du réseau transeuropéen (TEN). En gestation depuis 1991, mais officiellement présenté en 1995, le TEN comprend 150 projets dont la réalisation ne doit pas dépasser 2010 et le budget 400 milliards d'écus. Justifié par la création d'emploi, on s'aperçoit vite qu'il ne fait qu'accélérer la centralisation, et augmenter la pollution. Le nombre de kilomètres parcourus par les poids lourds à travers l'Europe a augmenté de 30 % entre 1991 et 1996, alors que le chômage augmentait dans les mêmes proportions sur la même période.

On constate que des membres de l'ERT comme Etienne Davignon, président de la société générale de Belgique, Percy Barnevik (Investor), Bertrand Collomb (Lafarge), Paolo Fresco (Fiat), Daniel Janssen (Solvay), Peter Sutherland (Goldman Sachs International, BP Amoco), étaient présent à la dernière réunion des Bilderberg. Certains naviguent entre les lobbies et le monde industriel, comme Peter Sutherland qui fit un saut à la commission européenne avant de retrouver ses responsabilités dans la sphère privée, ou Etienne Davignon qui a en été membre pour l'industrie entre 1977 et 1984. (ERT : <http://www.ert.be>)

#### **L'UNICE :**

L'Union des confédérations industrielles et patronales européennes (**UNICE**), fondée en 1958, est composée de 33 fédérations d'employeurs provenant de 25 pays européens. Elle se veut l'interlocutrice officielle de l'industrie auprès de l'Union européenne.

Elle fut présidée par François Périgot, ancien président d'Unilever France, aujourd'hui membre du conseil de l'Association pour l'union monétaire (AUME). Stelios Argyros, ex-vice-président de l'UNICE et membre du Parlement européen, fait partie de l'élite de la Commission Trilatérale, tout comme Mario Monti, commissaire au Marché unique européen, et des membres de l'ERT tel que Paolo Fresco (Fiat) et Daniel Janssen (Solvay). L'UNICE est actuellement dirigé par George Jacobs qui a travaillé successivement pour le Fonds monétaire international et la compagnie pharmaceutique UCB Group en tant que président du comité exécutif. Le secrétaire général actuel de l'UNICE, Dick Hudig, fut au service de l'ERT par l'intermédiaire de la firme ICI en liaison avec le gouvernement européen, et il coordonna un groupe de travail sur les produits chimiques au nom de l'Europe

dans le cadre du Dialogue sur le commerce transatlantique (TABD). L'UNICE est également en contact régulier avec l'AMCHAM.

Malgré un discours policé sur la protection de l'environnement, l'UNICE ne rate pas une occasion de faire valoir les nécessités industrielles lorsque des normes, à ses yeux toujours trop sévères, tentent d'être imposées. La position de l'ex-secrétaire général de l'UNICE, Zygmunt Tyszkiewicz, sur la proposition, formulée par l'Europe à Kyoto en 1997, qui consisterait à réduire de 15 % les émanations de gaz carbonique pour 2010, se passe de commentaires : " L'analyse à la fois partielle et simpliste de la Commission sous-estime beaucoup ce que cela coûterait financièrement à l'industrie d'atteindre les objectifs de réduction des émanations de gaz responsables de l'effet de serre<sup>295</sup> ". C'est pour défendre ses positions, qui font passer le profit avant la vie, que l'UNICE dépêcha une délégation de neuf personnes à Buenos Aires, en novembre 1998, pour la IV<sup>ème</sup> Conférence des parties, consacrée à la Convention sur le climat. (UNICE : <http://www.unice.org/>)

#### **L'AMCHAM :**

Le comité européen des Chambres américaines sur le commerce (AMCHAM) est le représentant des multinationales basées aux États-Unis. Il vit le jour dans les années 1970 et regroupe 140 entreprises dont Boeing, Exxon, General Motors, McDonald's, Monsanto ou Protect & Gamble.

Les multinationales de l'AMCHAM emploient plus de 3 millions de personnes en Europe. En 1998, le groupe a publié 10 ouvrages, plus de 60 rapports sur les politiques européennes et a pris part à environ 350 réunions avec la Commission et le Parlement. Il a ses entrées au Comité des représentants permanents (COREPER), groupe d'ambassadeurs des pays détenteur de la présidence de l'Union qui prépare les décisions pour le Conseil des ministres. John Russel, qui était directeur des Affaires européennes de l'AMCHAM en 1998, est conscient du basculement des pouvoirs : " La vraie volonté des compagnies de traiter plutôt avec Bruxelles qu'avec les administrations et les institutions politiques des quinze États membres va parfaitement dans la bonne direction ". (AMCHAM : <http://www.eucommittee.be/>)

#### **L'AUME**

---

<sup>295</sup> *While UNICE Attacks Plan From Inside*, ENDS Environment Daily, 23 octobre 1997.

L'Union monétaire européenne (AUME) fut créée à Paris en 1987 par 5 grandes firmes membres de l'ERT : Fiat, Philips, Rhône-Poulenc (maintenant Aventis), Solvay et Total. Le premier président de l'AUME, Wisse Dekker, PDG de Philips et président de l'ERT (1988-1992), fut le personnage clef du marché unique. Dans la liste des membres du conseil de l'AUME, on peut constater encore aujourd'hui une imbrication avec des membres de l'ERT, la présence du président de l'UNICE et de nombreux organismes bancaires et financiers. Son objectif est par définition de mettre l'union monétaire et économique à l'ordre du jour des réunions des États membres, en allant jusqu'à faire pression pour obtenir un calendrier de mise en place bien défini.

L'AUME a organisée plus de 1000 conférences et séminaires entre 1989 et l'an 2000, en se concentrant sur les pays les plus réticents comme l'Allemagne où eurent lieu 90 réunions en 1997 et 1998.

Un livre vert sur les procédures de passage à la monnaie unique servit de support au lancement de l'Union monétaire et économique au sommet de Madrid en 1995. Ce livre devait être élaboré, d'après la commission européenne, par " un comité d'experts indépendants ". Mais il se trouve que sur les 12 experts réunis pour mener à bien le fameux livre, on ne trouvait qu'un seul représentant des associations de consommateurs pour trois membres du conseil de l'AUME - Philippe Lagayette (Caisse des dépôts et Consignations), Tom Hardiman (IBM Europe) et Etienne Davignon, président de la société générale de Belgique, membre de l'ERT et président honorifique des Bilderberg lors de la réunion de juin 2000. (AUME : <http://amue.lf.net/>)

#### **EUROPABIO :**

L'organisation est née en 1996 de la fusion du groupe de travail de la CEFIC (fédération de l'industrie chimique), le Senior Advisory Group on Biotechnology (SAGB), et du Secrétariat européen aux associations nationales de la bio-industrie (ESNBA).

Le site internet nous dit que " Europabio représente 40 multinationales et 13 sociétés nationales (totalisant ainsi jusqu'à 800 PME) impliquées dans la recherche et le développement, les tests, la fabrication et la distribution de produits de la biotechnologie. EuropaBio, la voix de la bio-industrie européenne, vise à être un

promoteur significatif des biotechnologies et aspire à présenter ses propositions aux industriels, aux politiciens, aux régulateurs, aux ONG, et au grand public. "

Dans les multinationales qui forment le groupe, nous notons la présence de Bayer, Monsanto Europe, Nestlé, BASF, Aventis, Syngenta Seeds, Organibio, Unilever, DuPont de Nemours International ou encore Hoffmann-La Roche LTD. Alors que nous n'avons toujours pas le recul nécessaire pour évaluer les effets à long terme des organismes génétiquement modifiés sur la santé et l'équilibre écologique, les biotechnologies étaient déjà au cœur des orientations stratégiques européennes, aussi bien dans le Livre blanc de Delors en 1993 que dans le " Pacte de confiance " de Santer en 1996. Dans le premier document on pouvait lire que la réticence du publique envers les biotechnologies reflétait simplement son " hostilité envers la technologie et l'inertie sociale ". L'agence de relation publique Burson-Marsteller entra en jeu en 1997. Son travail était d'apaiser les craintes du publique vis-à-vis des nouvelles biotechnologies et de faire pression sur les décideurs politiques européens. Communications Programmes for Europabio qui était le titre du rapport de cette agence nous expliquait que " la présomption (pour la bio-industrie) de n'obéir qu'à des motifs lucratifs détériore fatalement la crédibilité de l'industrie sur tous ces points (environnement, santé) " et que les industriels devaient donc rester dans l'ombre pendant que les personnes " les plus aptes à capter la confiance publique dans ce domaine - les politiciens et les législateurs " se chargeraient de " garantir au public que les produits biotechnologiques ne sont pas dangereux". Comme si ils ne suffisaient pas aux politiques d'être les marionnettes du lobby génétique, ils se sont permis en 1998 d'autoriser en notre nom les entreprises représentées dans le Forum pour la coordination de la bio-industrie européenne (FEBC) à breveter les gènes, les cellules, les plantes, les animaux, les organes humains et les embryons génétiquement modifiés ou clonés. Le rapport de la Banque mondiale de la même année dénonçait déjà la multiplication de droits de propriété privée dans de nombreux domaines de la santé et de la médecine, dans lesquels le rendement social est très important. Le brevetage du vivant ne va faire qu'accentuer ce droit de propriété privé. Le risque majeur est que lorsque le bénéfice social (la guérison de million de personnes) ne coïncide pas avec le bénéfice privé (ces personnes ne sont pas solvables), et bien l'entreprise décide de ne pas mettre en application ses découvertes. La privatisation du vivant ne pose pas seulement un problème de rendement de la recherche, comme le mettent en avant les

multinationales, mais surtout un problème d'équité entre les générations et les populations. ( **EUROPABIO** : <http://www.europa-bio.be/>)

## CONCLUSION

### Lobbying pour ou contre la démocratie ?

*“There are three kinds of people in this world. There is a small group of people who make things happen. There is a somewhat larger group of people who watch things happen. And there is an overwhelming majority who don't have the slightest idea what is happening.”*

*Nicholas Murray*

Dans l'ensemble de la société enregistrée, l'usage et le partage dominant du pouvoir politique et donc la guerre, les traités, l'histoire est faite, est le fondement d'intrigues politiques et des enjeux. Les individus et les groupes essaient de s'emparer ou à partager le pouvoir politique. Cette étude a été établie sur les groupes de pression comme la pierre angulaire de la démocratie participative surtout à l'union Européenne. Les groupes de pression qui gagne une identité plus corporelle, exécute une orientation législative pour influencer le processus politique avec le lobby formulaire.

Afin de fonder hors de Dieu une morale civile, il faut que le politique s'assure une réelle autorité sur les esprits comme Pélasse soulignait. On a jamais articulé ou discours le militarisme comme un groupe de pression dans cette recherche bien que c'est le plus important moyen de la politique. Mais le pouvoir militaire était toujours sous entendu accentué à cette travail d'après l'histoire et la raison de la formation d'Union. Mais le disciple de Socrate décrivant Cyrus le Jeune contre son frère Artaxerxés nous rappelle quel genre de pression est souvent utilisé dans l'histoire pour atteindre l'objectif souhaité. Jusqu'à la fin de 20<sup>e</sup> siècle, le mouvement de

guérilla en lutte contre le pouvoir marxiste en Angola, d'autre part une opération de renversement du président marxiste Kerekou au Bénin(1977), des mouvements séparatistes au Kurdistan(1974) avec une manipulation pour une action de neutralisation de Kadhafi (1972), les opérations de débarquement aux Comores en 1978<sup>296</sup> et beaucoup plus autres actions militaires pour le réinstallation du pouvoir par un coup d'état que les enjeux politiques rapidement mêlés aux intérêts économiques, voire privés suivie des grands campagnes de nouvelle situation.

Comme expliqué dans le Chapitre III à la socio-économie de L'union, L'union Européenne est le premier fournisseur d'aide au développement avec ses actifs efforts pour aider les pays en développement en faveur du développement planétaire, tous ces efforts réfèrent à une activité de lobbying d'une autre part. La nouvelle situation avec l'idée de la mondialisation nous montre que les guerres ne font plus avec les armes ni les forces armées. Comme l'autorité d'encadrement des Etats et les actes de résistances des sociétés contre cette autorité a beaucoup diversifié, Charles R. Kennedy a défini les relations entre les gouvernements et les grandes sociétés depuis 1945 et sépare en 3 périodes:<sup>297</sup>

- Souveraineté des sociétés (terminé au début de 1960)
- Sociétés confrontées à des pays d'accueil (roulé toutes les années de 1970)
- Négociation période entre les sociétés et les gouvernements des pays d'accueil

D'après cette classification, il paraît que les sociétés étaient efficaces sur les gouvernements jusqu'aux années de 1960. Notre recherche de l'histoire et des médias, toujours à propos du phénomène de la mondialisation, les sociétés n'ont jamais quitté la scène mais leur disposition a changé et leur manière de prendre une position pour leur intérêt a été transformée. Au cours des négociations de l'attaque de l'Afghanistan et l'Iraq, l'attitude de Tony Blair avait été critiqué mais la raison a été identifié (fondé sur les informations de la Maison Blanche): Tony Blair avait essayé

---

<sup>296</sup> Michel KLEN, *Le Retour des Mercenaires*, Etudes Revue Mensuelle, N° 3914, Paris, Octobre 1999, pp.319-322

<sup>297</sup> Deniz Ülke ARIBOGAN, *Globalleşme Senaryosunun Aktörleri*, Der Yayınları, İstanbul, 1996, pp.174-176

de consacrer les sociétés Britannique pour qu'ils ne soient pas trop influencé de la crise américaine et des décisions brutales prises du Congrès Américain.<sup>298</sup> The Financial Times and Observer avait suivi le sujet de près et le lobby conduit par le premier ministre pour l'intérêt de ses sociétés même si ses efforts soient vains. Cet article fait aussi discuter des activités de lobby fraude des conglomérats "BigFive" à travers le Congrès et le public contre l'intérêt de la société civile.

Beth Leech, dans son article, tire l'attention à un autre sujet : les organisations qui font le plus le lobbying, sont les sociétés qui sont les plus favorables pour les subventions, les bourses ou les appels d'offre gouvernementale.<sup>299</sup>

Un autre journaliste nous a fait révéler le budget de lobbying<sup>300</sup> que nous explique plus facilement si les activités de lobbying pourront vraiment être un moyen de démocratie pour la société civile s'ils ne possèdent pas une vraie source financière : D'après Center for Responsive Politics, il avait été dépensé 1.42 milliards USD pour les membres de lobby de Congrès aux Etats-Unis en 1999. On se rend compte que si ce sommaire va être divisé proportionnellement, 2.7 million USD a été déboursé pour chaque sénateur et représentant. Les sociétés des Relations publiques spécialisé aux activités de lobbying vérifient aussi que ses clients sont les générateurs de monnaie comme les barons de pétrole, les sociétés de tabac, l'industrie de l'assurance

Au sommet d'Amsterdam en 1997, comme un procès de révision de Maastricht, les journaux annonçaient que la Réunion a été conclue par le succès de lobby des sociétés qui demandaient les nouvelles régulations. Surtout ERT et UNICE ont été à la tête de conduire les activités de lobby pour ce sommet.<sup>301</sup>

---

<sup>298</sup> Nick COHEN, "Let Us Now Praise President Bush: A New American Law Would Stop Companies Defrauding Pensioners but Blair Is Lobbying Washington for UK Companies to Be Exempt. He Is Being Ignored", New Statesman Ltd, Volume: 131. Issue: 4604, 9 Septembre 2002, p.33

<sup>299</sup> Beth L.LEECH, "Funding Faction or Buying Silence? Grants, Contracts and Interest Group Lobbying Behavior", Policy Studies Journal, Vol: 34. Issue: 1, 2006. p.17

<sup>300</sup> Don FEDER, "**Lobbying Is a Cost of Doing Business in Washington**", Insight on the News. Vol.16. Issue: 47, News World Communications, Dec. 18, 2000. p.45

<sup>301</sup> The Amsterdam Summit in Retrospect: Maastricht II and Corporate Lobby Successes, Corporate Europe Observatory, Amsterdam, October 1997

Philippe Boistel a commenté ce phénomène en démontrant les sommes dépensés : Les dépenses publicitaires ont été multipliées par quatre depuis le début des années 80 aux Etats-Unis pour atteindre actuellement 200 milliards de dollars. Les dépenses en mécénat culturel ont elles aussi progressé au cours des vingt dernières années, de 42 millions à 198 millions d'euros pour donner une image plus attrayante à l'entreprise. Tous ces efforts sont faits pour ne pas cesser de communiquer et répondre aux sollicitations des journalistes, des clients, de l'opinion publique et des salariés, les gestionnaires. Cette recherche avec les exemples donnés dans les ouvrages avec les détails nous répond à la question si le lobbying est une expression de la société civile et du pouvoir politique ou une menace pour la démocratie. La puissance des lobbies des industriels et leur réseau d'information oriente la politique européenne à leur avantage.

Le lobbying complexe à L'union Européenne et le pouvoir des lobbys comme les manipulateurs, indiqué par Autret, au palmarès du cynisme, les places sont chères, mais certains se défendent particulièrement bien. La manipulation, jadis apanage de quelques-uns, est devenue un outil de pouvoir indispensable à tous.

Quand on essaie de connaître les professionnels de l'influence et de déterminer comment et pourquoi ils manipulent les élus dans les couloirs de l'Assemblée Nationale à l'hémicycle du Parlement européen, on aperçoit les tenants de la course à l'influence avancent masqués à l'heure de l'actionnaire tout-puissant et du consommateur éclairé: sous les traits de l'intérêt général, du progrès scientifique ou d'un mouvement populaire. Peu leur importe, pourvu que le froid calcul commercial qui est derrière reste occulté. Comme on avait fait la description du mot "Stratégie" au Chapitre I, la terminologie bien connue au militarisme, ces manipulateurs, les grands cabinets américains, les agences de communication ou les personnalités agissant en free-lance comme les "nouveaux guerriers de l'ombre". Les recherches approfondies dans son ouvrage de Florence Autret comme celles de Michel Clamen dans son ouvrage de " La lobbying et ses secrets, Guide des Techniques d'Influence" nous fait montrer la partie invisible de l'iceberg et le succès de la communication stratégique des lobbys. Il faut aussi noter que tous ont en commun une parfaite connaissance des rouages de l'administration, à l'image de ces transfuges du pouvoir qui n'hésitent pas à mettre leur carnet d'adresses à la disposition de leurs riches clients. Les décisions que l'on croyait innocentes sont ceux qui servent aux intérêts des groupes commerciaux. Si on se rend compte les

débats sur la législation du tabac ou sur les régulations jamais conclus sur les OGM (organismes génétiquement modifié), on doit poser si le lobbying est vraiment pour la démocratie et les bienfaits de la civilisation ou pour les conglomérats qui profitent de ce secteur circulant les désinformations comme la conciliation de la productivité et de travail sans aucune information sur les dangers indéterminé de l'échographie et surtout pour les consommateurs. Un autre directive européen, suivie de près par les lobbies de GIG (Genetic Interest Group)-organisation britannique- et EAGS (European Alliance of Genetic Support Groups) sur le patent mais directement lié au sujet de biotechnologie concernant OGM, donne le control de génétique à un petit groupe industriel riche et capable d'acheter les droits en permettant de transformer la vie à une commodité, comme Dario Fo commentait.<sup>302</sup>

Il faut aussi noter que la population de l'EU-25 âgée de 80 ans et plus était 1,6% en 1963 mais a augmenté à 4 % d'après les statistiques d'Eurostat. Ça veut dire que L'union Européenne devient plus âgée et les activités de lobbying pour changer les opinions des gens doivent être spécifiques et bien choisi. D'autre part, ces chiffres nous aussi fait demander si cette population âgée rend compte vraiment des activités de persuasion et s'ils ont la motivation de grouper pour leurs droits et pour la démocratie contre la pression.

La diversité de langues construit un autre enjeu pour ceux qui font les activités de lobbying en termes de temps et de budget pour influencer les gens. Premièrement, les langues font les affaires des gens et leur donne leur autonomie pour travailler et avoir leur liberté économique. Deuxièmement, les gens qui possèdent le pouvoir économique ont la chance d'impliquer leurs intérêts conformément à leur droit démocratique. Comme désigné à la première partie, pour mener les activités de lobbying nécessite une source financière même si les efforts sont limités de grouper et accueillir les gens pour leurs propres intérêts tandis que l'internet leur serve d'une façon efficace et presque sans charge. Mais il faut bien demander la question si l'internet est vraiment un bon et stratégique moyen de faire le lobbying pour influencer les gens à l'UE qui devient de plus en plus âgé. Cependant, pour des raisons de temps et de budget, relativement peu de documents de travail sont traduits dans toutes les langues comme déjà expliqué dans la dernière

---

<sup>302</sup> **Industry and The EU Life Patent Directive**, Corporate Europe Observatory, Amsterdam, May 1998

partiede cette memoire. La Commission européenne utilise généralement l'anglais, le français et l'allemand comme langues procédurales, tandis que le Parlement européen fournit des traductions dans différentes langues selon les besoins de ses membres. C'est un autre débat qui nous fait demander une autre question : Si un des membres de L'UE n'a pas eu la chance de suivre le processus de décision pour la raison des documents qui n'ont pas été traduits ou n'a pas eu la chance de profiter de cette étape en sa faveur, est-ce possible de parler de la démocratie ? Le lobbying, peut-être, a été conduit pour que la décision soit basée d'après leur document fait en une seule langue représentant l'intérêt d'un petit groupe qui possède déjà un pouvoir économique et politique. D'un autre côté, il y a vraiment un réel et vivant problème de traduction des documents de la Commission Européenne.

Comme la tradition tocquevillienne et libérale souligne l'importance de la société civile et de la prise en compte de ses revendications par l'État, cette tradition considère, que l'État doit être limité et ne peut assumer seul la charge du bien commun. Une bonne relation avec la société civile est, dès lors, indispensable. De ce point de vue, le lobbysme est une application de cette mise en relation entre décisionnaires et société civile, au même titre que les corps intermédiaires que sont, par exemple, les syndicats.

Ainsi Jürgen Habermas estime que les sociétés civiles sont un niveau d'interaction médian entre les autorités ou pouvoirs publics et les citoyens. Ils favorisent la participation et l'implication des citoyens dans la définition des règles qui structurent toute société, et permettent d'apprécier le caractère libre et pluraliste d'une société démocratique. Cependant Jürgen Habermas exclut du concept de « société civile » les intérêts économiques organisés (notamment les entreprises) et les partenaires sociaux (syndicat,...).

Il constate que : « les déficits démocratiques se font sentir chaque fois que le cercle des personnes qui participent aux décisions démocratiques ne recoupe pas le cercle de ceux qui subissent les conséquences de ces décisions. » Le nouveau contrat social, s'il se veut être le garant de l'idée d'auto législation (selon laquelle les destinataires des lois doivent aussi pouvoir se regarder comme leurs auteurs), doit faire des sociétés civiles, interagissant dans les espaces publics, des interlocuteurs privilégiés en tant qu'elles constituent le socle et la substance de l'émergence des formes modernes de démocratie et de politique délibérative

Le lobbysme est cependant loin d'être du seul apanage de la société civile et des intérêts privés. Les collectivités territoriales, qui représentent à elles seules plus de 20 % des 3000 groupes d'intérêts identifiés par le parlement européen dans un document de novembre 2007, mènent des actions de lobbysme qui portent en particulier sur la défense des intérêts économiques des territoires et qui s'exercent aussi bien au niveau local que national et supra national. A titre d'exemple, le développement des lignes de transport aérien opérées par les compagnies à bas coût représente depuis la fin des années 90 un enjeu majeur pour nombre de territoires de l'union européenne. Les actions de lobbysme sur ce sujet sont aussi bien menées vers la Commission européenne, qui régule les aides que ces collectivités peuvent accorder aux compagnies aériennes pour ouvrir des lignes depuis leur territoire, que vers d'autres collectivités territoriales, sollicitées pour participer aux financements recherchés.

Est-ce vraiment une menace pour la démocratie? Ces groupes interviennent souvent dans les espaces étroitement liés aux médias afin d'influencer les journalistes, dans les milieux de la recherche afin d'influencer les chercheurs et auprès des pouvoirs publics afin d'y faire entendre leurs revendications ou de les influencer par divers moyens. La tradition rousseauiste considère le lobbysme comme étant l'expression d'intérêts purement particuliers et menaçant l'intérêt général que seul l'État peut arbitrer. L'acteur décisif, c'est le gouvernement. Les lois constitutionnelles, sur lesquelles porte la souveraineté populaire, ne peuvent par nature avoir un objet particulier, mais elles s'appliquent à des objets particuliers et à des individus. Mais si le lobbying se fait par le pouvoir économique défavorablement à l'intérêt général et que l'acteur décisif, le gouvernement soit sous l'influence de ce pouvoir, peut-on parler de la démocratie et l'intérêt général? N'est-ce pas la réalité que s'occupe les journaux comme les lois de taxation (que un seul minorité bénéficie) ou les regulations pour les établissement de l'énergie nucléaire. Quant au traité du problème épineux des OGM, et de la fin plus ou moins annoncée de l'agriculture biologique qui y est liée... Evidemment, les agriculteurs qui ont investi dans le bio ne sont pas très contents, et ils envisagent d'ores et déjà des actions de fauchage intempestif des cultures d'OGM. Sans doute un peu radical, mais ont-ils véritablement un autre choix en terme de démocratie? Quelle est leur poids face aux multinationales qui imposent leurs produits génétiquement modifiés au niveau Européen? Aucun. Même voter ne sert plus à grand-chose bien que Rousseau définit

chaque citoyen est à la fois auteur des lois et sujet de ces mêmes lois, leur exécution est déléguée à un corps intermédiaire, le gouvernement, également chargé du maintien de la liberté tant civile que politique. Au sens du Contrat, le gouvernement inclut aussi bien le parlement que l'exécutif, car selon Rousseau la souveraineté populaire ne se délègue pas. Dans la catégorie "projet de loi fort contesté mais qui passe quand même en force", la loi se place là.

Face au lobby des majors, ni les consommateurs, ni les artistes n'ont eu voix au chapitre. Le débat a été confisqué, laissé entre les mains des seuls intérêts financiers qui se cachent derrière. Le logiciel libre, qui pourtant n'a pas grand chose à voir avec le problème s'en trouve fortement menacé. Comme l'agriculteur bio, le concepteur d'un logiciel libre a un avenir plus qu'incertain, il avance en terrain miné. Le consommateur, lui, dans les deux cas, est littéralement réduit à son rôle détestable de vache à lait. Bouffons de la merde, écoutons de la merde, pourvu que tout cela s'achète bien comme il faut, légalement.

Les citoyens conservent le pouvoir sur le gouvernement qu'ils mandatent, mais le gouvernement a une capacité d'action et une liberté de manœuvre suffisantes pour assurer le bon fonctionnement de l'Etat. La volonté des citoyens et celle du gouvernement quelquefois s'accordent et quelquefois se combattent. C'est de l'effet combiné de ce concours et de ce conflit que résulte le jeu de toute la machine. La démocratie est un équilibre précaire et la seconde moitié du Contrat expose divers moyens d'empêcher soit que le gouvernement abuse de son pouvoir au détriment de la liberté des citoyens, soit que les citoyens abusent de leur liberté au détriment du but commun, la liberté et la sécurité de chacun. Mais comment commence le combat entre le gouvernement et les citoyens ? A qui servent les résultats contraires ?

À notre époque, les enjeux de développement durable et, dans les entreprises, de responsabilité sociale, étendent considérablement le champ possible des actions de lobbyisme. Les questions de santé, d'environnement, de droits de l'homme, ou des conditions de vie dans les pays en développement, par exemple, légitiment d'une certaine façon le discours des ONG qui interviennent aujourd'hui directement auprès des pouvoirs publics ou en relation (plus ou moins conflictuelle) avec les entreprises.

Le manque de vigilance et de compétence des services des États et des collectivités territoriales sur ces sujets et face aux opérations des lobbies, fragilisent le contrôle de cohérence des actions menées par les différents acteurs économiques,

et peut menacer la démocratie. D'une autre façon, l'existence des lobbies est bien évidemment le reflet du déficit démocratique des institutions gouvernementales. Cette présence formée à la fin des années 80 par le biais du dysfonctionnement des institutions, d'une construction européenne qui s'est d'abord voulue économique, voudrait la libéralisation du commerce précède la liberté des individus. Mais comme

Le but de la libéralisation n'est autre que la déréglementation du marché comme la Turquie a expérimenté pendant le processus de l'union douanière.

En Europe, la force du lobbyisme agit au niveau des institutions de l'Union européenne, où se situent les enjeux globaux (énergétiques, environnementaux). La confusion des responsabilités au niveau juridique entre les États, où se définit encore aujourd'hui la souveraineté, et l'Union européenne, peut aboutir à un risque d'affaiblissement des processus de décision et à une menace pour les souverainetés des États.

De nombreux observateurs estiment aujourd'hui nécessaire de protéger le fonctionnement des démocraties en se dotant d'une législation encadrant l'activité des lobbyistes et imposant notamment la transparence des opérations menées auprès des instances des décideurs politiques, en particulier sur le plan financier, assortie de véritables moyens de contrôle.

Néanmoins, l'expérience montre la nécessité, pour une démocratie représentative, de réguler l'activité de lobbyisme. Cette régulation ne peut être réellement effective que si certaines bases législatives existent. En effet, si les États-Unis disposent de réglementations de l'activité de lobbyisme, celles-ci sont néanmoins contredites par l'absence de règles concernant le financement des partis. La collusion entre les intérêts financiers des entreprises, le lobbyisme et les partis politiques prospère sur ce vide juridique.

Comme mentionné auparavant, le pouvoir politique de l'utiliser partout et il est naturel que les gens veulent impressionner. Il est naturel pour la compétition et d'effort. Les gestionnaire de prendre part à des activités de gestion est essentielle dans le processus de gouvernance démocratique. Les demandes des individus et des groupes, des intérêts individuels ou sociaux de ceux qui gèrent l'effort de communiquer et d'accepter le processus politique prévoit un processus plus équilibré. Ce qui est important ici, c'est que les méthodes et les outils pour influencer le processus politique soit éthique, démocratique et pacifique. L'impression et les

activités des groupes d'intérêts et de lobbying dans le sens de chacun sur ce compromis n'est pas un problème. Le concept de lobbying et de lobbying sur la partie ou la totalité des aspects de personnes et il n'existe pas de verdict positif. La prise de décision, le processus de lobbying politique dans le secteur public empêche la décision optimale et qu'elle réduit le bénéfice social est une opinion commune : Déjà donné comme exemple que Un livre vert sur les procédures de passage à la monnaie unique devait être élaboré, d'après la commission européenne, par " un comité d'experts indépendants ". Mais quand les experts se sont réunis pour mener à bien le fameux livre, on ne trouvait qu'un seul représentant des associations de consommateurs pour trois membres du conseil de l'AUME - Philippe Lagayette lors de la réunion de juin 2000. Alors on se demande si les consommateurs ne s'intéresse de leur intérêt ou ça leur suffit quelqu'un prend les décisions et ils n'en s'occupent pas jusqu'à ce qu'ils aient une nuisance.

Les causes de la dégénérescence du lobbying politique qui n'est pas un intérêt légitime spécial pour des raisons de droit public ou de détournement de l'autorité, d'où l'utilité publique résultant de la distorsion étant soutenu. En pratique, ce point de vue est très commun pour soutenir les activités de lobbying.

Comme examiné pendant les recherches de cette thèse que les lobbies n'a rien à faire avec les gens ordinaires. Les lobbies présentent pratiquement les grandes marques connues, les grands holdings ou conglomérats et plutôt les associations sectorielles ou professionnelles référant à des puissances grands et fortes économiquement. Les holdings, les syndicats, l'industrie et des groupes de pression tels que les chambres de commerce, le choix d'un parti politique avant l'argent ou autrement, doit fournir une assistance. Financement de la campagne électorale dans cette méthode, appelés groupes de pression après les élections si elles soutiennent le pouvoir du parti à la conquête du pouvoir en travaillant pour être efficace sur les intérêts et tenter de loyer. Dans une autre méthode, un député en faveur des particuliers et des institutions en faisant une sorte d'excursion affecte d'autres députés.<sup>303</sup> Alors ça devient une affaire ou une « marché » réciproquement développé. Comment pourra-t-il s'organiser la société civile languissant pour ses intérêts plus complexe et en désordre ?

---

<sup>303</sup> Türker ALKAN, **Siyasal Toplumsallaşma**, Kültür Bakanlığı, Ankara, 1979, p:3

“Chat de Schrödinger ”, roman de Alev Alatlı, raconte les groupes de pression qui poursuivent une guerre civile immorale afin d’atteindre leurs intérêts particuliers. Ils ont saisi le gouvernement pour viser le mécanisme et de l’obliger à fournir et voter pour les lois à leur propres intérêts. Les droits des individus, des principes moraux n’existent plus. Cela signifie la sacrification aussi. Les économies mixtes, dans tous les stades de la vie, matérielle et spirituelle et dans les domaines intellectuels, ils sont négligés de faire des concessions.

C’est un bon exemple que l’intérêt individuel comme « une écharpe ou le fichu » soit un problème aux enchères et les effets dans la société.

En conclusion, le système politique en tant que partie intégrante du «lobbying» lors de l’évaluation des questions comme dans toutes les questions sociales »la responsabilité éthique et sociale» devrait être fondée. La solution de bien avoir l’œil qu’il ne soit « une seule voix », celui des conglomérats qui deviennent de plus en plus fortes. C’est pourquoi il est difficile de dire que le lobbying est vraiment un moyen d’équilibrer la puissance et les organisations qui utilisent le lobbying seulement pour leur intérêt.

## BIBLIOGRAPHIE

### I - OUVRAGES GENERAUX:

- AKAD, Mehmet, **Baskı Gruplarının Siyasal İktidarla İlişkileri**, İstanbul Üniversitesi Yayınları No:2138, İstanbul, 1976
- AKSIN, Feridun, “**Lobby’ciliği Kurumsal Bir Kimliğe Büründüren Zygmunt**”, Barometre, Yıl:5, Sayı:248, Barometre Yayıncılık ve Sanayi Ticaret A.Ş., İstanbul, 21 Kasım 1993
- ALKAN, Türker, **Siyasal Toplumsallaşma**, Kültür Bakanlığı, Ankara, 1979
- ARI, Tayyar, **Amerika’da Siyasal Yapı, Lobiler ve Dış Politika**, Alfa Yayınları, İstanbul, 1997
- AUTRET, Florence, **Les manipulateurs: Le pouvoir des Lobbys**, par Denoël, Impacts, 2003
- ARIBOGAN, Deniz Ülke, **Globalleşme Senaryosunun Aktörleri**, Der Yayınları, İstanbul, 1996
- BARTOLI, Annie, PHILIPPE, Hermel, **Piloter l'entreprise en mutation: une approche stratégique du changement**, Editions d'Organisation, Paris, 1986
- BAYKAL, Hülya, “**Avrupa Topluluklarının Tarihsel Gelişimi**”, AFA Matbaacılık, İstanbul, 1992.
- BAYRAMOĞLU, N. Nisa, **Amerika Birleşik Devletleri’nde Lobi Faaliyetleri**, Dış Politika Enstitüsü, Ankara, 1985
- BEKTAŞ, Arsev, **Siyasal Propaganda**, Bağlam Yayınları, İstanbul, 2002
- BITSCH, Marie-Thérèse, **Histoire de la Construction Européenne de 1945 à nos jours**, Editions Complexe, 2006
- BOISTEL, Philippe, “**La Communication d’entreprise : un élément majeure de la politique générale des entreprises?**”, Eduschol, Paris, 1 Juin 2004
- BURRELL, Michael, **Lobbying and The Media: Working With Politicians and Journalists (a Specially Commissioned Report)**, Thorogood, London, 2001, p:13
- CABANERO-VERZOSA, Cecilia, **Communication Stratégique pour les Projets de Développement**, BANQUE MONDIALE, D. C., USA, 1999
- CLAMEN, Michel, **Le lobbying et ses secrets, Guide des Techniques d’Influence**, 3e édition, DUNOD, Paris, Novembre 1997
- CLAMEN, Michel, **Lobbies et lobbying: bruxelles sous influence**, Paris, 1997

- CLAMEN, Michel, **Pratique du lobbying, 17 dossiers analysés et commentés**, DUNOD, Fonctions de l'entreprise, 3e édition, Paris, juillet 2002
- CLAMEN, Michel, **Manuel du lobbying**, DUNOD, Paris, 2005
- CUMMINGS, Milton C & WISE, David Jr, **Democracy Under Pressure: An Introduction to the American Political System**, Harcourt Brace Jovanovich Inc, USA, 1971
- ÇAM, Esat, **Siyaset Bilimine Giriş**, Der Yayınları, İstanbul, 1995
- DIEUPART, Florence, **Le rôle des groupes d'intérêt en France**, Mémoire, DESS, Faculté des Sciences Economiques et Sociales - Institut Catholique de Paris, 1997
- DİNÇER, Müjde Ker, **Lobicilik**, Alfa Yayınları, İzmir, 1999
- EARNSHAW, David, JUDGE, David, "From Co-operation to co-decision, The European Parliament's path to legislative power", editée par RICHARDSON, Jeremy, **European Union Power and Policy-Making**, Routledge, London, 1996
- HAYES-RENSHAW, Fiona, WALLACE, Helen, **The Council of Ministers**, Macmillan Press Ltd, London, 1997
- HOLTZMAN, Abraham, **Interest Groups and Lobbying**, The Macmillan Company, New York, 1966
- KARLUK, S. Rıdvan, "**Avrupa Toplulukları ve Türkiye**", Bilim Teknik Yayınevi, 1990, İstanbul
- KARLUK, S. Rıdvan, **Avrupa Birliği ve Türkiye**, Anadolu Üniversitesi, Eskişehir, 1994
- LAMARQUE, Gilles, **Le Lobbying**, Presses Universitaires de France, Que Sais-Je?, Janvier 1994
- MALAVAL, Philippe & DECAUDIN, Jean Marc, **Communication: Théorie et Pratique**, Pearson Education France,
- MANISALI, Erol, **AB ye Ahınmayan Türkiye'yi Gümrük Birliği'nde Bekleyen Sorunlar**, Bağlam Yayınları, İstanbul, 1994
- MARTINET, Alain-Charles, **Diagnostic Stratégique**, DUNOD, Paris, 1988
- MARTINET, Alain-Charles, **Stratégie**, Vuibert, Paris, 1983
- MATTEI, Jean François, **Le Regard Vide, Essai sur l'épaissement de la culture européenne, Dossier "Lobbying"**, Flammarion, 2007
- McFARLAND, Andrew S., **Müşterek Dava-Kamu Yararına Lobicilik**, Çev: Ruhi Can TUL, Ankara Dış Politika Enstitüsü Yayınları 93(2), 1993, Ankara, p:iii
- MONTAGNER, Maxime, **Le livre Blanc sur La Gouvernance Européenne**, Institute for Research and Debate on Governance

PEDLER, Robin, **European Union Lobbying Changes in The Arena**, Palgrave Publishers, New York, 2002

PETERS, Guy, “Agenda-Setting in The European Union”, editée par RICHARDSON, Jeremy, **European Union Power and Policy-Making**, Routledge, London, 1996

RIGEL, Nurdoğan, **Medya Ninnileri**, Sistem Yayıncılık ve Matbaacılık, 1. Baskı, İstanbul, 1993

ROUSSEAU, Jean Jacques, **İnsanlar Arasındaki Eşitsizliğin Kaynağı**, (çev. Rasih Nuri İleri), Say Yayınları, İstanbul, 1990

SEÇİM, Hikmet & COŞKUN, Selma, **Halkla İlişkiler**, Anadolu Üniversitesi Yayın No:609, Açıköğretim Fakültesi Yayın No:303, Eskişehir, 1992

WEISSBERG, Robert, **Understanding American Government**, Random House Inc, New York, 1988

TURAN, İlter, **Siyasal Sistem ve Siyasal Davranış**, Der Yayınları, İstanbul, 1986

WINCOTT, Daniel, **The Court of Justice and The European Policy Process**, edité par J. Jeremy RICHARDSON, **European Union Power and Policy-Making**, Routledge, London, 1996

ZORGBIBE, Charles, **Histoire de la Construction Européenne à nos jours**, Editions Complexe, 1996

## II - OUVRAGES SPECIFIQUES

American Educator Encyclopedia, The United Educators Inc, Illinois, 1965, “Lobby”, Cilt: 9

**Les Etats ACP et les pays de l'Union Européenne**, Le Courrier, Septembre 2000  
Edition Spéciale, Accord de Cotonou

## VI - PERIODIQUES

### a)Articles

BENDJABALLAH, Selma, **Le parlement européen: Etude selon les critères de la chambre des représentants américaine**, Politique européenne 2/2007 (n° 22).

FERRÉOL, Gilles, **Sociologie, Cours Méthodes Applications**, Collection Grand Amphi Sociologie, Bréal, Août 2004.

KLEN, Michel, **Le Retour des Mercenaires**, Etudes Revue Mensuelle, N° 3914, Paris, Octobre 1999.

MAZET, Sonia, RICHARDSON, Jeremy J., **La Commission Européenne Une Bourse Pour Les Idées et Les Intérêts**, Revue Française de Science Politique, Volume 46, Numéro: 3, 1996.

PELASSY, Dominique, *L'état, Les Citoyens et Les Valeurs*, Etudes Revue Mensuelle, N° 3914, Paris, Octobre 1999.

WILSON, Frank L., **Les Groupes d'Interet Sous La Cinquieme Rébuplique**, Revue Française de Science Politique, Vol.33, Année 1983.

**The Amsterdam Summit in Retrospect: Maastricht II and Corporate Lobby Successes**, *Corporate Europe Observatory, Amsterdam, October 1997.*

**Industry and The EU Life Patent Directive**, *Corporate Europe Observatory, Amsterdam, May 1998*

#### b) Journaux

COHEN, Nick, **“Let Us Now Praise President Bush: A New American Law Would Stop Companies Defrauding Pensioners but Blair Is Lobbying Washington for UK Companies to Be Exempt. He Is Being Ignored”**, New Statesman Ltd, Volume: 131. Issue: 4604, 9 Septembre 2002

FEDER, Don, **“Lobbying Is a Cost of Doing Business in Washington”**, Insight on the News. Vol.16. Issue: 47, News World Communications, Dec. 18, 2000

KALEAĞASI, Bahadır, **Para, Oy, Sempati**, Radikal Gazetesi, 7 Juillet 2001

L.LEECH, Beth, **“Funding Faction or Buying Silence? Grants, Contracts and Interest Group Lobbying Behavior”**, Policy Studies Journal, Vol: 34. Issue: 1, 2006

#### c) Bulletins

**Climat Change : An ERT Report on Positive Action**, Bruxelles, avril 1997

**While UNICE Attacks Plan From Inside**, ENDS Environment Daily, 23 octobre 1997

Commission Generale-DG de la Communication, **L'Europe en Quelques Chiffres**, Belgium, 2007

#### d) Mémoires

GUDZ, Nataliya, **Pourquoi L'Union Européenne?**, Dissertation de Collège d'Europe, 2007

RIVAL, Madina, **L'action politique des entreprises**, Doctorat en Sciences de Gestion, Université de Paris I-Pantheon Sorbonne, 18 Decembre 2002

## V- WEB SITES

ALDE Group in the European Parliament, **Le Multilinguisme**, p.1.  
[http://www.alde.eu/fileadmin/webdocs/background\\_notes/FT-ADLE-multilinguisme.pdf](http://www.alde.eu/fileadmin/webdocs/background_notes/FT-ADLE-multilinguisme.pdf)

BRASSIER, Marc, **Le Lobbying sur Internet**, UnixGarden,  
<http://www.unixgarden.com/index.php/comprendre/le-lobbying-sur-internet>

**De combien D'Etats se composent Les Etats-Unis?**, Ambassade des Etats-Unis D'Amérique-Belgique,  
[http://french.belgium.usembassy.gov/how\\_many\\_states\\_are\\_there\\_in\\_the\\_us.html](http://french.belgium.usembassy.gov/how_many_states_are_there_in_the_us.html)

Commission Européenne, DG Education et Culture "Multilinguisme",  
[http://ec.europa.eu/education/languages/languages-of-europe/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/education/languages/languages-of-europe/index_fr.htm)

Le website officielle du Conseil de L'union Européenne,  
<http://www.consilium.europa.eu>

**L'Accès au droit de l'union Européenne**  
[http://eur-lex.europa.eu/fr/droit\\_communautaire/droit\\_communautaire.htm#1.3.3](http://eur-lex.europa.eu/fr/droit_communautaire/droit_communautaire.htm#1.3.3)

Commission des Communautés Européennes, **Le livre Vert "Initiative européenne en matière de transparence"**, COM(2007) 127 final, p:1

Commission des Communautés Européennes, **La Déclaration N°17, (93/C 63/02)**  
 p:1-10

Commission des Communautés Européennes, **Communication de la Commission, COM(2002) 704 final**, Bruxelles, 11.12.2002, p:3

Commission Européenne, DG Education et Culture-Multilinguisme, **Enseigner les langues**, [http://ec.europa.eu/education/languages/language-teaching/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/education/languages/language-teaching/index_fr.htm)

Commission des Communautés Européennes, **Gouvernance Européenne, Le Livre Blanc, COM(2001) 428 final**, Bruxelles, 25.07.2001, p:3-40

**Profil du Pays Etats-Unis**, Perspective Monde, Université de Sherbrooke,  
<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMGvt?codePays=USA>

Union Européenne, **Institutions et autres organes de L'union Européenne**,  
[http://europa.eu/institutions/index\\_fr.htm](http://europa.eu/institutions/index_fr.htm)

Union Européenne, **Les mécanismes décisionnelles de L'Union**,  
[http://europa.eu/institutions/decision-making/index\\_fr.htm](http://europa.eu/institutions/decision-making/index_fr.htm)